

M I S E E N G A R D E

Résultats de recherches

Le présent fichier est constitué de pages dactylographiées qui ont été numérisées en janvier 2006.

Quoique nous ayons appliqué la reconnaissance de caractères (OCR), les résultats de recherches peuvent être incomplets et variés selon la qualité typographique du texte.



CANADA
Province de Québec
District de Hull
No. 1

ASSEMBLÉE DU 6 JUIN 1938

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 6 juin 1938, à laquelle sont présents:

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, E. Laramée, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, A. Beauchamp, H. Gauthier, A. Desjardins, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— Fred. C. McLean, Jos. Caron, J. B. Michon; Les Religieuses des Cinq-Plaies; La conférence Saint-Vincent de Paul de Wrightville; E. Hébert; J. B. Dionne; Isidore Michaud; David Parent; Jean Gagné; J. B. Cadieux; Albert Savard; L'abbé J. A. Lombard & Aimé Guertin; Lucien Théoret; Théodore Régimbald; L'avocat J. A. Parent au nom de Almar Constantineau; Les Syndicats Catholiques Nationaux; Mme E. Deschamps; Canadian Manufacturers Association; Aimé Guertin; Le Syndicat d'Initiative de Hull; Mme R. Robinson; Henri Lessard; Assemblée Papineau des Canadiens de Naissance; Imperial Oil Co.; Royal Ins. Co.; O. Beauchamp; Les Soeurs Grises de la Croix; Mme Joseph Moreau, Mme Nap. Gagné.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME A la Corporation de la Cité de Hull:

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 31 mai 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Gauthier, président, Son Honneur le Pro-Maire M. Ed. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

1	Marchand Electrical Co. Ltd.	\$1.90
2	Kelly & Leduc	2.00
3	H. Lafleur	1.50
4	Gatineau Power Co.	3.70
5	Campbell Motors Ltd.	.75
6	Soublière & Lepage Ltée	138.05
7	Canadian General Electric Co.	15.00
8	Charron & Ménard	6.17
9	Département des Incendies	13.24

DEPARTEMENT DES INCENDIES

10	J. E. Séguin	1.00
11	Station de Service St-Denis	120.35
12	Lumo Electric Co.	2.88
13	R. O. Morris	.20
14	Lafrance Fire Engine Ltd.	30.70
15	Kelly & Leduc	3.95
16	Hôpital du Sacré-Coeur	67.15
17	Oscar Goulet	1.25
18	Station de Gas Danis	595.54
19	Dominion Rubber Co. Ltd.	18.88
20	P. D'Aoust	8.06
21	Charron & Ménard	2.52

Que la soumission de la maison Charron-Ménard, en date du 31 mai 1938, pour la fourniture de 400 lampes Westinghouse, nitrogène 400 watts, 6.6 en série, soit acceptée au prix de \$1.36½ chacune, livrée à Hull à raison de 100 lampes à tous les trois (3) mois.

H. Gauthier, président
A. Desjardins
Frs. Tremblay
H. Gauthier
E. Laramée
R. Gratton

A. Beauchamp
J. A. Morin
E. Dompierre
J. Baker
E. Dagenais
J. B. Cadieux

2. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 1er rapport du comité de Feu, Lumière et Alarmé, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 31 mai 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin R. Gratton, président; Son Honneur le Pro-Maire Monsieur E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

22.—Réclamation de la Cité de Hull contre le notaire Edgar Laberge:— L'Aviseur Légal de la cité est autorisé à continuer les procédures légales contre le notaire Edgar Laberge en recouvrement des arrérages des taxes d'affaires dues en vertu des règlements numéros 270 et 299 de la cité.

23. Réclamation de Monsieur Théodore Régimbal, 59 rue Falardeau:— L'Ingénieur de la cité est prié de faire rapport au sujet de cette réclamation et le soumettre à l'Aviseur Légal de la

cité afin que ce dernier puisse aviser le conseil relativement à la responsabilité de la cité quant à cet accident.

24. Réclamation Almar Constantineau:— L'Ingénieur de la cité devra faire rapport au conseil pour l'assemblée régulière du 6 juin prochain relativement à la réclamation de M. Almar Constantineau.

R. Gratton, président
E. Dompierre
E. Laramée
A. Desjardins
G. Bilodeau

J. A. Morin
Frs. Tremblay
A. Beauchamp
H. Gauthier
E. Dagenais

3. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 1er rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 31 mai 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin G. Bilodeau, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

25. Z. Miron & Fils (C. des Bâtisses)	\$0.85
26. Soublière & Lepage Ltée	6.48
27. Léon Couture, Régistrateur (Évaluateur)	7.20
28. Soublière & Lepage (H-de-Ville)	8.62
29. J. Pharand	0.50
30. J. Sarazin	10.00
31. Boucher Frères	0.19

32	Bélanger Frères	26.86
33	Lucien Massé & Cie	100.00
34	Canadian Charts & Supplies	10.25
35	P. A. Larocque	5.50
36	Léon Couture, Régistrateur	0.70
37	Librairie Trudel	0.50
38	L'Opinion	18.80
39	Le Progrès de Hull	8.64
40	A. A. Laflamme	135.00
41	L'Opinion	60.00
42	Hospice St-Charles	(Ass. Publique) 1034.00

Que les rapports de l'Évaluateur de la cité en date du 30 mai 1938, concernant certains changements et certaines modifications au rôle d'évaluation soient approuvés.

Que le rapport du Greffier de la cité en date du 28 mai 1938, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé à faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

Le rapport de l'Inspecteur des Bâtisses en date du 28 mai 1938, relativement à la démolition de certains édifices, est référé au Comité des Bâtisses.

Le Trésorier de la Cité est délégué à Montréal pour assister à l'assemblée de l'Institut des Trésoriers Municipaux qui sera tenue le 2 juin 1938 sous les auspices de l'Union des Municipalités de la Province de Québec. Le Trésorier est autorisé à payer ses frais de voyage.

G. Bilodeau, président E. Laramee

J. Baker Frs. Tremblay

R. Gratton H. Gauthier

J. B. Cadieux A. Beauchamp

E. Dompierre J. A. Morin

BUREAU DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 5

Hull, le 30 mai 1938

A Son Honneur M. le Maire,

Messieurs les chevins de la Cité.

Messieurs :—

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois de mai 1938.

Pour rôles d'évaluations 1937-1938 et 1938-1939.

QUARTIER No. 1 (Val Tétreau)

482 Substituer Wm. Leland à Albert Hopson rue Roussillon.

1634 Substituer Geo. E. Hanson à Mad. G. Y. Windsor, 56 rue Front.

336 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 3 services, à 50 rue Mariecourt de mai, 1937.

648-649-650-651-652-653-654-655-656. Ne charger qu'un quart $\frac{1}{4}$ de service d'eau au lieu de $\frac{1}{2}$ service, d'après le rapport de l'Ingénieur, il n'y a pas de tuyau d'eau rue Viger.

184 Substituer Dame Vve Corine Leblanc à Louis Leblanc, pour 78 rue Lanaudière.

QUARTIER No. 1a (Wrightville)

3122 Substituer Vve Louis Bourré à Louis Bourré, pour 7, rue Montclair.

4452 Inscrire 1 service d'eau au lieu de 2 services à partir du 1er mai, 1937.

4209 Substituer 1 service d'eau à 2 services du 1er mai, 1937, 28 rue Walker.

3226 Substituer Dame Elizabeth Kealy McFall comme propriétaire et Michael David Kelly comme occupant, à Jos. Levert, pour 60 rue Fontaine.

2824-25 Substituer Albert Léonard comme propriétaire à Cléophas et Eugène Léonard pour 84 rue Dumas.

4167a Incrire 350 cordes de bois au lieu de 800 et \$1400 de fond de commerce au lieu de \$3,200.

4551-4552 Substituer Donat Gascons à Cité de Hull, lot 247-429-430.

3492-93 Substituer Dame Germaine Thibault-Caron, ux Alexis Caron, à François Caron et Donat Vien, pour 189 Chemin Montagne.

3055 Substituer Cecil Hamilton à Emery Montsion pour 79 rue Jeanne-d'Arc.

QUARTIER No. 2 (Montcalm)

5497 Substituer Adélard Murray à Alfred Murray pour 25 rue Garneau.

5263 Substituer Vve Ephrem Rivard à Ephrem Rivard, 133 rue Montcalm.

5110 Substituer Lucien Labelle à Andrew Stafford, 153-155 rue St-Rédempiteur.

5366 Ne charger que 2 services d'eau au lieu de 3 services du 1er mai, 1937 pour 24 rue Burke.

5148a et 5148b Incrire $\frac{1}{4}$ de service au lieu de 1 service et inscrire Oscar Bédard à Henri Bédard à 5148a.

5660 Substituer Cité de Hull à Estate M. S. Wright.

5437 Zénon Boucher et Berthe Boucher à W. F. Maybury (adresser factures à Zénon Boucher.)

5367 Substituer Henri Myre à Gédéon Courchesne pour 28 rue Ferland.

5621-5622 Substituer R. A. Beamish (31 rue Ferrington Place, Ottawa), à Graham C.K. et J.K.

5110 Substituer Donat Paquin et Andrew Stafford à Henri Myre pour 153-155 St-Rédempiteur (retrait).

QUARTIER No. 3 (Frontenac)

6047a Retrancher machines depuis mai 1936. \$450.00.

6072 Substituer Capital Trust Corporation à J. O. Charron pour 119-121 rue Wellington.

6206 Suivant la modification par les réviseurs aux rôles de 1938-39 inscrire \$2,300.00 au lieu de \$2,425.00 pour 18 rue Frontenac.

6293 Inscrire Jéremi Poirier comme occupant à 67 rue St-Jacques.

6294 Substituer Dame Vve Damase Bertrand à Damase Bertrand pour 71-69 St-Jacques (Factures à 69 rue St-Jacques).

6005a Substituer \$7,000.00 à \$15,000.00 comme fond de commerce pour 1938-39.

6295 Substituer \$10,000.00 à \$15,000.00 comme fond de commerce pour 1938-39.

QUARTIER No. 4 (Dollar).

8023 Substituer Vve Siméon Laprade et Arthur Laprade à Vve Siméon Laprade pour 48-50 rue Courclette.

8297 Substituer Melles Elizabeth et Fleur-Ange Carrière à Madame Vve Isidore Carrière, pour 22 rue Dollard.

8109 Ne charger qu'un seul service d'eau au lieu de 3 services, donc retrancher \$20.00 sur le montant chargé de \$566.00 pour le Bureau de Postes.

8064 Inscrire Joseph Eusèbe Gagné comme occupant à 10 rue Verchères.

8328 Inscrire Eugène Fréchette comme occupant à 115 rue Maisonneuve.

8291 Substituer Henri Labrie à Nap. Lévassieur à 54 rue Dollard.

8417 Substituer Dame Vve Louis Rémillard à Goulet Edmond et Josephat.

QUARTIER No. 3a (Frontenac).

7757 Substituer Eusèbe Paquette à Jos. Guénette, rue Charlevoix.

7031 Substituer Telesphore Carrière à Canuel pour 15 rue St-Hyacinthe.

7402 Substituer Henri Beaulne à Victor Falardeau pour 39 rue Falardeau.

7872 Substituer Henri Cadieux à Vve Nazaire Cadieux pour 78, Boulevard Sacré-Coeur.

6813 Ne charger qu'un service d'eau au lieu de 2 services du 1er mai, 1937.

7589 Substituer Raphael Ricard à Vve Wilfrid Gélinas, 227 rue Laval.

7226 Substituer Wilfrid Lacroix à Dame Hélène Patry Bélanger, 11 rue St-Florent.

7490 Incrire Josephat Gagné comme occupant à 28 rue Ste-Hélène.

6834 Substituer Wilfrid Chouinard comme seul propriétaire à Collège d'Ottawa et Pauline et Dorothee Moore, 230 rue St-Rédempiteur.

7316 Substituer Dame Aurore Streluck à Dame K. Streluck, 8 rue Brébeuf.

7785 Retrancher le nom de Lafleur Ernest, laissant seul la Succession L. Bissonnette propriétaire.

7605 Ne charger que 3 services d'eau au lieu de 4 services d'eau à 35 rue Frontenac, du 1er mai, 1937.

7610 Ne charger que 3 services d'eau au lieu de 4 services d'eau à 37 rue Frontenac, du 1er mai, 1937.

6989 Substituer Lebel à François Lebel, 128 rue Leduc.

7436 Substituer Eugène Carpentier (31 rue Mance.) à Alfred Parent, pour 29-31 rue Mance.

QUARTIER No. 5 (Laurier)

10049 Substituer F. G. Bronksill (adresse 26 rue Euclid, Ottawa) à F. B. Hopkirk.

9251 Incrire 4 services d'eau au lieu de 10 services d'eau à 299 rue Maisonneuve.

9959a Substituer Wilfrid Arvisais à Lucien Arvisais.

9346 Retrancher 1 cheval depuis le 1er mai, 1936.

9352 La maison ayant été démolie en 1936, retrancher l'évaluation de \$175.00 laissant seul le terrain évalué à \$400.00. Calculez les taxes comme lot vacant, $\frac{1}{2}$ service d'eau.

9236 Retrancher un cheval à partir du 1er mai, 1936.

9399b Incrire fond de commerce à \$1000. au lieu de \$4000.00.

9664 Incrire Léon Charette (380, rue Champlain) comme occupant à 228 rue Notre-Dame.

9534 Incrire Alexis Boucher (152 rue Champlain) comme seul propriétaire pour 264 rue Champlain.

9306 Substituer Emile Chénier et al (177 rue Maisonneuve) à Léandre Chénier pour 175 rue Maisonneuve.

9638 Substituer J. A. Ste-Marie à Cité de Hull, lot 142.

9109-9111 Substituer Fortunat Cyr à Jos. Caron, 160-162 et 164 rue Kent.

9398 Retrancher un cheval pour 1938-39 à A. Desjardins.

9131 Substituer \$700. pour stock au lieu de \$1000. à 216 rue Kent depuis 1937.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

Monsieur le Maire, Hull, le 30 mai 1938

Messieurs les Echevins.

Messieurs :—

Monsieur Geo. E. Hanson soumet au Conseil, par mon entresie, qu'il a démolie les maisons sises à 56 rue Front, ainsi que 58 rue Front.

Le rôle sera donc modifié du 1er mai, 1938 et sera comme suit:

Rôle 1634—Cad. S. 299, Evaluation \$700.00 1/2 service.

Rôle 1633—Cad. N. 299-S. 300 Evaluation \$1175.00 1/2 service.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

Monsieur le Maire, Hull, le 30 mai 1938

Messieurs les Echevins.

Messieurs :

Les propriétés rôles 6078-6079 ayant été incendiées le 3 mars, 1938, les modifications au rôle seront les suivantes:

Rôle 6078 Terrain Evaluation \$2,500.00 1/2 service d'eau.

Rôle 6079 Terrain Evaluation \$2,125.00 1/2 service d'eau.

Ceux-ci appartiennent à la Gatineau Bus Co. rue Wellington.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

Hull, le 30 mai 1938

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs :

La Cie S. Grant Construction Co. Limited soumet au Conseil qu'elle a enlevé du lot 91, quartier No. 2, toutes ses machineries.

Cette entrée, après vérification, sera donc irradiée du rôle No. 5150a du 1er mai, 1938.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

Hull, le 30 mai 1938

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs :

Monsieur Isaie Lafontaine m'avise que sa propriété 88-90 rue St-Jacques, rôle 6321, a été démolie et il demande une réduction de taxes en conséquence.

Cependant, une nouvelle construction remplacera l'ancienne, et sa valeur sera de beaucoup plus élevée que la première.

Il est vrai que Monsieur Lafontaine sera privé de revenus pour 5 ou 6 mois, mais le fait que la nouvelle construction ne sera inscrite que sur le rôle de 1939 compense, je crois, la perte qui sera subie.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

Hull, le 30 mai, 1938
Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs :

Pour faire suite à la lettre de monsieur P. Payment qui m'avise que sa maison No. 135 rue Lois a été démolie le 23 avril, 1938.

J'ai l'honneur de vous soumettre que la date ci-haut mentionnée, l'évaluation au rôle sera modifiée et se lira comme suit : Rôle 3858—Cadastre 250-1/2-3-D—250-1/2-4-D Evaluation du terrain. \$400.00 1/2 service d'eau, retranchant \$600.00 pour la maison démolie.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

Hull, Qué., le 28 mai 1938

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs :

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité à créditer l'appro priation "Papeterie" de la somme de \$114.54 et débiter les dépar tements suivants :

Trésorier	\$25.13
Greffier	33.34
Ingénieur	23.06
Evaluateur	1.00
Police	10.73
Incendies	1.10
Règlements 353-354	8.64
L. Provinciales	2.89
Comité des Bâtisses	.99

43	Assistance Publique	4.00
44	Santé	3.66
<hr/>		
		\$114.54

Votre tout dévoué,

Le Greffier
H. LEON LEBLANC

4. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton :

Que le 1er rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 31 mai 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

43	Gauthier Cie Ltée	(Santé)	\$34.00
44	Dépt. des Incendies	"	31.68
45	Edgar Beauchamp	"	39.00
46	Z. Miron & Fils	"	2.04
47	Connaught Laboratories	"	43.20
48	M. Emond	"	8.00
49	Nichols Chemical Co. Ltd. (Chlorination)		1188.80
		Note de crédit	806.92
50	Hôpital Général Ottawa, Hospitalisation		316.00
51	W. T. Shirreff	"	25.00
52	Soublière & Lepage (Parc)		.88

53	E. Sabourin Jr.	"	8.84
54	Jos. Pilon Ltée	"	1.56

SALAIRE: Paies Nos. 1-2-3-4-5 (Mai 1938)

Hôtel-de-Ville \$13.50

J. Baker, président	Frs. Tremblay
E. Dompierre	H. Gauthier
E. Laramée	A. Desjardins
R. Gratton	E. Dagenais
J. B. Cadieux	J. A. Morin
A. Beauchamp	G. Bilodeau

5. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que le 1er rapport du comité de Santé et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Police, dûment assemblé en chambre, mardi le 31 mai 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St. Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées

55	Caisse Police	\$103.75
56	Kelly & Leduc	10.81
57	St-Louis Machine Shop	1.50
58	Chez Pierre	.60
59	H. L. Byles	5.45
60	Laval Motor Sales	1.15
61	Underwood Elliot Fisher Ltd.	1.50
62	J. R. Gaunt & Son	13.56

63	H. K. Martin Co.	10.50
64	B. J. Déry	16.95
65	Pritchard-Andrews Co.	7.02
66	Danis Station de Service	25.94
67	Ecole Technique	9.00
68	J. H. Meilleur	1.61
69	Georges Simard	5.70
70	Département des Incendies	13.23

Conformément à la recommandation du comité de police en date du 12 avril dernier, que le Trésorier de la cité soit autorisé à rembourser à Madame Napoléon Gagné le dépôt de \$2.30 qu'elle a payé. Ce conseil exempte madame Napoléon Gagné de payer la balance dûe sur les frais de la Cour du Recorder, soit \$6.00.

J. A. Morin, président	Frs. Tremblay
E. Dompierre	A. Beauchamp
R. Gratton	J. Baker
J. B. Cadieux	G. Bilodeau

6. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 1er rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 31 mai 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

71	Hull Medical Hall	\$14.28
72	Hull Coal Co.	71.80
73	A. Gougeon	17.80

74	General Supply Co.	30.21
75	B. J. Dery	.50
76	Département des Incendies	497.86
77	Pierre Charron	313.60
78	Crabtree Gravure Ltd.	.33
79	Currie Products Ltd.	93.55
80	Carleton Motor Sales Ltd.	471.54
81	A. Champagne	301.06
82	Charron & Ménard	47.47
83	Canadian Industries Ltd.	19.83
84	S. C. Craig	15.00
85	Canadian Bitumuls Co. Ltd.	78.60
86	Boucher Frères	79.82
87	Bélanger & Taeger Service	2.50
88	J. N. Berney	11.05
89	Beveridge Supply Co.	22.50
90	Canadian Pacific Ry.	192.72
91	Hugh C. MacLean	3.00
92	Wright Brothers Supply Ltd.	1310.61
93	Woods Manufacturing Co. Ltd.	41.26
94	A. Workman & Co. Ltd.	1.16
95	Standard Paving Ltd.	7921.48
96	W. D. St-Cyr	64.42
97	Pressure Pipe Co.	749.26
98	St-Louis Machine Shop	37.25
99	Oscar Samson	3.00
100	Soublière & Lepage Ltée	22.92
101	Jos. Pilon Ltée	119.49
102	Paquin Motors Ltd.	1.85
103	Ontario Hughes-Owens Co. Ltd.	23.35
104	McMullen-Perkins Ltd.	2.87
105	R. O. Morris	.66
106	Z. Miron & Fils	72.95
107	Laurentian Stone Co. Ltd.	1532.64
108	J. Létourneau	.25
109	M. Levitan	244.68
110	Lewis Enterprises	12.00

111	Pharmacie Lafond	5.00
112	Kelly & Leduc	199.25

SALAIRE: Paies Nos. 1-2-3-4-5 (mai 1938)

Rues	\$2.25
Egoûts	183.40
Rues Pavées	289.40
Règlement 346	541.50
Compensation	282.78

E. Dagenais, président

E. Laramée

R. Gratton

J. A. Morin

Frs. Tremblay

A. Beauchamp

E. Dompierre

J. Baker

J. B. Cadieux

A. Desjardins

H. Gauthier

G. Bilodeau

7. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp::

Que le 1er rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

1er RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 31 mai 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Frs. Tremblay, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins J. Baker, Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

113	Poste de Gasoline Papineau	\$140.16
114	People's Gas Supply	33.00
115	Victoria Foundry Co. Ltd.	47.27
116	Rogers Armature Works	50.00

117	J. Sarazin	28.00
118	Mueller Ltd.	56.13
119	M. Viau	6.50
120	Ottawa Electric	5.15
121	Maryland Casualty Co.	129.73
122	J. A. Lalonde	.30
123	Limoges & Frères	507.73
124	Albert Gratton	1.00
125	Léo. Gratton	3.00
126	Gatineau Power Co.	268.03
127	Dominion Smelting Works Ltd.	158.33
128	Canada Iron Foundries Ltd.	569.78
129	Chez Pierre	41.65
130	Chelsea Service Station	1.60
131	Corporation d'Ottawa	3.74
132	Succ. E. R. Bisson	15.00
133	Joseph Brunet	40.50
134	Garage J. Baillot	2.50
135	J. Van Benschoten	1234.50
136	Ministère du Travail	2.10

SALAIRE: Paies Nos. 1-2-3-4-5- (Mai 1938)

Réparations de Services	\$345.60
Bornes-Fontaines	36.00
Chateau d'eau	14.55

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à ne charger qu'un service d'eau pour la propriété de monsieur Louis Faguy, 8 rue Hôtel-de-Ville, et de monsieur Henri Lessard, 60 rue St-Florent, attendu que ces contribuables logent des familles nécessiteuses.

Frs. Tremblay, président	E. Dompierre
J. Baker	A. Beauchamp
R. Gratton	J. B. Cadieux
E. Laramée	G. Bilodeau
H. Gauthier	J. A. Morin

8. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le 1er rapport du comité de l'Aqueduc, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que l'Ingénieur soit autorisé de continuer les travaux de racordement d'égoût sur la propriété de Monsieur J. N. Fortin, rue Laurier en autant qu'une entente sera faite avec le réquerant dégageant la ville de toute responsabilité pour les travaux faits sur sa propriété, les travaux devant être faits à même le dépôt entre les mains du trésorier.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin H. Gauthier, second à l'unanimité:

Que ce conseil apprend avec regret le décès de Monsieur Trefflé St-Jean, ex-échevin, père de l'échevin F. E. St-Jean et offre à ce dernier ainsi qu'à sa famille, ses plus sincères sympathies.

Adopté debout

11. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que ce conseil offre ses plus sincères sympathies à Monsieur le Chanoine J. A. Carrière à l'occasion du décès de sa soeur Mme Jos. Bois.

Adopté debout

12. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le rapport soumis par le comité chargé d'étudier la réclamation de monsieur Bart soit accepté et qu'un montant de \$34.95 pour dommages causés à ses meubles dans la cave du dit immeuble par le refoulement des eaux d'égoût et du maître tuyau d'aqueduc de la rue Papineau.

Le tout sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que l'Ingénieur de la cité soit autorisé de faire recouvrir d'une couche bitumineuse le tablier en bois du pont audessus de la crique Brewery à la rue Reboul et refaire les approches de ce pont. Le coût de ces travaux ne devant pas dépasser la somme de \$125.00 pour matériaux, à être prise à même les appropriations pour rues.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le rapport soumis par le comité nommé pour étudier la réclamation de Monsieur C. Léonard, angle des rues Carillon et Papineau soit accepté, que la résolution portant le numéro 5 de l'assemblée régulière du conseil du 5 mai 1938 soit amendé, et qu'un montant de \$450.00 soit offert en règlement final de sa réclamation pour les dommages causés par la défectuosité du maître tuyau d'aqueduc de la rue Papineau ainsi que le refoulement des eaux du maître égoût, le tout sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que l'Ingénieur soit autorisé de procéder à l'arrosage et nettoyage des rues pavées prévu dans les règlements 339 et 346 tel que mentionné dans son rapport en date du 6 juin 1938.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le Greffier soit chargé d'envoyer une copie du rapport du secrétaire du département de l'Ingénieur en date du 3 juin 1938 à Me J. A. Parent, procureur de Monsieur Almar Constantineau.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que l'Inspecteur des bâtisses et le Directeur des Incendies, soient chargés d'aviser Monsieur Joseph Filiou, rue Maricourt, de faire dans les huit jours, les réparations nécessaires à sa glacière afin de protéger les propriétés avoisinantes et le public en général.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre :

Que les minutes des assemblées du 21 avril, des 2, 5, 16, 19 et 27 mai 1938, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin Frs. Tremblay :

Que la requête de Monsieur R. Gratton et autres, demandant l'autorisation à ce conseil de se former en association sous le nom de Syndicat d'Initiative de Hull dans le but de promouvoir le tourisme des comtés de Hull et de la province de Québec généralement, soit approuvée conformément au chapitre 257 des statuts refondus de Québec, 1925.

Adopté.

Le Pro-Maire remplace Son Honneur le Maire au fauteuil.

20. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Dompierre :

Que MM. Lucien Massé et compagnie, comptables licenciés, soient ré-engagés comme auditeurs de la cité pour l'exercice financier 1938-1939 au même salaire et conditions de l'an dernier.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin R. Gratton :

Que MM. J. B. Michon, Joseph Caron, Fred. C. McLean, soient engagés comme réviseurs du rôle d'évaluation pour l'année 1939-1940 au même conditions que l'an passé.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les communications de MM. Raoul Laviolette, Regal Realty Ltd., le notaire Desrosiers, E. Hébert, J. B. Dionne, Aimé Guertin, l'abbé Lombard et Aimé Guertin, soient référés à l'Evaluateur pour rapport au conseil.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin R. Gratton:

Ce conseil est heureux de se rendre à la demande des Syndicats Nationaux du diocèse d'Ottawa et leur accorde la permission de se servir du Parc Larocque pour la célébration de la Fête du Travail, les 3, 4 et 5 septembre 1938 en autant que cette permission ne vienne en conflit avec la Ligue de Base-Ball.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Conformément au règlement No. 337 relatif au ramonage des cheminées, Messieurs David Parent et Jean Gagné sont, par la présente résolution, nommés ramoneurs des cheminées aux mêmes conditions stipulées dans la résolution de l'an dernier faisant ces nominations.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les réclamations de MM. Dickenshield, Renaud et Périard, tous de la rue Montcalm, soient référées à un comité des échevins Laramée, Bilodeau, du Président du comité des Affaires Litigieuses et de l'Ingénieur de la cité pour étude et rapport au conseil.

Adopté.

Son Honneur le Maire reprend son siège.

26. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que la lettre de Madame E. Deschamps, 6, rue Dupuis, en date du 1er juin 1938, soit référée à un comité, composé du Président du comité des Affaires Litigieuses, des échevins du quartier Montcalm, de l'Évaluateur municipal et de l'Ingénieur de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la lettre des Soeurs de l'Orphelinat Ste. Thérèse en date du 13 mai soit référée au comité chargé de faire l'étude des changements de noms des rues.

Adopté.

Hull, le 31 mai 1938.

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai que le règlement numéro 341 de la cité de Hull soit amendé en ajoutant à la clause 8 le paragraphe suivant:—

“Pour l'émission de tel permis, il sera perçu \$1.00 pour chaque \$1,000.00 ou partie de \$1,000.00 mentionné au dit permis de construction. Tout permis de moins de \$300.00 sera cependant exempté de telle imposition.”

(Signé) G. BILODEAU, échevin.

Hull, 31 mai 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$125.00 soit pris pour la réfection du pont de la rue Reboul, à même les appropriations pour rues.

(Signé) H. TESSIER, échevin

Hull, le 6 juin 1938.

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$100.00

soit pris et affecté au corps de clairons de la paroisse du Très Saint-Rédempteur à même les appropriations de la publicité.

(Signé) J. CADIEUX, échevin

28. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que ce conseil ajourne au 7 juin 1938 afin de prendre connaissance de la décision de la Compagnie Hull Electric relativement aux suggestions faites par l'honorable Juge Trahan en Cour Supérieure du district de Hull le 6 juin 1938.

Adopté.

Échevin

Échevin Laramée

Le conseil ajourne la séance à 19h00 le 7 juin 1938 pour prendre connaissance de la décision de la Cour Supérieure du district de Hull le 6 juin 1938.

Le conseil ajourne la séance à 19h00 le 7 juin 1938 pour prendre connaissance de la décision de la Cour Supérieure du district de Hull le 6 juin 1938.

Le conseil ajourne la séance à 19h00 le 7 juin 1938 pour prendre connaissance de la décision de la Cour Supérieure du district de Hull le 6 juin 1938.

Le conseil ajourne la séance à 19h00 le 7 juin 1938 pour prendre connaissance de la décision de la Cour Supérieure du district de Hull le 6 juin 1938.

Le conseil ajourne la séance à 19h00 le 7 juin 1938 pour prendre connaissance de la décision de la Cour Supérieure du district de Hull le 6 juin 1938.

Le conseil ajourne la séance à 19h00 le 7 juin 1938 pour prendre connaissance de la décision de la Cour Supérieure du district de Hull le 6 juin 1938.

Le conseil ajourne la séance à 19h00 le 7 juin 1938 pour prendre connaissance de la décision de la Cour Supérieure du district de Hull le 6 juin 1938.

Le conseil ajourne la séance à 19h00 le 7 juin 1938 pour prendre connaissance de la décision de la Cour Supérieure du district de Hull le 6 juin 1938.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL
District de Hull.

No. 2

SEANCE DU 7 JUIN 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mardi le sept (7) juin 1938, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, J. B. Cadieux, R. Gratton, A. Beauchamp, E. Dagenais, H. Gauthier et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les échevins G. Bilodeau et J. A. Morin prennent leurs sièges.

1. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que Me J. N. Beauchamp, C.R., Aviseur légal, soit autorisé de rédiger les modifications au projet de contrat déjà approuvé par le Conseil de la Cité de Hull pour le transport du fret et des passagers par la compagnie Hull Electric. Ce contrat devant contenir les modifications suggérées par l'honorabue Juge Trahan de la Cour Supérieure et acceptées par la compagnie Hull Electric par sa lettre en date du 7 juin 1938.

Son Honneur le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat ainsi modifié devant le notaire Henri Desrosiers.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que ce conseil ajourne au 10 juin 1938, à sept (7) heures de l'après-midi.

Adopté.



CANADA
Province de Québec }
District de Hull }
CITE DE HULL

No. 3



SEANCE DU 10 JUIN 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, vendredi le 10 juin 1938, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dagenais, A. Beauchamp, et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin H. Tessier:

Que le rapport de l'Ingénieur en date du 10 juin 1938 concernant les réclamations Renaud, Périard et Dickenshield, soit référé au comité spécial nommé pour enquêter dans cette affaire.

Adopté.

Monsieur l'échevin Dompierre prend son siège.

2. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le Greffier de la cité soit autorisé d'écrire à Me Caron que sa réclamation de salaire pour son client Monsieur Tremblay ne peut être considérée étant donné que Monsieur Tremblay n'était pas à l'emploi de la cité.

Adopté.

Monsieur l'échevin H. Gauthier prend son siège.

3. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que ce conseil siège en comité général pour l'étude des estimés.

Adopté.

Messieurs Bilodeau, St-Jean et Morin, échevins prennent leur siège.

4. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que ce conseil lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que Monsieur J. Bernard Clairoux, présentement employé comme commis au bureau de l'Ingénieur et ayant subi avec succès les examens requis, soit engagé pour la même position, comme employé permanent à un salaire annuel de \$1,100.00 payable de la même manière que pour les autres employés de la cité.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé à l'unanimité:

Que ce conseil offre à Monsieur Victor Falardeau et à sa famille, ses plus sincères sympathies à l'occasion du décès de son frère le Dr. Adélard Falardeau.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que ce conseil ajourne au 20 juin courant.

Adopté.



—28—

CANADA
Province de Québec
District de Hull
No. 4

CITE DE HULL

ASSEMBLEE DU 20 JUIN 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 20 juin 1938, à laquelle sont présents :—

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Dompierre, E. Dagenais, A. Beauchamp, H. Gauthier, F. E. St-Jean, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin J. Baker :

Que les estimés pour huit mois de l'année 1938-1939, c'est-à-dire du 1er mai au 31 décembre 1938, soient approuvés tels que préparés.

Que le Trésorier de la cité soit autorisé jusqu'à nouvel ordre à payer les salaires des employés réguliers le 15 et le dernier jour de chaque mois au même salaire que celui qui a été payé en avril 1938 et conformément à la résolution adoptée en juin 1938 concernant monsieur Bernard Clairoux, secrétaire dans le département de l'Ingénieur de la cité, à l'exception :

1. Du salaire de Monsieur Nelson Larose, présentement employé dans le bureau de l'évaluateur, dont le salaire sera basé sur un montant annuel de \$1,100.00 à commencer du 1er juillet 1938, et payable semi-mensuellement.

2. Du salaire de Monsieur M. Lavigne du département de police dont le salaire sera basé sur un montant annuel de \$1400.00,

à commencé du 1er juillet 1938 et payable semi-annuellement.

3. Du salaire des employés dans le département de police, lequel a été augmenté de \$350.00 pour être ajouté à raison de \$25.00 à chacun des 14 employés dont le salaire était moins de \$1200.00 par année, et ce à commencer du 1er mai 1938, payable semi-mensuellement.

4. Du salaire des employés dans le département des incendies, lequel a été augmenté de \$75.00 pour être ajouté à raison de \$25.00 à chacun des employés dont le salaire était moins de \$1,000.00 par année, et ce à commencer du 1er mai 1938, payable semi-mensuellement.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin J. E. Dompierre, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que le chef de police soit désigné à l'avenir comme directeur de la Sureté Municipale.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de verser un octroi de \$333.33 à la Ligue d'Hygiène Sociale de la cité de Hull pour l'entremise du dispensaire anti-tuberculeux et de puériculture. Cette somme devant être chargée à même les appropriations à cet effet.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin H. Tessier:

Qu'à l'avenir les honoraires pour funérailles d'adultes seront de \$15.00 et la cité paiera en plus le coût du fossoyage à la condition que le reçu du paiement du fossoyage soit annexé au compte mensuel de l'entrepreneur de pompes funèbres. Pour les funérailles d'enfants agés de deux ans à six ans les honoraires seront de \$8.00, plus le coût du fossoyage tel que précité.

Pour les funérailles de bébés jusqu'à l'âge de deux ans, les honoraires seront de \$4.00, plus le coût du fossage tel que cité dans le premier paragraphe de cette résolution.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin J. B. Cadieux, secondé par l'échevin J. Baker.

Conformément à l'avis de motion donné antérieurement, que la somme de \$50.00 soit versé au Comité du Corps de Clairons de la paroisse du Très Saint-Rédempteur, cette somme devant être prise dans les appropriations pour publicité.

Déclarée hors d'ordre par Son Honneur le Maire.

6. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, des échevins St-Jean et Dagenais, soit formé pour faire enquête relativement à l'exécution des travaux rémédiateurs au chômage. Ce comité fera rapport au conseil.

Adopté.

HULL, le 20 juin 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai qu'une somme de \$1,000.00 soit offerte à monsieur Conrad Genest pour l'achat de ses plans. Cette somme devant être prise à même les appropriations du département des rues et améliorations et de l'aqueduc, à part égale.

(Signé) EUGENE DAGENAIS, Echevin.

HULL, le 20 juin 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$666.67 soit transporté des imprévues à l'appropriation pour la Ligue d'hygiène Sociale de Hull pour l'entretien du dispensaire anti-tuberculeux et de puériculture.

(Signé) JOS. BAKER, Echevin.

HULL, le 20 juin 1938

Attendu que le premier de juillet et le deux du même mois, il y a une convention des Canadiens de Naissance, ici à Hull nous demandons un octroi de \$100.00 pour aider aux dépenses et frais.

(Signé) E. Dagenais—E. Dompierre, échevins.

Ajournement Sine Die.

CITE DE HULL

Estimé des revenus et dépenses pour 8 mois.

“Du 1er mai au 31 décembre 1938”

CORPORATION

Approuvé pour une période

“Du 1er mai au 31 déc. 1938

Revenu estimé pour 1938-39. Estimé 8 mois.

1	Taxes Municipales et améliorations locales sur règlement No. 346	\$443,303.72	\$295,535.82
2	Taxes sur amusements	9,000.00	6,000.00
3	Taxes sur chiens	810.00	540.00
4	Taxes d'affaires	27,900.00	18,600.00
5	Licences des charretiers	3,000.00	2,000.00
6	Cour du Recorder	5,200.00	3,466.66
7	Comité des bâties	3,000.00	2,000.00
8	Hull Electric Co.	3,000.00	2,000.00
9	Marché de Hull	60.00	40.00
10	Divers	900.00	600.00
11	Contribution de l'Aqueduc	25,392.13	16,928.09
12	Intérêt sur placements	15,000.00	10,000.00
13	Retrait re Règlement 317	5,000.00	3,333.33
		\$541,565.85	\$361,043.90
	AQUEDUC		
15	Eau, arrosage, neige	\$173,100.00	\$115,400.00
	TOTAL	\$714,665.85	\$476,443.90

DEPENSES Estimées pour 1938-39.			Estimé 8 mois
20	Fonds d'Amortissement	22,410.99	14,940.65
21	Débentures en séries	117,752.17	78,501.45
22	Intérêt sur débentures	171,913.51	114,609.01
23	Intérêt sur placements	15,000.00	10,000.00
24	Escompte sur taxe	14,100.00	9,400.00
25	Intérêts et escomptes	1,800.00	1,200.00
26	Imprévues	15,379.58	10,253.05
27	Ligue d'Hygiène	500.00	383.33
28	Ecole Technique	10,000.00	6,666.67
29	Asiles, Prisons et Ecoles	13,000.00	8,666.67
30	Dépenses légales	1,200.00	800.00
31	Dommages	2,000.00	1,333.33
32	Comité Industriel	200.00	133.33
F	Salaires-Bureau Trésorier	6,000.00	4,000.00
33	Entretien-Bureau Trésorier	1,200.00	800.00
G	Salaires-Bureau Greffier	1,950.00	1,300.00
34	Entretien-Bureau Greffier	1,575.00	1,050.00
35	Assurances	584.50	389.67
H	Salaires-Bureau Evaluateur	2,850.00	1,900.00
36	Entretien Bureau Evaluateur	385.00	256.67
D	Salaires-Bureau Santé	4,100.00	2,733.33
37	Entretien-Bureau Santé	3,710.00	2,473.33
38	Hospices, Hôpitaux et Orphelinats	24,000.00	16,000.00
J	Salaires-Gardien Hôtel de Ville	1,325.00	883.33
39	Entretien Hôtel-de-Ville	935.00	623.33
40	Entretien des parcs	210.00	140.00
C	Salaires-Dépt. de Lumière	4,600.00	3,066.67
41	Entretien-Dépt. de Lumière	943.00	628.67
I	Salaires-Aviseur Légal	600.00	400.00
A	Salaires-Dépt. Feu	41,725.00	27,816.69
42	Entretien-Dépt. de Feu	7,190.95	4,793.97
B	Salaires-Dépt. Police	33,250.00	22,166.64
43	Entretien Dépt. Police	7,866.15	5,244.11
E	Salaires-Bureau Ingénieur	2,400.00	1,600.00
44	Entretien Bureau Ingénieur	200.00	133.33
45	Entretien des trottoirs	270.00	180.00
46	Entretien des Egoûts	2,450.00	1,633.33

47	Entretien des Barrières	900.00	600.00
48	Entretien des rues pavées	450.00	300.00
49	Entretien des rues	715.00	476.67
K	Salaires-Usine Electrique	3,025.00	2,016.67
50	Elections	900.00	600.00
		\$541,565.85	\$361,043.90

CITE DE HULL

AQUEDUC

Approuvé pour période du
1er mai au 31 déc. 1938

DEPENSES Estimés pour 1938-39		Estimé 8 mois
52	Fonds d'amortissement	8,111.26
53	Débentures en séries	20,747.83
54	Intérêts sur débentures	52,177.74
55	Escompte et Intérêts (V25)	1,800.00
56	Escompte sur taxe d'eau	5,400.00
57	Imprévu	2,698.33
58	Chlorination	5,000.00
59	Assurances	1,142.71
60	Contribution au service des taxes	25,392.13
61	Entretien-Chateau d'eau et Usine Electrique	4,780.00
62	Entretien des Services	4,675.00
63	Entretien des Bornes Fontaines	4,080.00
64	Entretien des tuyaux Principaux	1,195.00
65	Enlèvement de la neige	2,350.00
66	Arrosage	3,500.00
67	Dégelage	525.00
68	Entretien-Chantier Municipal	525.00
69	Salaires Réguliers	29,000.00
		\$173,100.00
		\$115,400.00

RESUME

Corporation	\$541,565.85	\$361,043.90
AQUEDUC	\$173,100.00	\$115,400.00
	\$714,665.85	\$476,443.90

NOTE :

Les pages 34 à 38 sont manquantes.



CANADA
Province de Québec
District de Hull
No. 5

CITE DE HULL

SEANCE DU 4 JUILLET 1938

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 4 juillet 1938, à laquelle sont présents:-

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins Frs. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, E. Laramee, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, H. Gauthier et A. Desjardins formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:- La Chambre de Commerce Junior de Hull; Requête pour pavage rue Falardeau, Requête pour pavage rue Saint-Florent; Requête pour pavage rue Chateauguay; Requête pour pavage rue Garneau; Mme Vve Alphir Périard; Monsieur le Chanoine J. A. Carrière; Le Club Ouvrier de Hull; Cie de Téléphone Bell; Athanase Alarie; M. Taillefer; Lionel Cousineau; Requête pour égout rue Dupont et Wellington; La Chambre de Commerce Junior de Hull; Royal Sanitary Institute; Ligue d'Hygiène Sociale de Hull; Le notaire Desrosiers; J. W. Ste-Marie et Dr. Ste.-Marie; Jacques Boucher au nom de Monsieur Ernest Morissette; Eddie Brazeau; Smith-Nemo; Le Curé J. R. Bélisle; Smith-Nemo Ltd; Frs. Leblanc, Requête pour pavage rue Dollard.

Adopté.

2ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 28 juin 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Maire suppléant E. Laramee, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1.—Réclamation Ernest Morrissette, 54 rue Courcelette, Hull.— Cette réclamation est référée à l'Ingénieur de la cité pour rapport à être soumis à l'Aviseur Légal de la cité.

2. Réclamation Donat Dupel, 7 rue Rouville, Hull.—Le greffier de la cité est chargé d'informer le réclamant que la cité de Hull n'est pas responsable de l'accident subi par son épouse, conformément au rapport de l'Aviseur Légal de la cité en date du 14 juin 1938.

3. Réclamation Athanase Alarie, 291 rue Montcalm, Hull.— Cette réclamation est référée à l'Ingénieur de la cité pour rapport à être soumis à l'Aviseur Légal de la cité.

4. Réclamation M. Taillefer, 295 rue Montcalm, Hull.— Cette réclamation est référée à l'Ingénieur de la cité pour rapport à être soumis à l'Aviseur Légal de la cité.

5. Conformément au rapport du comité en date du 28 juin 1938, le Trésorier de la cité est autorisé à payer une somme de \$50.00 à M. M. Dickenscheid, 329 rue Montcalm, Hull, une somme de \$10.00 à M. J. A. Périard, 331 rue Montcalm, Hull, une somme de \$23.56 à M. Eugène Renaud, 300 rue Montcalm, Hull, en règlement final de leur réclamation respective, sans préjudice aux droits de la cité.

6. Requête de Madame E. Deschamps, 6 rue Dupuis, Hull.— Conformément au rapport du comité en date du 28 juin 1938, l'Ingénieur de la Cité est autorisé à faire faire les travaux dé-
dé-

ménagement de la maison de Madame Deschamps en autant que la cité de Hull n'aura aucun déboursé d'argent à faire et en autant que la requérante assumera l'entièr responsabilité des dommages qui pourraient être causés à la suite de ces travaux. Avant de commencer l'exécution de ces travaux Madame Deschamps devra signer une convention avec la cité de Hull. L'Aviseur Légal de la cité est prié de bien vouloir préparer cette convention.

7. Réclamation Eddie Brazeau, 201 rue St. Patrick, Ottawa, Ont.: Le Trésorier de la cité est autorisé à payer cette réclamation au montant de \$4.10, sans préjudice aux droits de la cité.

R. Gratton, président	A. Beauchamp
E. Dompierre	H. Gauthier
G. Bilodeau	A. Desjardins
J. B. Cadieux	Frs. Tremblay
J. Baker	E. Laramée

2. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 2ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

2ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 28 juin 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Pro-Maire Monsieur Ed. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

8	J. L. Lafond	1.25
9	Dr. A. Desrochers	22.00
10	Caisse Police	96.00

11	R. A. Dagenais	2.53
12	A. Gougeon	1.25
13	Ass. Ambulancière St-Jean	19.05
14	Lumo Electric Co.	20.18
15	Duford Ltd.	3.50
16	Geo. Simard	8.40
17	Département des Incendies	15.75
18	B. J. Déry	1.60
19	E. Bélanger	4.50
20	Hull Medical Hall	2.51
21	Bob-Morris Cap Co.	10.00
22	Hôpital du Sacré-Coeur	7.00
23	D. Danis	31.07
24	Kelly & Leduc	12.39

SALAIRE: Paies Nos. 6-7-8-9 (Juin 1938)

Police \$6.75

Que le Greffier de la cité soit autorisé de demander des soumissions pour la confection de 23 uniformes, 5 habits civils et 28 paires de chaussures pour les hommes du département de Police.

Que le Directeur de la sureté municipale soit autorisé de faire les achats suivants:— 7 imperméables à \$10.00 chacun, 8 képis à \$2.50 chacun, 2 coloniaux à \$5.00 chacun, 9 bâtons à \$2.25 chacun, 12 flashlights à \$1.75 chacune, 4 flashlights à \$2.25 chacune, 2 paires de jambières à \$5.00 la paire, 10 paires de gants blancs à \$0.50 la paire, 3 pistolets à \$34.00 chacun, 3 paires de menottes à \$16.50 la paire, 4 couvertures de képis à \$0.50 chacune, 4 ceintures de pistolets à \$3.00 chacune, 10 étuis pour pistolets à \$2.50 chacun, 10 paires de bottes à \$3.00 la paire, 1 bottin des adresses de la cité d'Ottawa à \$12.96, 1 soutien-cartes à \$5.00, 1 rouleau à glacer à \$6.70, 1 extincteur chimique à \$18.00, 2 sirènes à \$57.00. Aussi de faire désinfecter le poste au coût de \$10.00.

F: E. St-Jean

J. Baker

E. Dompierre

E. Laramée

R. Gratton

G. Bilodeau

Frs. Tremblay

H. Gauthier

3. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que le 2ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

2ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité des Finances dûment assemblé en chambré, mardi le 28 juin 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin G. Bilodeau, président, Son Honneur le Pro-Maire M. Edmond Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

25	L. Couture, régistrateur	(Evaluateur)	7.40
26	Z. Miron & Fils	(C. Bâtisses)	1.90
27	Soublière & Lepage	"	1.86
28	Kelly & Leduc	"	5.98
29	W. D. St-Cyr	"	1.80
30	G. Montpetit	"	3.97
31	Jos. Pilon Ltée	"	57.53
32	Soublière & Lepage	(Hotel-de-Ville)	3.26
33	J. Sarazin	"	5.00
34	P. A. Larocque	(Papeterie)	8.65
35	Evant & Kert Ltd.	(Papeterie)	32.00
36	D. Gestetner	"	14.40
37	G. E. Gauvin & Fils	"	116.64
38	Hospice St-Charles	(A. Publique)	962.50
39	L. Couture	(Vente pour taxes)	424.35

SALAIRE: Paies Nos 6-7-8-9 (Juin 1938):

Comité des Bâtisses \$11.25

Que les rapports de l'Evaluateur de la Cité, en date du 27 juin 1938, concernant certains changements au rôle d'évaluation, la démolition de la batisse à 299 rue Maisonneuve et réduction de l'évaluation en conséquence, l'entrée au rôle No. 7895A retranchée, la propriété de M. Ephrém Hébert, 77 rue Wellington, incendiée le mars 1938; la propriété du Club Regal, rue Laurier, incendiée le 17 février 1938, soient approuvés.

Conformément aux rapports de l'Evaluateur de la cité en date du 27 juin 1938, le Trésorier de la cité est autorisé à faire dans les rôles de perception des améliorations locales les changements mentionnés aux dits rapports relativement au rôle numéro 660, rue Chateaubriand, propriété de M. J. B. Dionne, et au numéro 676, rue Viger, propriété de M. Aimé Guertin.

G. Bilodeau, président	A. Desjardins
E. Dompierre	E. Laramée
R. Gratton	A. Beauchamp
J. B. Cadieux	Frs. Tremblay
F. E. St-Jean	J. Baker
H. Gauthier	

BUREAU DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 6

Hull, le 27 juin 1938

A Son Honneur M. le Maire,

Messieurs les Echevins de la Cité.

Messieurs :-

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois de juin 1938.

Pour rôles d'évaluations 1937-1938 et 1938-1939.

QUARTIER No. 1 (Val Tétreau)

1175 Substituer Alfred Murray à Dame Jos. Bélanger, 5 rue Bienville.

33 Incrire 1 service d'eau au lieu de 2 servies à 373 Chemin d'Aylmer.

- 29 Inscrire 4 services d'eau au lieu de 3 servies 383-387 chemin d'Aylmer.
- 38 Inscrire 2 services au lieu de 1 service 345 Chemin d'Aylmer.
- 283 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1 service, 42 Tétreau.
- 456 Retrancher Cheval depuis mai 1937.
- 1383 Substituer Ernest Beaulne à Léo. Beaulne, 5 rue Booth.
- 1511 Inscrire Lorenzo Laberge comme occupant à 42 rue Desjardins.
- 1719 Substituer 1 service d'eau au lieu de 2 services du 1er mai 1937.
- 1241 Substituer H. Derragh à Harold Lapierre pour lot 255-805, adresse 66 rue Berry.

QUARTIER No. 2 (Montcalm)

- 5317 Substituer Clifford Johnstone et Mrs. Hugh Cameron 46 rue Wright à William Johnstone.
- 5351 Retrancher un cheval.
- 5340 Substituer Robert McMurtry à Cité de Hull.

QUARTIER 1a (Wrightville)

- 3118 Substituer François Bilodeau à Cité de Hull.
- 3442 Substituer Louis Labelle à Succ. P. H. Charron, 42 rue Bourque.
- 1843 Inscrire 1 service d'eau au lieu de 2 services à 36 rue Delorimier du 1er mai 1937.
- 4291-4301 Substituer Albert Cleroux à Dame Sam McMillan pour 71 rue DeMontigny.

QUARTIER No. 3 (Lafontaine)

- 6048 Substituer Arthur Lamarche à Vve Noé Lamarche, 140 146 rue Wellington.
- 6135 Substituer Josaphat Pharand à Paul Cormier, 69-71 rue Hôtel-de-Ville.

QUARTIER No. 4 (Dollard)

- 8439 Inscrire 1 service d'eau au lieu de 2 à 105 rue Champlain.

- 8088 Incrire 3 services d'eau au lieu de 4 du 1er mai 1938.
8406 Retrancher le nom de Arthur Myre pour 142 rue Champlain.
8442 Substituer Josaphat Pharand à Paul Cormier.

QUARTIER 3a (Frontenac)
7002 Retrancher Nap. Gauthier laissant seul Succ. Scott et W. F. Hadley exécuteur seul propriétaire.

QUARTIER No. 5 (Laurier)

9517-9518 Substituer Dame Marie Reine Viau Betty à Betty Priscilia.

9150 Substituer Emmanuel Lafleur à Cité de Hull.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Commissaire Évaluateur

Hull, 27 Juin 1938

Monsieur le Maire

Messieurs les Echevins

Messieurs:—

La propriété de M. Ephrem Hébert à 77 rue Wellington a été incendiée le 3 mars 1938.

L'évaluation qui sera portée au rôle, résultant de cet incendie sera de \$4,975.00 au lieu de \$6,250.00 pour le rôle No. 6080.

Les taxes de 1938-39 pourront donc être calculées sur la base précitée plus haut.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Commissaire Évaluateur

Hull, le 27 juin 1938
Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs:—

L. L. & W. H. Chapman ayant été obligé de transporter leur manufacture d'huile à la Pointe Gatineau, l'évaluation au rôle 7895A sera retranchée et le compte de taxes ci-annexé cancellé pour 1938-39.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Commissaire Evaluateur.

Hull, le 27 juin 1938
Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:—

Le 17 février la bâtie appartenant au Club Régal Incorporé, fut incendiée.

Le terrain seul demeurant, l'évaluation sera inscrite au rôle comme suit:—

Rôle	Evaluation terrain	Service d'eau
8524	\$2,500.00	1/2

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Commissaire Evaluateur

Hull, le 27 Juin 1938
Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:—

Monsieur Raoul Laviolette a démolie au numéro 299 rue Maisonneuve, quartier Laurier, une partie de la bâtie, rôle 9251.

L'évaluation qui sera porté au rôle pour 1939-40 sera de \$10,900.00 au lieu de \$12,000.00.

Cette réduction peut être accordée aussi pour 1938-39 si le Conseil le décide ainsi.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,

Commissaire Evaluateur

Hull, le 27 juin 1938

Son Honneur M. le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:—

Faisant suite à la requête de Monsieur J. B. Dionne, demandant que l'on réajuste les charges d'égoût pour sa propriété, rôle 660 rue Châteaubriand, je dois vous soumettre ce qui suit:

Il est vrai que cette propriété se trouve à longer les deux égoûts, celui de la ruelle Vigier et celui de la rue Châteaubriand, pour cette raison les charges ont été faites pour les deux égoûts.

Cependant comme un seul égoût est suffisant pour la propriété, il serait juste, je crois, que le rôle d'améliorations locales soit modifié comme suit:

Rôle 660, lot 255-355, charges annuelles \$8.86, retrancher cette entrée et la transporter à la Cité de Hull comme partie de rue.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Commissaire Evaluateur

Hull, le 27 juin 1938

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:

Faisant suite à la requête de Monsieur Aimé Guertin relativement aux charges pour égoût à sa propriété, lot 255-371, rue Viger, j'ai l'honneur de vous soumettre ce qui suit:

Après considération des faits émis par Monsieur Guertin, il serait juste je crois de modifier le rôle d'améliorations locales comme suit:

Rôle 676, largeur moyenne de 50', coût annuel \$11.29, la balance, soit \$9.49 serait absorbée par la Cité.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Commissaire Evaluateur

Hull, le 27 juin, 1938

A Son Honneur Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:

Faisant suite à la demande de Monsieur Aimé Guertin relativement aux charges pour égout rue Chateaubriand, et plus spécialement pour sa propriété lot 255-381 j'ai l'honneur de vous soumettre ce qui suit:

Il est vrai que ce terrain a une longue devanture longeant l'égout, mais aussi, entendu que les lots en arrière appartiennent à Monsieur Guertin, celui-ci peut construire et utiliser tout le terrain et, par ce fait, 4 services d'égout seraient nécessaires pour desservir cette propriété.

Pour cette raison, je ne crois pas qu'un réajustement des charges s'impose.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Commissaire Evaluateur

4. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 2ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

2ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 28 juin 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Pro-Maire M. Edmond Laramée et les échevins F. Tremblay, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvé et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

40	Cardinal Chemical Co.	(Santé)	\$20.52
41	M. Emond	"	15.00
42	Romuald Picard	"	9.00
43	Département des Incendies	"	17.82
44	Edgar Beauchamp	"	12.00
45	Gauthier Co. Ltd.	"	65.00
46	Soublière & Lepage	(Parcs)	3.74
47	Hôpital Général d'Ottawa	(Hosp.)	36.00
48	Nichols Chemical Co. Ltd.	(Chlorine)	1,188.80
		Note de crédit	691.65
49	Z. Miron & Fils	(Marché)	4.23
50	Hôpital Général d'Ottawa	(Hosp.)	104.00
51	W. T. Shirreff	"	25.00
52	Melle Thérèse Terrien	"	8.00
53	Strathcona Hospital	"	168.00

Que le Dr. J. Isabelle soit autorisé de procéder à la vaccination des enfants, à raison de \$0.65 par vaccination. Il est aussi autorisé à acheter le vaccin nécessaire, tel que prévu dans les estimés.

Tel que prévu dans les estimés du département de Santé, que le Directeur du Service des Incendies soit autorisé de donner trois (3) gallons de gasoline par jour, excepté le jour du dimanche, à l'inspecteur Eugène Therrien afin de lui permettre de faire les inspections des établissements commerciaux, de faire la surveillance des laitiers et de faire la pesée du pain.

Que l'Inspecteur sanitaire Eugène Therrien soit autorisé à se faire confectionner un uniforme dont le coût ne devra pas dépasser la somme de \$35.00, prévue dans les estimés.

E. Dompiere H. Gauthier
Frs. Tremblay R. Gratton
J. B. Cadieux F. E. St-Jean
E. Laramée A. Beauchamp
G. Bilodeau

5. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que le 2ième rapport du comité de Santé et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

2ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE et ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 28 juin 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Gauthier, président, Son Honneur le Pro-Maire Monsieur E. Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompiere, E. Dagenais, E. St-Jean, A. Désjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

54	C.C.B. Works	\$4.50
55	Northern Electric	1.98
56	Kelly & Leduc	.20
57	Département des Incendies	10.44
58	Gatineau Power Co.	2.50
59	Limoges & Frères	13.51
DEPARTEMENT DES INCENDIES		
60	Parmacie Nationale	3.00
61	Dr. Henri Pilon	120.00

62	People's Gas Supply	3.00
63	McMullen-Perkins Ltd.	7.10
64	R. O. Morris	1.08
65	Kelly & Leduc	1.25
66	D. Danis	583.00
67	P. D'Aoust	4.75
68	Crane Ltd.	1.20
69	Association Ambulancière St-Jean	14.05

Que le Greffier de la cité soit autorisé à demander des soumissions pour la confection de 29 tuniques, 8 vestes, 70 paires de pantalons, 35 paires de chaussures.

Que le Directeur du Service des Incendies soit autorisé de faire les achats suivants:- 81 chemises, 54 cravates, une caisse de savon de toilette à \$5.75 et une caisse de coton pour laver à \$15.00 et 10 casquettes.

Que le Surintendant du Département de Lumière et Alarme soit autorisé de faire l'achat de 100 lampes de rues à même la soumission de la Maison Charron-Ménard.

H. Gauthier, président	E. Dompierre
Frs. Tremblay	A. Beauchamp
R. Gratton	J. Baker
F. E. St-Jean	E. Laramée
J. B. Cadieux	G. Bilodeau
A. Desjardins	

6. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le 2ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

2ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 28 juin 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Frs. Tremblay, président, Son Honneur le Pro-Maire M. Edmond Laro-

mée et les échevins J. Baker, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

70	Whitmore E.	\$5.00
71	Victoria Foundry Co. Ltd.	26.50
72	W. D. Cyr	4.99
73	Ottawa Electric Co. Ltd.	3.25
74	Mueller Ltd.	145.12
75	Théo. Lanctot	1.06
76	Keyes Supply Co. Ltd.	10.76
77	Kelly & Leduc	224.47
78	General Supply Co.	72.75
79	Gatineau Power Co.	310.46
80	Corporation Cité d'Ottawa	5.30
81	Fairbanks-Morse	125.50
82	Succ. E. R. Bisson	15.00

SALAIRE: Paies Nos. 6-7-8-9 (juin 1938)

Réparations de services	\$327.13
Bornes-Fontaines	42.75
Usine électrique	1.95

Frs. Tremblay, président	F. E. St-Jean
A. Beauchamp	E. Dompierre
E. Laramée	G. Bilodeau
R. Gratton	J. B. Cadieux

7. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le 2ième rapport du comité de l'Aqueduc, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

2ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 28 juin 1938, auquel assistaient:— Monsieur

l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Pro-Maire M. Edmond Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

83	Limoges & Frères	\$589.10
84	Z. Miron & Fils	9.77
85	McMullen-Perkins Ltd.	70.17
86	M. Levitan	11.90
87	Charron & Ménard	321.75
88	A. Champagne	59.92
89	People's Gas Supply	8.50
90	Paquin Motors Ltd.	1.73
91	Poste de Service Papineau	123.40
92	Pressure Pipe Co.	182.04
93	Thos. Robertson Ltd.	161.00
94	J. Sarazin	12.50
95	Jos. Pilon Ltée	71.34
96	Standard Paving Ltd.	14,936.00
97	Wright Brothers Supply	1,208.57
98	Bélanger Frères	9.00
99	Bélanger-Taeger Service	3.50
100	Bell Telephone Co.	46.36
101	Jos. Brunet	18.00
102	Carleton Motor Sales	551.30
103	Canadian Pacific Ry	80.32
104	Boucher Frères	108.26
105	S. C. Craig	170.20
106	Currie Products Ltd.	109.55
107	Département des Incendies	641.42
108	Chez Pierre	20.20
109	Adrien Ferland	30.00
110	P. Charron	358.05
111	R. Grandchamp	10.00
112	A. Gougeon	5.70
113	A. Gratton	2.15

114	Hull Coal Co.	124.00
115	Holman Machines Ltd.	25.55
116	Laurentian Stone Co. Ltd.	2,384.06

SALAIRE: Paies Nos. 6-7-8-9 (Juin 1938)

Rues	\$4.00
Egoûts	106.70
Rues Pavées	249.60
Règlement No. 346	451.43
Compensation	309.73

E. Dagenais, président	H. Gauthier
E. Dompierre	A. Beauchamp
F. E. St-Jean	Frs. Tremblay
J. B. Cadieux	G. Bilodeau
R. Gratton	E. Laramée

8. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le 2ième rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, du Président du comité de l'Aqueduc, des échevins Bilodeau, Gratton, Beauchamp et de l'Ingénieur de la cité, soit nommé pour étudié le rapport du Président du comité de l'Aqueduc et de l'Ingénieur de la cité en date du 28 juin relativement à certains travaux d'améliorations à faire au système de l'aqueduc. Ce comité devra aussi faire une étude complète de notre système de l'Aqueduc en général. Ce comité ferra rapport au conseil.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que l'Ingénieur soit autorisé de poser un raccordement d'eau au poste d'essence de Monsieur Bédard, boulevard Montclair, en

autant que la Cie du Canadien Pacifique comme propriétaire du terrain assume le coût de la pose de ce raccordement, et fasse ses propres arrangements avec son locataire la Cie McColl Frontenac.

Adopté.

11 Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Qu'un comité, composé du Président du Comité des Affaires Litigieuses, des échevins Dagenais et Beauchamp, et de l'Ingénieur de la cité, soit chargé de rencontrer Monsieur T. Régimbald au sujet de sa réclamation. Ce comité fera rapport au conseil.

Adopté.

HULL, Qué., le 24 juin 1938

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les échevins de la Cité de Hull

Messieurs :

Le Comité d'enquête, au sujet de l'égoût de la rue Montcalm, nommé dans la résolution No. 9 adoptée à l'assemblée du 16 mai dernier, à l'honneur de vous faire rapport tel que suit:

Le 19 mai dernier, accompagné de Monsieur l'échevin Laramée et de Monsieur l'Ingénieur, nous avons visité l'endroit en question, soit en face du numéro 291 rue Montcalm où l'on avait déjà fait une partie de l'excavation. Après l'arrivée des membres du comité l'on a procédé à l'excavation afin de découvrir le tuyau en notre présence.

Nous avons par alors constaté que le tuyau principal n'était pas écrasé, cependant la feuille du tuyau principal en question était brisé au collet sur le dessus du tuyau, et avait été réparée avec une feuille de métal, recouverte de ciment. Sur le dessus de cette feuille au bout près du collet, il y avait l'ouverture pour l'ancien raccordement de 4 pouces au numéro 291 Montcalm. Ce trou avait été bouché par un morceau de métal et recouvert de ciment lorsqu'un nouveau raccordement de 6 pouces a été fait dans le côté du tuyau principal à la demande du propriétaire au numéro 291, selon les renseignements que nous avons obtenus sur place.

A l'autre bout de cette même feuille il y avait également une autre ouverture de 4 pouces pour servir au besoin pour un autre raccordement possible, pour servir un terrain vacant presqu'en face du numéro 291 Montcalm. Ce trou était bouché par deux feuilles de métal, dont l'une fermait juste le trou de 4 pouces, l'autre feuille plus grande recouvrant le tout.

Nous avons aussi constaté qu'il y avait de la terre et du sable dans le fond du tuyau dans la feuille en question, cependant, les eaux circulaient librement.

Ce même soir du 19 mai, l'égoût au numéro 291 Montcalm était bloqué et en présence des échevins Tremblay et Dagenais qui se sont rendus dans la cave, les employés du chantier municipal sous la direction du surintendant Monsieur Bisson ont constaté que cet égoût était bloqué sur la propriété privée. Après avoir passé la broche et débloqué le tuyau de raccordement toute l'eau dans la cave s'est écoulé rapidement, dans le maître égoût.

Nous sommes informé qu'à cet endroit on a depuis construit un puisard, afin de faciliter le nettoyage du tuyau principal s'il y a lieu de le faire.

Respectueusement soumis,

Adélard Beauchamp, Eugène Dagenais,
Echevin Echevin, Président
Frs. Tremblay, Rodolphe Gratton
Echevin, Echevin, secrétaire

12. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le rapport du comité spécial en date du 24 juin 1938, composé des échevins Tremblay, Gratton, Dagenais, Beauchamp, concernant l'enquête au sujet de l'égoût de la rue Montcalm, soit approuvé tel que lu.

Adopté.

Monsieur l'échevin Laramée dissident.

HULL, Qué., le 28 juin 1938.
A Son Honneur le Maire,

Messieurs les échevins.

Messieurs:

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$199.54 et débiter les départements suivants:

Tresorier	\$15.85
Greffier	125.50
Ingénieur	14.90
Evaluateur	.90
Police	25.84
Incendies	1.30
Ass. Publique	6.50
Lumières et Alarme	1.85
Comité des Bâtisses	6.90
	\$199.54

Bien à vous,

Le Greffier

H. LEON LEBLANC,

13. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le rapport du Greffier de la cité en date du 28 juin 1938, concernant l'appropriation "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé à faire, dans ses livres les transports y mentionnés.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le Greffier de la Cité soit chargé de notifier la Compagnie Hull Electric de signer le contrat présenté par la Cité de Hull, tel que modifié par l'honorable Juge Trahan de la Cour Supérieure, avant vendredi le 8 juillet 1938. Si la Compagnie Hull Electric n'acquiescerait pas à la présente requête du Conseil, la Cité de Hull

continuera les procédures légales maintenant pendantes en Cour Supérieure.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau: Que permission soit accordée à la Compagnie Imperial Oil de poser un poteau avec enseigne sur le boulevard Sain-Joseph à la condition que la dite installation soit faite sur le terrain du propriétaire du garage, Monsieur R. Loyer, conformément au rapport de l'Ingénieur de la cité en date du 29 juin 1938.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que ce conseil consent à accorder la permission à la Cie Bell Telephone de faire le changement de poteau demandé dans sa lettre en date du 18 juin 1938 et conformément au rapport de l'Ingénieur de la cité en date du 28 juin 1938.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le règlement numéro 357 pour amender le règlement concernant la construction des bâtisses dans la cité de Hull soit adopté; que le Greffier de la cité soit autorisé à faire les procédures nécessaires pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

Monsieur l'échevin Laramée, dissident.

18. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin J. Baker:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, des échevins Laramée, Tremblay, Baker, de l'Ingénieur de la cité, de Messieurs Oscar Duquette et Henri Lessard, soit formé pour étudier le projet de l'érection d'une croix lumineuse dans la cité de Hull. Ce comité devra faire rapport au conseil.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les communications Nos. 7598 7765 et 7774, soient référées à l'Evaluateur pour rapport au conseil.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que la demande de Monsieur d'Arcy Séguin 127 rue Nicolet, de poser un raccordement d'égoût du man-hole du centre de la rue Richelieu à sa ligne, soit acceptée en autant que le requérant fera un dépôt de \$15.00 pour couvrir le coût des matériaux et dégagera la Cité de toute responsabilité en ce qui concerne l'entretien du dit raccordement.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Qu'un montant de \$666.67 des appropriations "Imprévues" soit transportée à l'appropriation pour la "Ligue d'Hygiène Sociale de Hull."

Adopté.

22. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le Trésorier soit autorisé de payer à la Ligue d'Hygiène Sociale de Hull, la somme de \$667.67 suivant avis de motion donné à cet effet.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de transporter une somme de \$100.00 des appropriations pour imprévues aux appropriations du département de Police.

Adopté.

div 24. Proposé par l'échevin E. Dompienne, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de mettre à la disposition du Directeur de la Sureté Municipale une somme de \$100.00 pour faire des causes de moralité.

Adopté.

Hull, le 20 juin 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$666.67 soit transporté des "Imprévues" à l'appropriation pour Ligue d'Hygiène Sociale de Hull pour l'entretien du dispensaire anti-tuberculeux et de puériculture.

(Signé) JOS. BAKER, échevin

Hull, le 28 juin 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai que le Trésorier de la cité soit autorisé de remettre une somme de \$100.00 au Directeur de la Sureté municipale afin de lui permettre de faire des causes de moralité.

(Signé) EMILE DOMPIERRE, échevin

HULL, le 20 juillet 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai qu'une somme de \$1,000.00 soit offerte à Monsieur Conrad Genest pour l'achat de ses plans. Cette somme devant être prise à même les appropriations du département des Rues et Améliorations et de l'Aqueduc, à part égale.

(Signé) EUGENE DAGENAIS, échevin.

25. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que ce conseil ajourne à vendredi le 8 juillet courant.

Adopté.



CANADA
Province de Québec **CITE DE HULL**
District de Hull

No. 6

SEANCE DU 8 JUILLET 1938

À une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, vendredi le 8 juillet 1938, à laquelle sont présents:

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins Frs. Tremblay, J. Baker, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que l'article 25 du règlement No. 270 soit interprété par l'Évaluateur de la Cité de manière à charger que le prix d'un service pour chaque logement qui sera occupé par des personnes qui vivent en commun.

Adopté.

Messieurs les échevins Laramée et Bilodeau prennent leurs sièges.

2. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin R. Gratton:

Qu'un montant de \$25.00 soit accordé à l'assemblée Papineau des Canadiens de Naissance. Ce montant devant être pris à même les appropriations du comité industriel.

Adopté.

Monsieur l'échevin Dompierre prend son siège.

3. Suivant le rapport de l'inspecteur des bâtisses, J. E. Bédard, et appuyé par le Directeur du département des Incendies Emile Bond, en date du 28 mai 1938.

Il est proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Qu'autorisation soit donnée à l'inspecteur des bâtisses J. E. Bédard, de voir à la démolition des bâtisses suivantes:

197 rue Kent; 224 rue Kent; Hangar angle des rues Maisonneuve et Verdun, lot 303.

Ces bâtisses étant considérées dangereuses pour le public,

Adopté.

4. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat entre la Cité de Hull et Sa Majesté le Roi, représenté par l'honorable Ministre des Travaux Publics du Canada en ajoutant au contrat les deux clauses suivantes:

1. "Ce mur de protection devra être construit en béton jusqu'au fond de la crique Brewery. Pour la durée de ces travaux la cité de Hull s'engage à payer à moitié du coût du "Stand By" de l'énergie électrique nécessaire à faire fonctionner les pompes au Chateau d'eau et à l'éclairage des rues."

2. "La partie de Première Part s'engage à recouvrir d'une couche de béton la base du mur de protection construit sur le côté ouest de la crique Brewery."

Adopté.

5. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que ce conseil ajourne au 11 juillet courant.

Adopté.



CANADA Province de Québec CITE DE HULL
Province de Québec District de Hull

SEANCE DU 11 JUILLET 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 11 juillet 1938, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilo-deau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin F. E. St-Jean :

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer le compte des honoraires de Me J. N. Beauchamp, C.R., au montant de \$300.00 pour services professionnels dans la cause en litige entre la compagnie Hull Electric et la Cité.

Adopté

2. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le rapport du comité nommé pour étudier la réclamation de Monsieur Morris soit adopté et que le trésorier soit autorisé de payer le montant de cette réclamation le tout sans préjudice aux droits de la cité, les fonds devant être pris à même l'appropriation "Dommages".

Que l'aviseur légal soit autorisé à faire les recherches nécessaires afin d'établir définitivement la ligne de démarcation entre les approches du pont et le terrain de la cité.

3. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean: *(no 3410)* *(estampe de 9610)*

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat avec la Brading Breweries Ltd. relativement à la propriété situés à l'angle des rues Laurier et Hôtel-de-Ville.

Que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$100.00 à Monsieur Jos. Nadon après qu'il aura évacué la dite propriété. Ce montant à être chargé au règlement numéro 346.

Que des soumissions soient demandées par le Comité des bâties pour la vente de la maison présentement sur le dit lot de terrain.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. Baker: *(no 3411)* *(estampe de 9611)*

Afin de donner suite à la recommandation faite au cours de l'assemblée du comité général de ce conseil, tenue le 8 juillet 1938, la nomination de Son Honneur le Maire, de l'échevin G. Bilodeau, et de l'ingénieur T. Lancôt comme membres d'un comité pour faire l'engagement d'un employé surnuméraire temporaire dans le Bureau de l'Ingénieur de la cité, est ratifié par la présente résolution.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay: *(no 3412)*

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, des échevins F. E. St-Jean, H. Tessier, E. Laramée, E. Dagenais, et de l'évaluateur municipal, soit chargé de choisir les sites pour l'érection d'un centre civique et de deux piscines dans la cité de Hull. Ce comité devra faire rapport au conseil.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Laramée: *(no 3413)* *(estampe de 9613)*

Que ce conseil ajourne au 18 juillet 1938.

Adopté.



CANADA

Province de Québec

District de Hull

No. 8

CITE DE HULL

SEANCE DU 18 JUILLET 1938

À une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 18 juillet 1938, à laquelle sont présents:

Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil et les échevins F. Tremblay, J. Baker, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beau-champ, E. Dagehais, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les échevins Bilodeau, Morin, Cadieux, St-Jean, prennent leurs sièges.

1. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer le compte du Poste de Gasoline Papineau au montant de \$37.26.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Conformément à l'avis de motion donné le 11 juillet 1938, l'ingénieur de la cité est par la présente autorisé à faire faire les travaux de raccordements d'égoûts au Garage Loyer, angle des boulevards Montclair et Saint-Joseph. Le coût de ces travaux ne devant pas dépasser la somme de \$25.00 à être chargée aux appropriations pour égoûts.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, du président du comité des Finances, de l'Evaluateur municipal, soit formé pour étudier le rapport de l'Evaluateur en date du 18 juillet 1938 en rapport avec l'évaluation de la compagnie E. B. Eddy, et que ce comité soit autorisé de retenir les services d'un employé temporaire pour le bureau de l'Evaluateur s'il y a lieu de le faire.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin J. Baker:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, de l'échevin G. Bilodeau, président du comité des Finances, de l'échevin Frs. Tremblay, président du comité de l'Aqueduc, de l'ingénieur de la cité, soit formé pour rencontrer les officiers de la compagnie E. B. Eddy pour étudier les possibilités de déservir la ville de Hull d'eau filtrée provenant du filtre de cette compagnie.

Adopté.

Monsieur l'échevin Gratton quitte son siège.

5. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin J. Baker:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat préparé par le notaire Desrosiers et lu à ce conseil pour la vente au Gouvernement Provincial, de la propriété connue et désignée comme étant le lot neuf-un (9-1) du quartier Val Tétreau (1) de la cité de Hull et sur lequel lot la prison doit être construite.

Adopté.

Monsieur l'échevin Gratton reprend son siège.

6. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que la résolution numéro 4 de l'assemblée du 19 mai 1938 soit suspendue temporairement.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le Directeur du département des incendies soit autorisé
de faire faire l'installation d'un réservoir à gasoline au montant
de \$44.75 (F.O.B. Montréal) au poste numéro un. Ce montant
devant être pris à même les appropriations pour imprévues.

Adopté.

Hull, 11 juillet 1938.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$25.00 soit dépensé pour refaire le raccordement d'égoût du garage Loyer, angle des boulevards Montclair et Saint-Joseph. Le coût de ces travaux à être chargé aux appropriations "égoûts."

(Signé) E. LARAMEE, échevin.

8. Proposé par l'échevin H. Tessier, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que ce conseil ajourne au 22 juillet courant.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE HULL

District de Hull.

No. 9

SEANCE DU 22 JUILLET 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, vendredi le 22 juillet 1938, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, J. B. Cadieux, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin Dagenais, secondé par l'échevin St-Jean:

Que ce conseil siège en comité général pour faire l'étude de certains travaux d'améliorations locales.

Adopté.

Messieurs les échevins Bilodeau, Gauthier, Gratton, Morin, Dompierre prennent leurs sièges.

2. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que ce comité général lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que la soumission pour "Papeterie" savoir 10,000 formules de réquisition pour le bureau de l'Ingénieur et 150 copies du règle-

ment des Taxis, soit accordée à l'imprimerie Provost, le tout suivant sa soumission en date du 23 juillet 1938.

Adopté.

Monsieur l'échevin Dagenais quitte son siège.

4. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Qu'une délégation, composée de Son Honneur le Maire, du Pro-Maire, du président du comité des Finances, de l'échevin R. Gratton, du Trésorier, de l'Ingénieur de la cité, de Monsieur Alphonse Fournier, député au Fédéral, soit formée pour rencontrer le député ministre du département des Finances du Fédéral en rapport avec l'emprunt projeté pour la construction d'un centre civique et de deux piscines.

Cette délégation sera accompagnée du représentant de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

Monsieur l'échevin Dagenais reprend son siège.

5. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité soient autorisés à signer la convention entre la Cité de Hull et Madame E. Deschamps, relativement à la transportation des bâtisses de cette dernière situées au numéro civique 4 de la rue Dupuis.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Directeur du département des Incendies soit délégué à la convention des pompiers au Sault Ste Marie.

Adopté.

Monsieur l'échevin Laramée quitte son siège.

7. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que ce conseil est heureux d'offrir au Directeur du département de police, ses plus sincères félicitations pour son beau travail accompli à Hull depuis sa nomination comme Chef.

Adopté.

Monsieur l'échevin Laramée reprend son siège.

Hull, le 22 juillet 1938
Messieurs les échevins Gauthier et Laramée donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront qu'un montant de \$75.00 soit accordé au Directeur Bond afin de lui permettre d'assister à la convention des pompiers au Sault-Ste Marie. Ce montant devant être pris à même les appropriations pour "Imprévu".

(Signé) H. Gauthier — Ed. Laramée, échevins.

Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que ce conseil ajourne au 26 juillet courant à 7.30 heures de l'après-midi.

Adopté.

Hull, le 22 juillet 1938
Messieurs les échevins Gauthier et Laramée donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront qu'un montant de \$75.00 soit accordé au Directeur Bond afin de lui permettre d'assister à la convention des pompiers au Sault-Ste Marie.

Adopté.

Hull, le 22 juillet 1938
Messieurs les échevins Gauthier et Laramée donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront qu'un montant de \$75.00 soit accordé au Directeur Bond afin de lui permettre d'assister à la convention des pompiers au Sault-Ste Marie.

Hull, le 22 juillet 1938
Messieurs les échevins Gauthier et Laramée donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront qu'un montant de \$75.00 soit accordé au Directeur Bond afin de lui permettre d'assister à la convention des pompiers au Sault-Ste Marie.

Hull, le 22 juillet 1938
Messieurs les échevins Gauthier et Laramée donnent avis de motion qu'à la prochaine assemblée ils proposeront qu'un montant de \$75.00 soit accordé au Directeur Bond afin de lui permettre d'assister à la convention des pompiers au Sault-Ste Marie.

CANADA, }
PROVINCE DE QUEBEC }
District de Hull }
CITE DE HULL

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville, de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 4 juillet 1938, à laquelle étaient présents:

Son Honneur le Maire, Monsieur A. Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, E. Laramée, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, H. Gauthier et A. Desjardins, formant quorum du dit conseil.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 357

Pour amender le règlement concernant la construction des bâtisses dans la cité de Hull (Règlement No. 336).

ATTENDU que ce conseil juge opportun et à propos d'amender le règlement de construction (No. 336) existant actuellement dans la cité;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce conseil à l'effet que le dit règlement de construction serait amendé;

IL EST EN CONSEQUENCE par le présent règlement déclaré, statué et ordonné comme suit:

1. L'article 8 du dit règlement de construction No. 336) tel que remplacé par la section 1 du règlement No. 341 est par les présentes modifié en y ajoutant le paragraphe suivant:

“Il sera perçu par l'Inspecteur, lors de l'émission de tel permis, la somme de \$1.00 pour chaque mille piastres ou partie de mille piastres mentionné au dit permis.”

“Cependant, aucune somme ne sera perçue pour un permis dont le montant y mentionné est moindre que \$300.00.”

2. Le présent règlement viendra en force et vigueur suivant la loi.

H. LEON LEBLANC, ALPHONSE MOUSSETTE,
Greffier Maire.



CANADA

Province de Québec

CANADA

CITE DE HULL

District de Hull

No. 10

SEANCE DU 26 JUILLET 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mardi le 26 juillet 1938, à laquelle sont présents :

Son Honneur le Pro-Maire Monsieur Edmond Laramée, au fauteuil et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilocreau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, H. Gauthier, F. E. St-Jean, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Pro-Maire.

1. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Dompierre :

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer les frais de voyage du Directeur Bond du département des incendies re; convention des pompiers du Sault Ste-Marie. Le tout tel que donné par l'avis de motion du 22 juillet et jusqu'à concurrence du montant de \$75.00.

est donc voté et accepté en l'assemblée. Adopté.

HULL, Qué., le 26 juillet 1938

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:

Le Comité nommé pour étudier la réclamation de la Cie Walters Axe et formé de MM. les Echevins Gratton, Baker, Tremblay et de l'Ingénieur s'est assemblé pour étudier le bien fondé de la demande de cette compagnie.

Le procureur de cette dernière Monsieur A. Taché, M.P.P. dans une lettre en date du 14 mars 1938 se plaint de la quantité excessive de consommation d'eau qui est chargé à son client et demande que le coût du surplus de la consommation mensuelle d'au delà de 15,000 gallons lui soit remboursé.

Le Comité après avoir pris connaissance des relevés des consommations mensuelles depuis octobre 1934 jusqu'au 4 décembre 1937, a constaté qu'il devait certainement avoir des défectuosités dans le compteur, causant des lectures de consommation anormales.

Ce compteur était placé à l'extérieur de la bâtisse dans un endroit non propice, exposé aux intempéries de la température surtout en hiver. La ville a alors installé un nouveau service avec compteur le 4 décembre 1937.

De nouvelles lectures ont été faites jusqu'au 1er avril 1938 et nous avons eu comme moyenne de consommation mensuelle 28,324 gallons.

Le Comité, après entente avec le procureur de la Cie et un de ses représentants recommande que la base de consommation pour pouvoir effectuer un règlement juste et équitable devrait être sur une moyenne de \$30,000 gallons par mois et cette moyenne de 30,000 gallons par mois et cette moyenne devrait être établie depuis la date du dernier règlement de novembre 1934 au 1er avril 1938, et qu'à partir de cette date, la compagnie paiera suivant la lecture de consommation enrégistrée par le compteur actuel.

RODOLPHE GRATTON

JOS. BAKER,

Prés. Affaires Litigieuses

Echevin Quartier 1

FRS. TREMBLAY,

THEO. LANCTOT

Echevin Quartier 1

Ingénieur de la Cité.

2. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le rapport présenté par le Comité nommé pour étudier la réclamation de la Cie Walters Axe soit accepté et que le Trésorier soit autorisé de faire dans ses livres les crédits et transports tel que prévu dans ledit rapport.

Adopté.

Monsieur l'échevin Dagenais prend son siège.

3. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Beauchamp:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer le compte de l'avocat C. H. Dowd au montant de \$20.00 le tout à la suite de la réclamation des Melles F. A. et M. E. Wright sans préjudice aux droits de la cité et du règlement offert et approuvé par le procureur des Melles Wright et avec entente que la cité aura un délai de deux (2) mois pour enlever la pierre qui lui appartient.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que ce conseil siège en comité général pour faire l'étude du nouveau règlement projeté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que ce conseil lève séance, fasse rapport et procède aux affaires.

Adopté.

Monsieur l'échevin Beauchamp quitte son siège.

6. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le rapport de l'Ingénieur de la cité en date du 26 juillet 1938, soumis ce soir à ce conseil, relativement aux estimés qu'il a préparé pour certains travaux d'améliorations locales, soit approuvé.

Qu'un projet de règlement d'emprunt par émission d'obligations au montant de \$195,725.00 soit préparé pour payer le coût de ces travaux d'égoûts, d'aqueduc, de pavages, de trottoirs, et de travaux divers.

Que l'aviseur légal de la Cité soit prié de préparer ce projet de règlement pour la prochaine assemblée de ce conseil.

Que le Trésorier, l'Evaluateur, l'Ingénieur de la cité, soient priés de préparer un rapport montrant le montant des déboursés que devra faire les propriétaires intéressés, pour les améliorations locales du règlement projeté et faire rapport au conseil.

Adopté

Ajournement Sine Die.

Hull, le 26 juillet 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai qu'un montant de \$146.20 soit dépensé pour l'achat de boyaux pour le département des pompiers à être pris à même les appropriations "Imprévus".

(Signé) H. GAUTHIER, échevin.

Hull, le 26 juillet 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$150.00, pris à même les appropriations "Imprévus", soit accordé à l'inspecteur Maxime Lavigne pour lui permettre d'assister à la convention des experts en empreintes digitales, tenue à Columbus, Ohio, du 16 au 20 août.

(Signé) J. A. MORIN, échevin.

Hull, le 26 juillet 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai qu'un montant de \$50.00 soit voté pour aider à la publication de l'histoire de notre région qui portera le titre "d'Histoire du Nord de l'Outaouais". Ce montant à être pris aux appropriations "Publicité."

(Signé) G. BILODEAU, échevin



CANADA
Province de Québec **CITE DE HULL**
District de Hull
No. 11

SEANCE DU 1 AOUT 1938

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 1er août, à laquelle sont présents:

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilo-deau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, H. Gauthier, A. Desjardins, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin J. Baker:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:- l'avocat Auguste Lemieux, au nom de Laura Graham et Otto Frobel; L'Office des Salaires Raisonnables; le notaire Desrosiers; L'avocat C. H. Dowd au nom de ses clients George Duncan Graham, John Kenneth Graham, T. Graham Maybury; M. Joseph Fournier; Pierre Chénier; Le Club Ouvrier de Hull; Cléophas Piché; Hull Iron Steel Foundries Co. Ltd; La Commission Scolaire de Hull; Paul Desjardins; Mme A. T. Dalglish; Edouard Garceau; Ludovic Tremblay; Requête pour pavage rue Sherbrooke; Requête pour pavage rue Walker; Association de Protection aux Aveugles; Société Provinciales aux Aveugles.

Adopté.

31ème RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 26 juillet 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Pro-Maire E. Laramée

et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier,

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1. Réclamation M. Taillefer:— Que le Greffier de la cité soit chargé d'écrire au réclamant pour lui demander les détails de sa réclamation, les dates des dommages et la cause.

2. Réclamation A. Alarie, 291 rue Montcalm, Hull.— Que le Greffier de la cité soit chargé d'écrire au réclamant pour l'informer que ce conseil n'a aucune responsabilité légale quant à sa réclamation, suivant l'opinion de l'Aviseur Légal de la Cité de Hull.

3. Réclamation Madame Laura Graham:— Cette réclamation est référée à la Commission de Police pour rapport à être soumis à l'aviseur légal de la cité afin que ce dernier puisse donner le conseil au sujet des responsabilité de la cité dans cette affaire.

4. Réclamation Otto Fobel:— Cette réclamation est référée à la Commission de Police pour rapport à être soumis à l'aviseur légal de la cité afin que ce dernier puisse donner son opinion légale à ce conseil.

R. Gratton, président	Ad. Beauchamp
H. Gauthier	J. Baker
E. Dompierre	Ed. Laramée
E. Dagenais	J. B. Cadieux
Frs. Tremblay	A. Desjardins
J. A. Morin	G. Bilodeau

2. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le 3ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

3ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs, dûment assemblé en chambre, mardi le 26 juillet 1938 auquel assistaient: Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Pro-Maire Monsieur Ed. La-

ramée, et les échevins F. Tremblay, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

5	Gatineau Power Co.	(Marché)	\$1.00
6	Pharmacie Lafond	(Santé)	12.20
7	Nichols Chemical Co.	(Chlorination)	1188.80
		Note de crédit	804.28
8	Département des Incendies	(Santé)	13.86
9	Léo. Gratton	(Marché)	3.60
10	St-Jean-Lavigne		9.50

Que le Dr. Isabelle soit autorisé de faire l'achat d'une balance au montant de \$18.50. Ce montant à être chargé au département de police.

J. Baker

E. Dompierre

Ed. Laramée

E. Dagenais

J. B. Cadieux

Frs. Tremblay

A. Desjardins

R. Gratton

G. Bilodeau

J. A. Morin

H. Gauthier

Ad. Beauchamp

3. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le 3ième rapport du comité de Santé et Parcs, qui d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

3ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 26 juillet 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin G. Bilodeau, président, Son Honneur le Pro-Maire Monsieur Ed. Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier,

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

11	Léo. Gratton	(C. des Bâtisses)	\$4.00
12	Jos. Pilon Ltée	"	44.86
13	Woods Manufacturing Co. Ltd. (H. Ville)	"	10.53
14	Craig & West Ltd.	"	152.50
15	Soublière & Lepage	"	7.74
16	Soublière & Lepage	(Parc)	2.21
17	E. St-Louis	(Hôtel-de-Ville)	13.00
18	Charron & Ménard	"	31.31
19	D. Gestetner	(Papeterie)	24.30
20	P. A. Larocque	"	39.75
21	G. E. Gauvin & Fils	"	64.80
22	J. M. Hill	"	3.50
23	J. Bower Lyon	"	6.00
24	L'Opinion	"	7.80
25	Librairie Trudel	"	2.50
26	Le Progrès de Hull	"	6.40
	" (Trésorier)	"	60.00
27	Municipal Finance	"	1.00
28	Hôpital Général Ottawa	(A. Publique)	152.00
29	Gouvernement de Québec (Fonds des Jurés)	"	12.00

SALAIRE: Paies Nos. 10-11-12-13 (Juillet) 1938

Comité des Bâtisses \$29.25

Que le rapport du Greffier de la cité, en date du 26 juillet 1938, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé à faire dans ses livres, les transports y mentionnés.

Que le rapport de l'Evaluateur de la cité en date du 26 juillet 1938, numéro 7, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé.

Que le rapport de l'Evaluateur de la cité en date du 23 juillet 1938, concernant le numéro du rôle 6876 et rôle numéro 432 soit

approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire les entrées nécessaires dans ses rôles de perception.

G. Bilodeau, président

E. Dompierre

J. Baker

H. Gauthier

E. Laramée

Frs. Tremblay

J. B. Cadieux

R. Gratton

Ad. Beauchamp

L. A. Morin

BUREAU DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 7

Hull, le 26 juillet, 1938

A Son Honneur M. le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs :—

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois de juillet, 1938.

(Pour rôles d'évaluation 1937-38 et 1938-39)

QUARTIER No. 1 (Val Tétreau)

214 Substituer Vve Honoré Pichette à Honoré Pichette, pour 66 rue Prévost.

440 Substituer Vve Zéphirin Gervais à Zéphirin Gervais, pour 12 rue Bégin.

432 Substituer Aldéric et Wilfrid Ste-Marie à Donat Parizeau.

QUARTIER No. 1a (Wrightville)

3124-3125 Substituer Madame Louis Fortin à Vve Charles Lavigne pour 15 rue Montclair.

3379 Inscrire 1 service d'eau au lieu de 2 services du 1er mai 1937 à 6 rue Caron.

2853 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1 service du 1er mai 1937 à 23 rue Sherbrooke.

2215 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1 service du 1er mai 1937, à 49 rue Deslauriers.

2961-2962 Substituer Emile Brisebois à Thomas Link et Arthur Chartrand pour lots 246-238, 239, 105 rue Nicolet.

3912 Incrire 2 services d'eau au lieu de 1 service du 1er mai 1937, à 8 rue Raymond.

4012 Incrire 1 service d'eau au lieu de 2 services du 1er mai 1937 à 184-186 boulevard St-Joseph.

3082 Substituer Gédéon Duchesne à Dame Amanda Guinard pour 124 rue Jeanne d'Arc.

4033 Incrire 1 service d'eau au lieu de 2 services du 1er mai 1937 à 240 boulevard St-Joseph.

4036 Incrire 2 services d'eau au lieu de 1 service du 1er mai 1937, à 250 Boulevard St-Joseph.

4442 Incrire 1 service d'eau au lieu de 2 services du 1er mai 1937 à 1 Richelieu.

4530 Incrire 3 services d'eau au lieu de 1 service pour 15 rue Labelle. (du 1er mai 1937).

3111 Substituer Alfred Tremblay à Jos. Chéné (Melchior Auguste) pour 42 rue Jeanne d'Arc.

5368 Substituer Laura Sauvé ux Sauvé Domina à Cité de Hull.

QUARTIER No. 2 (Montcalm)

5473 Substituer Mde Vve Clara Larose-Gagné à Alex. André Vaillant.

5237 Incrire 2 services d'eau seulement au lieu de 3 depuis mai 1937.

5155 Retrancher le nom de F. Chevalier, laissant seul Alphonse Fournier, M.P., propriétaire à 66 rue Carillon et retrancher stock de \$500.00.

5155a Incrire \$500.00 de fonds de commerce à Gilberte Huneault à 66 rue Carillon.

5342 Substituer Corporation Episcopale d'Ottawa à Cité de Hull, pour le lot 221 seul, quartier No. 2 évalué à \$600.00 exempté.

5342a Incrire Cité de Hull pour le lot 220 avec évaluation de \$600.00 exempté.

5559 Substituer Adélard Beauchamp à Cité de Hull.

QUARTIER No. 3 (Lafontaine)

6466 Substituer Louis Gendron à Capital Trust Corporation Ltd.

QUARTIER No. 3a (Frontenac)

7417 Substituer Georges Cadieux (20 rue Mance) à Félix Beaulne et Al pour 18 rue Mance.

6847 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1 service du 1er mai 1937 à 270 rue St-Rédempteur.

6851 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1 service du 1er mai 1937 à 278 rue St-Rédempteur.

6856 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1 service du 1er mai 1937 à 298 rue St-Rédempteur.

6857 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1 service du 1er mai 1937 à 300 rue St-Rédempteur.

6820 Inscrire 6 services d'eau au lieu de 5 services du 1er mai 1937 à 188 rue St-Rédempteur.

6871 Inscrire 3 services d'eau au lieu de 4 services du 1er mai 1937 à 131 rue Dupont.

6876 Substituer François Leblanc à W. Hadley pour 143 rue Dupont.

7007 Inscrire 3 services d'eau au lieu de 2 services du 1er mai 1937 à 47 rue Chateauguay.

6829 Inscrire Dame Godfroi Fortier comme propriétaire au lieu de Collège d'Ottawa et envoyer comptes à Dame Fortier, laissant Gustave Hébert comme occupant à 212 rue St-Rédempteur.

QUARTIER No. 4 (Dollard)

8070 Inscrire Succession Jos. Barbeau comme occupant à 26 rue Verchères.

8173 Substituer Joachim Proulx à J. Achille Proulx pour la propriété 39-41 rue Salaberry.

8070 Substituer Vve Jos. Barbeau à succession Jos. Barbeau comme occupant laissant Succession Tétreau propriétaire pour 26 rue Verchères.

8490 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 3 services du 1er mai 1937 pour 1939 rue Notre-Dame.

QUARTIER No. 5 (Laurier)

9915 Substituer Josephat Pharand à Hermas Guertin pour 16 rue Verdun.

9618 Substituer Waldo Guevremont à Gabriel Lapensée, pour
319 rue Champlain.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Commissaire Evaluateur

Monsieur le Maire,

HULL, Qué., le 23 juillet 1938.

Messieurs les Echevins:—

Messieurs:—

Les maisons portant les numéros 243 rue Dupont et 21 rue Bégin ayant été démolies, l'évaluation au rôle 6876 pour la première maison sera le suivant: Terrain \$1000.00 et $\frac{1}{2}$ service d'eau. La seconde l'évaluation au rôle No. 432 sera le suivant: terrain \$300.00 et inscrire $\frac{1}{2}$ service d'eau.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

HULL, Qué., le 26 juillet 1938

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$179.54 et débiter les départements suivants:—

Trésorier	\$3.65
Greffier	85.55
Ingénieur	50.10
Evaluateur	3.58

Police	33.66
Ass. Publique	3.00
	179.54

Bien à vous

RENE ROGER

Assistant-Greffier,
Greffier Pro-Tempore.

4. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le 3^{ième} rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé. *Adopté.*

3^{ième} RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE & ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 26 juillet 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Gauthier, président, Son Honneur le Pro-Maire Monsieur Ed. Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean:

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

30	Département des Incendies	\$10.69
31	Le Progrès de Hull	4.59
32	Marchand Electrical Co.	5.25
33	Marchand Electrical Co.	11.81
34	Can. Westinghouse Co.	25.00
35	Gatineau Power Co.	2.50
36	Gatineau Motors Co.	3.93
37	Charron & Ménard	136.50

DEPARTEMENT DES INCENDIES

38	Wayne Co. Ltd.	44.75
39	McMullen-Perkins Ltd.	10.45
40	J. E. Séguin	3.00
41	R. O. Morris	2.50
42	Imperial Radiator Co.	3.75
43	A. R. Farley	1.30
44	P. D'Aoust Ltée	5.75
45	Danis Gas Service	655.60
46	Association Ambulancière	5.75

SALAIRE: Paies Nos. 10-11-12-13 (Juillet 1938)

Département du Feu	.65
Département Lumière et Alarme	1.30

Que le Directeur du département des incendies soit autorisé de faire faire les réparations nécessaires aux appareils du département ainsi qu'aux postes, tel que prévu dans les appropriations des huit mois de 1938.

H. Gauthier, Président	J. Baker
E. Dagenais	Ed. Laramée
Frs. Tremblay	R. Gratton
J. B. Cadieux	J. A. Morin
Ad. Beauchamp	G. Bilodeau
E. Dompierre	

Que le 3ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

3ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assémblé en chambre, mardi le 26 juillet 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Pro-Maire Ed. Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

47	Caisse Police	\$135.00
48	R. O. Morris	2.26
49	Pritchard-Andrews Co.	25.92
50	Might Directories Ltd.	12.96
51	David Séguin	2.50
52	A. Champagne	30.00
53	Département des Incendies	16.13
54	Eastman Photographic	18.73
55	Laval Motor Sales	3.95
56	Station de Service Danis	32.17
57	George Simard	8.70
58	Kelly & Leduc	8.28
59	J. L. Pichette	19.00
60	Pharmacie Union	3.70

Que le Directeur du département de la Sureté Municipale soit autorisé de faire l'achat de deux (2) sirènes au montant de \$57.00; peinture pour les rues au montant de \$150.00; deux (2) paires de gants pour les officiers du bicyclette à gasoline au montant de \$6.00.

J. A. Morin, président	Frs. Tremblay
E. Dompierre	J. Baker
Ad. Beauchamp	Ed. Laramée
H. Gauthier	R. Gratton
E. Dagenais	J. B. Cadieux

6. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 3ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

3ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC
A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 26 juillet 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin Frs.

Tremblay, président, Son Honneur le Pro-Maire Monsieur Ed. Laramée et les échevins J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

61	Jules Baillot	50.00
62	Z. Miron & Fils	32.20
63	Ottawa Electric Ltd.	4.20
64	Paquin Motors Ltd.	5.16
65	Poste de Service Rochon	19.10
66	Oscar Samson	1.50
67	St-Louis Machine Shop	45.25
68	W. D. St-Cyr	28.03
69	Jos. Brunet	6.00
70	Succ. E. R. Bisson	15.00
71	A. Champagne	68.10
72	Charron & Ménard	48.91
73	Gatineau Power Co.	269.00
74	M. Levitan	117.72
75	H. Lafleur	.50
76	R. O. Morris	23.40

SALAIRE: Paies Nos. 10-11-12-13 (juillet 1938)

Réparations services	242.35
Bornes-Fontaines	7.70
Arrosage	172.80

Frs. Tremblay, président	J. B. Cadieux
E. Dompierre	H. Gauthier
E. Dagenais	J. A. Morin
J. Baker	Ad. Beauchamp
Ed. Laramée	G. Bilodeau
R. Gratton	

7. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le 3ième rapport du comité de l'Aqueduc, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

3ième RAPPORT DU COMITE DE RUES ET AMELIORATIONS
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 26 juillet 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Pro-Maire Monsieur E. Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bi-
lodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Da-
genais, E. St-Jean, H. Gauthier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

77	Wright Brothers Supply	2377.69
78	Stinson-Reeb Supply	11.25
79	Pharmacie Union	14.75
80	J. Sarazin	14.00
81	Victoria Foundry Co.	15.00
82	Pressure Pipe Co.	566.16
83	Standard Paving Ltd.	17,514.95
84	Jos. Pilon Ltée	240.31
85	People's Gas Supply	3.25
86	Limoges & Frères	574.30
87	Poste de Gasoline Papineau	133.52
88	Kelly & Leduc	129.42
89	J. O. Laflèche	5.51
90	Laurentian Stone Co. Ltd.	1680.12
91	Pharmacie Lafond	10.50
92	Département des Incendies	477.60
93	A. Ferland	10.00
94	A. Gougeon	2.30
95	General Supply	54.60
96	Hull Coal Co.	128.75
97	W. A. Hare	39.35
98	Instruments Limited	8.70
99	Holman Machines Ltd.	22.00
100	Bélanger Frères	70.63
102	Chez Pierre le Cordonnier	7.30
103	Can. Pacific Ry.	72.91

104	S. C. Craig	26.00
105	Pierre Charron	115.60
106	Carleton Motor Sales Ltd.	496.47
107	Currie Products Ltd.	244.65

SALAIRE: Paies Nos. 10-11-12-13 (juillet 1938)

Egoûts	113.30
Rues Pavées	158.40
Règlement numéro 346	529.80
Compensation	401.46

E. Dagenais, Président	A. Desjardins
E. Dompierre	H. Gauthier
Frs. Tremblay	Ed. Laramée
J. Baker	R. Gratton
J. B. Cadieux	J. A. Morin
Ad. Beauchamp	

8. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 3ième rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que Monsieur Emile Leblanc soit nommé temporairement pour conduire l'automobile-arrosoir.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que ce conseil a appris avec regret le décès de Monsieur Arthur Barré, surintendant du Chateau d'eau et offre à Madame Barré, l'expression de ses vives condoléances.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Henri Gauthier, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que Son Honneur le Maire, les échevins Rodolphe Gratton et G. Bilodeau, le Trésorier de la cité soient délégués au Congrès de l'Union des Municipalités de la Province de Québec qui sera tenu du 3 au 9 septembre prochain.

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à payer les frais de voyage de cette délégation. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la réclamation de Monsieur E. Morissette, 54 rue Courcelette, soit référée à un comité, composé du Président du comité des affaires litigieuses et des échevins H. Gauthier et A. Beauchamp pour étude et rapport au conseil.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le règlement numéro 358, concernant un emprunt de \$55,000.00 pour rencontrer les dépenses encourues par le chômage dans la cité pour les années 1936-37 et 1937-1938, soit adopté. Que le Greffier de la Cité soit autorisé de faire les procédures nécessaires pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin J. Baker:

Que les minutes des assemblées du 6, 7, 10 et 20 juin, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que les correspondances portant les numéros 7826-7823-7824-7821-6436-6872-7820-6714-7825-7831-6835 et toutes les applications en filière dans le bureau du Greffier, soient renvoyées au comité

nommé pour étudier la réorganisation du département du Château d'eau.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Qu'un montant de \$15.00 soit transporté de l'appropriation "Imprévus" aux apppropriations du département de police, re convention.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le Directeur du Service de la Sureté Municipale soit autorisé d'assister à la convention des Chefs de Police du Canada à Sherbrooke, les 9, 10, 11 et 12 août courant; que le trésorier de la cité soit autorisé à lui payer ses frais de voyage au montant de \$45.00, tel que prévu dans les estimés, à être chargé aux apppropriations du département de police.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Qu'un montant de \$50.00 soit transporté de l'appropriation "Imprévus" aux apppropriations "Publicité."

Adopté.

19. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Conformément à l'avis de motion donné à l'assemblée du 26 juillet 1938, que le Trésorier de la cité soit autorisé à payer au Révérend Père Louis Taché, C.S.Sp. la somme de \$50.00 pour lui aider à la publication de son livre qui portera le titre d'Histoire du Nord de l'Outaouais. Ce montant à être pris aux apppropriations "Publicité".

Adopté.

20. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de transporter de l'appropriation "Imprévus" la somme de \$18.33 aux appropriations du département des incendies.

Adopté.

21 Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le Directeur du Service des Incendies soit autorisé d'assister à la convention des Chefs de Pompiers de la Province de Québec, qui sera tenue à Sherbrooke, les 9, 10, 11 et 12 août, que le trésorier de la cité soit autorisé à lui payer ses frais de voyage au montant de \$55.00 tel que prévu dans les estimés, à être chargé aux appropriations du département des incendies."

Adopté.

22. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer les dépenses de voyage de Son Honneur le Maire à Montréal, lors de l'assemblée des directeurs de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, tenue le 28 juillet 1938.

Adopté.

23 Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que ce conseil est heureux d'offrir ses plus sincères félicitations à Monsieur et Madame Eugène Dagenais à l'occasion de leur 40ième anniversaire de mariage.

Adopté.

24 Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le Directeur du département des incendies soit autorisé de faire l'achat de boyaux de $2\frac{1}{2}$ pouces à \$1.25 le pied jusqu'à concurrence de \$353.80 prévu dans les estimés.

Adopté.

25 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer les comptes suivants:— Imprimerie Leclerc, Enrg. \$32.80; Hopital St-Vincent \$45.50; Hospice St-Charles d'Ottawa, \$921.00; Orphelinat St-Joseph \$2,275.80, Imprimerie Provost \$27.00.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que la communication du notaire Desrosiers soit référée à l'Evaluateur pour rapport au conseil.

Adopté.

27. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que la réclamation de Monsieur Joseph Fournier soit référée à l'Ingénieur pour rapport à être soumis à l'Aviseur Légal pour son opinion quant à la responsabilité de la cité.

Adopté.

Monsieur l'échevin Laramée quitte son siège.

28. Proposé par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que la soumission de Monsieur Tomaro au montant de \$832.00, taxe incluse, pour la confection des uniformes pour les hommes du département de police soit acceptée.

Adopté.

Monsieur l'échevin Laramée reprend son siège.

29. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que la soumission de Monsieur Tomaro au montant de \$825.00, taxe incluse, pour la confection des uniformes pour les hommes du département des Incendies, soit acceptée.

Proposé en amendement par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que la soumission de Sparks-Harrison Co. au montant de \$865.00, taxe incluse, pour la confection des uniformes pour les hommes du département des incendies, soit acceptée.

Pour l'amendement les échevins Baker, Morin, Cadieux. 3.

Contre l'amendement les échevins Tremblay, Laramée, Bilo-deau, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Gauthier, Desjardins. 8.

L'amendement est défait et la motion principale remportée sur même division.

30. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Baker:

Que la soumission de Monsieur Oscar Goulet pour la fourniture de 28 paires de chaussures pour les hommes du département de police, soit acceptée, le tout tel que sa soumission au montant de \$4.95 la paire.

Proposé en amendement par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que la soumission de L. Ducharme & Fils pour la fourniture de 35 paires de chaussures aux hommes du département des incendies et 28 paires de chaussures pour les hommes du département de police, soit acceptée, le tout suivant sa soumission au montant de \$5.00 la paire.

Pour l'amendement les échevins Gratton, Dompierre, Gauthier, Desjardins. 4.

Contre l'amendement les échevins Tremblay, Baker, Laramée, Bilodeau, Morin, Cadieux, Beauchamp. 7.

L'amendement est défait et la motion principale remportée sur même division.

31. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que la soumission de L. Ducharme & Fils pour la fourniture de 35 paires de chaussures aux hommes du département des incendies au montant de \$5.00 la paire, soit acceptée.

Adopté.

32. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que la lettre de Madame A. T. Dalglish, soit référée à l'Évaluateur de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

33. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. Baker:

Que ce conseil ajourne au 3 août 1938.

Adopté.

CANADA,

PROVINCE DE QUEBEC }
District de Hull }

CITE DE HULL

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 1er jour d'août 1938, à huit heures du soir, à laquelle étaient présents:—

Son Honneur le Maire, M. Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins Tremblay, Baker, Laramée, Bilodeau, Morin, Cadieux, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Gauthier, Desjardins, formant quorum du dit conseil.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 358

Concernant un emprunt au montant de \$55,000.00 pour rencontrer les dépenses encourues par le chômage dans la cité, pour les années 1936-1937 et 1937-1938.

ATTENDU que la Cité, en vertu de la loi dite "Aide aux Chômeurs", a contribué une part pour des secours à être accordés aux fins de rémédier au chômage dans la cité.

ATTENDU que la balance des dépenses de la Cité encourues pour telle aide au chômage durant l'année 1936-1937 s'élève à la somme de \$41,800.00;

ATTENDU que la part de la Cité pour tels secours, pendant l'année 1937-38, s'élève à la somme de \$13,200.00, lesquels montants réunis forment la somme totale de \$55,000.00;

ATENDU qu'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce conseil, que le présent règlement serait proposé et adopté;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT statué et décrété comme suit:

1. Le Conseil de la Cité, est par les présentes autorisé à émettre, vendre et négocier, pour et au nom de la Cité, des bons et débentures au montant de \$55,000.00 suivant les montants et aux fins susmentionnés;
2. Les dites débentures seront faites par séries suivant la liste annexée et le capital des dites débentures écherra annuellement à compter du premier mai 1939 au premier mai 1968 inclusivement;
3. Les dites débentures seront faites payables au porteur d'icelles comme ci-après et porteront intérêt à un taux n'excédant pas quatre et demi pour cent, payable semi-annuellement, les premiers mai et novembre de chaque année;
4. Les dites débentures, lorsqu'ainsi émises, seront signées par le Maire et le Greffier de la Cité, et porteront le sceau de la Cité;
5. Les dites débentures seront de la dénomination de cent piastres chacune et des multiples de cent;
6. Il sera annexé à chacune des dites débentures des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel, et les dits coupons seront signés par le Maire et le Greffier, mais ces signatures pourront être lithographiées sur les dits coupons et les dits coupons seront faits payables au porteur d'iceux, lors de l'échéance de l'intérêt semi-annuel;
7. Les dites débentures et les coupons d'intérêts annexées aux dites débentures seront payables au bureau de la Banque Provinciale du Canada, à Hull, Montréal ou Québec, ou au Bureau du Trésorier de la Cité de Hull;

8. Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la Cité de Hull, et par le présent règlement une somme suffisante pour renoncer les versements annuels et les intérêts sur la dite somme de \$55,000.00 est affectée sur les revenus généraux de la Cité pour pourvoir au paiement du capital et des intérêts pendant une période de trente ans;

9. L'émission des dites débentures, en capital, intérêts et les versements plus hauts mentionnés seront et sont par le présent garantie et assurés sur les fonds généraux de la Cité;

10. L'enregistrement du présent règlement et des débentures à être émises sur celui-ci, est autorisé et pourra être fait au Bureau d'Enregistrement du Comté de Hull, à la demande de tout porteur originaire ou de tout cessionnaire et le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement sera prima facie réputé propriétaire et possesseur légal de toute débenture ainsi enregistrée.

EMISSION — \$55,000.00 — ISSUE

REGLEMENT No. 358 BY-LAW

Capital échéant en série du 1er mai 1939 au 1er mai 1968

Capital maturing in series from May 1st 1939 to May 1st 1968

1er Mai			
1939	\$1,000.00	1955	2,000.00
1940	1,000.00	1956	2,000.00
1941	1,000.00	1957	2,000.00
1942	1,000.00	1958	2,000.00
1943	1,000.00	1959	2,500.00
1944	1,000.00	1960	2,500.00
1945	1,000.00	1961	2,500.00
1946	1,000.00	1962	2,500.00
1947	1,000.00	1963	2,500.00
1948	1,000.00	1964	3,000.00
1949	1,500.00	1965	3,000.00
1950	1,500.00	1966	3,000.00
1951	1,500.00	1967	3,000.00
1952	1,500.00	1968	3,000.00
1953	1,500.00		
1954	2,000.00		
			Total \$55,00.00

Le présent règlement viendra en force et vigueur après avoir été approuvé, par le Conseil de la Cité de Hull, par le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil de la Province de Québec et par la Commission Municipale de Québec.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-haut mentionné.

ALPHONSE MOUSSETTE H. LEON LEBLANC,
Maire Greffier.

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC }
DISTRICT OF HULL }
CITY OF HULL

At a regular meeting of the Council of the City of Hull, held at the City Hall of said City, on August 1st, 1938, at eight o'clock in the afternoon, at which meeting were present:—

His Worship Mayor Alphonse Moussette, in the chair, and aldermen F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, H. Gauthier and A. Desjardins forming a quorum of said City Council.

The following By-law was read, moved and adopted.

BY-LAW No. 358

Authorizing an issue of debentures to the amount of \$55,000.00 to pay expenditures incurred by the City of Hull for unemployment relief for the years 1936-1937 and 1937-1938.

Whereas the City of Hull has contributed its share towards relief to attenuate unemployment in the City in virtue of laws entitled "Relief to Unemployed".

Whereas the balance of expenditures incurred by the City of Hull for such unemployment relief during the years 1936-1937 amounts to the sum of \$41,800.00;

Whereas the City's share for said relief during the year 1937-1938 amounts to the sum of \$13,200.00, which said sums added together form a total of \$55,000.00;

Whereas notice of motion was given at a previous meeting of the City Council that the present By-law would be moved and adopted;

It is ordained and enacted by the present By-law as follows:-

1. The Council of the City of Hull is by the present By-law authorized to issue, sell and negotiate for and in the name of the City bonds and debentures to the amount of \$55,000.00 for the object hereinafter mentioned;

2. Said debentures shall be issued in series according to the list annexed and the capital will mature annually from the first day of May 1939 to the first day of May 1968 inclusively;

3. Said debentures shall be made to the bearer and shall bear interest at a rate not exceeding four and one half (4½%) per cent, payable semi-annually on the first days of May and November each year;

4. Said debentures shall be of the denomination of One Hundred Dollars and of multiple of One Hundred.

5. Said debentures as issued according to the present By-law shall be signed by the Mayor and the City Clerk, and the seal of the City shall be affixed thereon;

6. There shall be affixed to said debentures coupons for the amount of the semi-annual interest and said coupons shall be signed by the Mayor and the City Clerk, but these signatures may be lithographed on said coupons, which shall be made payable to the bearer on maturity of the semi-annual interest;

7. Said debentures and interest-coupons attached thereto shall be payable at the Office of the City Treasurer, at the City Hall, Hull, Quebec, or at the Provincial Bank of Canada in Hull, Montreal and Quebec;

8. To meet the annual instalments and the interest on \$55,000.00 according to the list annexed there shall be levied annually on the immoveable properties of the City of Hull a sufficient

sum to meet the said instalments and interest, and a like sum is by the present affected from the general revenues of the city to provide for the payment of capital and interest during a period of thirty years;

9. The issue of said debentures in capital and interest shall be and is by the present By-law guaranteed and assured on the general funds of the City;

10. The registration of the present By-law and of the debentures issued in virtue thereof is authorized and may be made at the Registry Office of the County of Hull, at the request of the original bearer or of any assignee, and the last name entered into the registration book shall be reputed *prima facie* owner and legal possessor of all debentures thus registered.

Capital maturing the 1st of May

1939	\$1,000.00	1955	2,000.00
1940	1,000.00	1956	2,000.00
1941	1,000.00	1957	2,000.00
1942	1,000.00	1958	2,000.00
1943	1,000.00	1959	2,500.00
1944	1,000.00	1960	2,500.00
1945	1,000.00	1961	2,500.00
1946	1,000.00	1962	2,500.00
1947	1,000.00	1963	2,500.00
1948	1,000.00	1964	3,000.00
1949	1,500.00	1965	3,000.00
1950	1,500.00	1966	3,000.00
1951	1,500.00	1967	3,000.00
1952	1,500.00	1968	3,000.00
1953	1,500.00		
1954	2,000.00	Total	\$55,000.00

The present By-law shall come into force and effect after having been approved by the City Council of the City of Hull, by the Lieutenant-Governor in Council of the Province of Quebec and by Quebec Municipal Commission.

Done and passed in the City of Hull on the above mentioned date.

ALPHONSE MOUSSETTE H. LEON LEBLANC,
Mayor City Clerk



CANADA
Province de Québec
District de Hull } CITE DE HULL

No. 12

SEANCE DU 3 AOUT 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mercredi le 3 août 1938, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilo-deau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que la résolution numéro 6 de l'assemblée du 26 juillet 1938 soit rescindée et remplacée par la suivante:—

Que l'aviseur légal de la cité soit autorisé à préparer un règlement d'emprunt au montant de \$47,480.00 pour travaux d'aqueuduc, égouts, trottoirs et divers autres travaux suivant le rapport préparé par l'Ingénieur de la cité, ainsi qu'un autre règlement d'emprunt au montant de \$83,540.00 pour travaux suivant le rapport préparé par l'ingénieur de la cité.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la formule d'application pour une demande d'un prêt de \$200,000.00 sous l'empire de la loi "The Municipal Improvements Assistance Act, 1938" pour la construction d'un centre civique.

Que l'Ingénieur de la cité soit chargé de donner les détails demandés par les formules B.C.D.E.F.. L'ingénieur de la Cité est par les présentes autorisés à signer les formules précitées.

Sur approbation des autorités provinciales que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer une convention entre l'honorable Ministre des Finances du Canada et la Cité de Hull relativement à cet emprunt.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Greffier soit autorisé de signer la copie de la lettre de Monsieur A. V. Gale, gérant de la division de Hull de la Gatineau Power Co. en date du 26 juillet 1938, faisant une offre spéciale de \$100.00 par jour pour l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement du Chateau d'eau et de l'Usine Electrique durant la période de temps requise pour la construction des murs de revêtement dans la crique Brewery.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que le comité chargé de choisir un site pour l'érection d'un centre civique soit autorisé à s'entendre avec l'architecte Lucien Sarra-Bournet au sujet de la préparation des plans et devis de ce projet.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé à l'unanimité:

Que ce conseil offre à l'échevin Cadieux et à sa famille ses vives sympathies à l'occasion du décès de son beau-frère Monsieur Damase Lefebvre.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que ce conseil ajourne au 9 août courant.

Adopté.



CANADA
Province de Québec } CITE DE HULL
District de Hull
No. 13

SEANCE DU 9 AOUT 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mardi le 9 août 1938, à laquelle sont présents:-

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompiere, E. Dagenais, F. E. St-Jean, A. Desjardins, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Monsieur l'échevin J. A. Morin prend son siège.

1. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le règlement numéro 359, concernant une émission d'obligations au montant de \$85,000.00 pour travaux de pavages, d'égoûts et autres, soumis et lu à ce conseil, ce soir, ~~soumettre ce règlement à l'approbation ou la désapprobation des électeurs propriétaires.~~ Que le Greffier de la cité soit autorisé à faire les procédures requises par la loi en pareil cas. ~~soit approuvé. le 29~~
~~soit approuvé. le 29~~ Adopté.

Monsieur l'échevin Gauthier prend son siège.

2. Proposé par l'échevin E. Dompiere, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le règlement numéro 360, concernant une émission d'obligations au montant de \$48,500.00 pour construction d'aqueduc, d'égoûts, de trottoirs et de travaux divers, soumis et lu à ce conseil ce soir, soit approuvé. Que le 29 août 1938 soit le jour fixé pour soumettre ce règlement à l'approbation ou la désapprobation des électeurs-propriétaires. Que le Greffier de la cité soit autorisé de faire les procédures légales requises par la loi en pareil cas.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le Trésorier soit autorisé de payer à Monsieur N. Nerbonne la somme de \$4.00 suivant le rapport de l'Ingénieur en date du 9 courant. Que les fonds soient pris à même le règlement 346.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que Monsieur Wilfrid Bertrand, 55b rue Chateauguay soit reconnu comme citoyen de la cité de Hull.

Adopté.

Hull, le 9 août 1938.

Je soussigné, donne avis de motion que je proposerai que le Surintendant du département de Lumière et Alarme soit autorisé à changer de place les fils du système d'alarme sur le Chemin d'Aylmer, entre la rue Front et le Boulevard Saint-Joseph, conformément à son rapport en date du 9 août 1938. Le coût de ces travaux ne devant pas dépasser la somme de \$75.00 à être chargée aux appropriations imprévus.

(Signé) HENRI GAUTHIER, échevin.

Ajournement Sine Die.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC }
Distrit de Hull }
CITE DE HULL

i A une assemblée ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 9ième jour d'août 1938, à huit heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents:—

Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Morin, E. Dagenais, F. E. St-Jean, formant quorum du dit conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 359

VAL KILMANN

Concernant un emprunt au montant de \$85,000.00, par émission de débentures pour construction de pavages, d'égoûts et travaux divers.

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre le Gouvernement de la Province de Québec et la Cité de Hull, aux fins de procurer de l'ouvrage aux chômeurs, et que la cité a décidé de donner effet à cette entente;

VU les dispositions de la Loi 25-26 George V, ch. 9, ainsi que ses amendements, et vu aussi les dispositions de la Loi 1 Geo. VI, ch. 9;

ATTENDU qu'avis préalable a été donné que le présent règlement sera soumis au conseil pour approbation;

PAVAGES

ATTENDU que des requêtes ont été présentées par des contribuables intéressés de certaines rues ou parties de rues demandant le pavage des dites rues et qu'il est à propos et opportun de faire faire les dits pavages;

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public, d'entreprendre la construction de pavages sur les rues ci-après mentionnées, le coût devant en être imposé sur les propriétaires riverains et sur la cité;

ATTENDU que des avis publics à cet effet ont été donnés conformément aux dispositions de la Charte de la Cité et ses amendements, en pareil cas;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et résolu et le présent règlement ordonne et statut comme suit:

AFIN de se procurer la somme de \$54,500.00 pour la construction de pavages, le Conseil de la Cité est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la Cité, des obligations ou débentures pour un montant de \$54,000.00 pour payer le coût des travaux énumérés ci-après, savoir:—

QUARTIER 1:

Chateaubriand—Chemin d'Aylmer à Lemoine	\$1,850.00
St-Louis—Chemin d'Aylmer à Sanatorium.....	3,850.00

QUARTIER 1A:

Binet—Bery à Rochon	1,700.00
Rochon—Amherst à Binet	1,000.00
Caron—B. St-Joseph à Berry	1,600.00
Bourque—B. St-Joseph à Berry	1,400.00
Dufferin—Amherst à Binet	900.00
Sherbrooke—B. St-Joseph à Berry	1,300.00
Walker—Montcalm à Delorimier	1,800.00
Chauveau—Demontigny à Davies	1,700.00
Montclair—B. St-Joseph à Fortier	7,000.00

QUARTIER 2:

Lotbinière—Carillon à Montcalm	1,000.00
Ferland—Taché à Cr. Brewery	920.00
Taché—St-Rédempteur à Ferland	1,770.00
Iberville—Carillon à Dupuis	1,100.00
Montcalm—Principale à Voies C.P.R.	10,510.00

QUARTIER 3:

Chateauguay—Hôtel-de-Ville à Frontenac	1,100.00
--	----------

QUARTIER 3A:

St-Hyacinthe—Blv. Sacré-Coeur à Nord	1,350.00
St-Florent—Voies C.P.R. à Blvd. Sacré-Coeur	2,100.00
Guertin—St-Etienne à Chénier	1,770.00
Falardeau—St-Laurent à St-Etienne	1,300.00
Charlevoix—Dupont à Carillon	900.00
Garneau—St-Rédempteur à Leduc	2,310.00

QUARTIER 4:

Dollard—Victoria à St-Jean-Baptiste	2,270.00
Kent—Victoria à Salaberry	900.00

QUARTIER 5:

St-Jean-Baptiste—Champlain à Maisonneuve	550.00
Verdun—Champlain à Maisonneuve	550.00

TOTAL **\$54,500.00**

Part de la Cité	\$18,166.67
Part propriétaires	\$36,333.33
	\$54,500.00

EGOUTS

ATTENDU que des requêtes ont été présentées par des contribuables intéressés de certaines rues ou parties de rues demandant la construction de canaux d'égoûts et qu'il est à propos et opportun de faire construire ces canaux d'égoûts;

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public, d'entreprendre la construction de canaux d'égoûts aux endroits ci-après mentionnés, et d'ordonner leur raccordement avec les égoûts privés des propriétaires, le coût devant en être imposé sur les propriétaires riverains et une partie sur la cité;

ATTENDU que des avis publics à cet effet ont été donnés conformément aux dispositions de la Charte de la Cité et ses amendements, en pareil cas;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et résolu et le présent règlement ordonne et statue comme suit, savoir:

AFIN de se procurer la somme de \$2,000.00 pour la construction de canaux d'égoûts, le Conseil de la Cité est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la cité des obligations ou débentures pour un montant de \$2,000.00, pour payer le coût des travaux énumérés ci-après, savoir: Sherbrooke—Fortier à Richelieu 2,000.00

DIVERS

ATTENDU que le conseil de la cité a jugé à propos et juge à propos de faire certains travaux d'aqueduc et d'égoûts, réparer certains pavages, etc., et qu'il a aussi à rencontrer les dépenses d'impression et de publication du présent règlement, les dites dépenses étant comme suit:

Travaux d'aqueduc et d'égoûts, re: Prison de Hull	13,000.00
Construction d'un mur de soutènement rue St-Rédempteur entre les rues Wright et Taché	1,400.00
Reconstruction des égoûts rues Dupont et Wellington	800.00

Reconstruction de l'égoût rue Leduc de Principale à 200 pieds Nord	300.00
Réparations du Pavage rue Montcalm et Blvd. St-Joseph des Voies C.P.R. au chemin de la Montagne	5,000.00
Ouverture de la rue Principale en face du Standish Hall	7,000.00
Impression et publication du présent règlement	1,000.00
TOTAL	\$28,500.00

Les montants réunis du dit règlement pour pavages, égoûts et travaux divers, formant un total de \$85,000.00 pour laquelle somme des débentures seront faites et émises par séries, suivant le tableau ci-après:

Emission \$85,000.00

Echéant en série de 1 à 40 ans

Intérêts payables semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre

Taux des intérêts n'excédant pas 4 1/2 %

Capital échéant le 1er novembre

1er novembre

1939	4,000.00	1960	50.00
1940	4,000.00	1961	50.00
1941	4,500.00	1962	50.00
1942	4,500.00	1963	50.00
1943	5,000.00	1964	50.00
1944	5,000.00	1965	50.00
1945	5,500.00	1966	50.00
1946	5,500.00	1967	50.00
1947	6,000.00	1968	50.00
1948	6,500.00	1969	50.00
1949	2,500.00	1970	50.00
1950	3,000.00	1971	50.00
1951	3,000.00	1972	50.00
1952	3,000.00	1973	50.00
1953	3,000.00	1974	50.00
1954	3,500.00	1975	50.00
1955	3,500.00	1976	50.00
1956	4,000.00	1977	50.00
1957	4,000.00	1978	50.00
1958	4,000.00		
1959	50.00		
			\$85,000.00

Le capital des dites débentures écherra annuellement à compter du premier novembre 1939, et les dits débentures seront faites payables au porteur d'icelles et porteront intérêt à un taux n'excédant pas quatre et demi pour cent par an, suivant le tableau annexé, payable semi-annuellement, le premier novembre et le premier mai de chaque année;

Les dites débentures lorsqu'ainsi émises seront signées par le Maire et le Greffier de la Cité et porteront le sceau de la Cité;

Les dites débentures seront de la dénomination de cent piastres chacune ou des multiples de cent;

Il sera annexé à chacune des dites débentures des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel, et les dits coupons seront signés par le Maire et le Greffier mais ces signatures pourront être lithographiées et les dits coupons seront faits payables au porteur d'iceux lors de l'échéance de l'intérêt semi-annuel;

Les dites débentures et les coupons d'intérêts annexés aux dites débentures seront payables aux bureaux de la Banque Provinciale du Canada, en la Cité de Hull, en la Cité de Montréal, et en la Cité de Québec, ou au bureau du Trésorier de la Cité de Hull;

La partie des dites débentures au montant de \$54,500.00 représentant le coût des travaux de pavages, sera payable par versements annuels le premier novembre de chaque année, à partir du premier novembre 1939 jusqu'au premier novembre 1958 inclusivement;

La partie des dites débentures au montant de \$2,000.00, représentant le coût des travaux d'égoûts, sera payable par versements annuels le premier novembre de chaque année, à partir du premier novembre 1939 jusqu'au premier novembre 1978 inclusivement;

La partie des dites débentures au montant de \$28,500.00, représentant les dépenses diverses, publication et impression du règlement, sera payable par versements annuels le premier novembre de chaque année, à partir du premier novembre 1939 jusqu'au premier novembre 1948 inclusivement;

Il sera prélevé annuellement sur les contribuables de la Cité de Hull, pendant l'espace de vingt ans, pour payer la somme de \$18,166.67 ainsi que les intérêts à accroître sur le dit montant, et cette somme représentant la part payable par la Cité pour les travaux de pavages mentionnés plus-haut dans ce règlement; et, pendant la susdite période de vingt ans, il sera prélevé sur les propriétaires riverains des dites rues ou parties de rues où les pavages seront construits, une somme suffisante pour rencontrer les versements annuels ou les deux tiers du coût des dits pavages, à savoir la somme de \$36,333.33, et des intérêts sur la dite somme; les montants ci-dessus mentionnés représenteront le coût des pavages et les intérêts mentionnés dans le présent règlement;

Il sera annuellement prélevé, pendant l'espace de quarante ans et à chacune des années à compter de et après l'émission des dites débentures, sur les propriétaires riverains des rues ou parties de rues où les travaux d'égoûts seront construits et par le présent règlement, une somme suffisante pendant la dite période est affectée et sera prélevée sur les propriétaires riverains intéressés, pour pourvoir au paiement des intérêts et du versement annuel à devenir dû chaque année à compter de et après l'émission des dites débentures pour paiement du coût des dits égoûts, savoir la somme de \$2,000.00;

Il sera annuellement prélevé, durant l'espace de dix ans et chacune des années à compter de et après l'émission des dites débentures, et par le présent règlement une somme suffisante est affectée sur les revenus généraux de la cité, pour pourvoir au paiement du montant pour les dépenes diverses et impression et publication du présent règlement, savoir une somme de \$28,500.00, ainsi que les intérêts à accroître sur le dit montant pendant la période de temps susmentionnée;

L'émission des dites débentures en capital, intérêt et les versements plus haut mentionnés seront et sont par le présent règlement garantis et assurés sur les fonds généraux de la cité;

L'enregistrement du présent règlement et des dites débentures à être ainsi émises sur celui, est autorisé et pourra être fait au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté

de Hull, à la demande de tout porteur originaire ou de tout cessionnaire et le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement sera "prima facie" réputé propriétaire et possesseur légal de toute débent ainsi enrégistrée.

Le présent règlement aura force et effet après avoir été approuvé par la majorité des membres du Conseil de la Cité, par les contribuables de la cité, par la Commission Municipale de Québec et par le Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC,

Greffier

CANADA

PROVINCE OF QUEBEC

District of Hull

ALPHONSE MOUSSETTE,

Maire

CITY OF HULL

At an adjourned meeting of the Council of the City of Hull, held at the City Hall of said City, on August 9th 1938, at eight o'clock in the afternoon at which meeting are present:— His Worship Mayor Alphonse Moussette, in the Chair and Aldermen F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, A. Desjardins et H. Tessier, forming a quorum of said Council.

The following By-law was read, moved and adopted:—

BY-LAW No. 359

Authorizing an issue of debentures to the amount of \$85,000.00 for the construction of pavements, sewers, and various works.

Whereas the Government of the Province of Quebec and the City of Hull have entered into an agreement to the effect of se-

curing employment for unemployed men and that the City has decided to take advantage of this agreement according to the act 25-26 George V, Chapter 9 and its amendments, and also according to the act 1 George VI, Chapter 9;

Whereas notice of motion was previously given that the present By-law shall be submitted to the City Council for approval;

PAVEMENTS

Whereas the rate-payers of certain streets or parts of certain streets have petitioned the City Council to construct a pavement on said streets and that it is advisable and opportune to undertake such construction of pavements;

Whereas the City Council has deemed it advisable and deem it advisable and in the interest of the public to undertake the construction of pavements on the streets hereinafter mentioned, the cost to be imposed on the bordering proprietors and the City;

Whereas public notices to that effect have been given according to the Charter of the City and its amendments.

It is resolved and ordained by the present By-law and the present By-law ordains and enacts as follows:-

In order to secure the sum of \$54,500.00 for the construction of pavements, the City Council is by the present by-law authorized to issue, sell and negotiate for and in the name of the City of Hull debentures to the amount of \$54,500.00 to pay the cost of works hereinafter mentioned:-

WARD 1:—

Châteaubriand—Chemin d'Aylmer to Lemoine	\$1,850.00
St-Louis—Chemin d'Aylmer to Sanatorium	3,850.00

WARD 1a:

Binet—Berry to Rochon	1,700.00
Rochon—Amherst to Binet	1,000.00
Caron—B. St-Joseph to Berry	1,600.00
Bourque—B. St-Joseph to Berry	1,400.00

Dufferin—Amherst to Binet	900.00
Sherbrooke—B. St-Joseph to Berry	1,300.00
Walker—Montcalm to Delormer	1,800.00
Chauveau—DeMontigny to Davies	1,700.00
Montclair—B. St-Joseph to Fortier	7,000.00

WARD 2:

Lothinière—Carillon to Montcalm	1,000.00
Ferland—Taché to Cr. Brewery	920.00
Taché—St-RédempEUR to Ferland	1,770.00
Iberville—Carillon to Dupuis	1,100.00
Montcalm—Principale to C.P.R. tracks	10,510.00

WARD 3:

Chateauguay—Hotel-de-Ville to Frontenac	1,100.00
---	----------

WARD 3A:

St-Hyacinthe—B. Sacré-Coeur to North	1,350.00
St-Florent—C.P.R. tracks to B. Sacré-Coeur	2,100.00
Guertin—St-Etienne to Chénier	1,770.00
Falardeau—St-Laurent to St-Etienne	1,300.00
Charlevoix—Dupont to Carillon	900.00
Garneau—St-RédempEUR to Leduc	2,310.00

WARD 4:

Dollard—Victoria to St-Jean-Baptiste	2,270.00
Kent—Victoria to Salaberry	900.00

WARD 5:

St-Jean-Baptiste—Champlain to Maisonneuve	550.00
Verdun—Champlain to Maisonneuve	550.00

TOTAL \$54,500.00

City's Share 18,166.67

Owner's share 36,333.33

RECAPITULATION OF THE AMOUNTS OF WHICH \$54,500.00

SEWERS

Whereas rate-payers of certain streets or parts of certain streets have petitioned the City Council to construct sewers on said streets and that it is advisable and opportune to construct said sewers.

Whereas the City Council has deemed it and deem it advisable and in the interest of the public to undertake the construction of sewers on the streets hereinafter mentioned and to ordain the connection of private sewers with said sewers and to impose the cost of said sewer on the bordering proprietors and the city.

Whereas public notices have been given to that effect according to the City Charter and its amendments.

It is resolved and ordained by the present By-law and the present By-law ordains and enacts as follows:—

In order to secure the sum of \$2,000.00 for the construction of sewers the Council of the City is by these presents authorized to issue, sell and negotiate for and in the name of the City debentures to the amount of \$2,000.00 to pay the cost of construction of the following work, namely:—

Sherbrooke—Fortier to Richelieu 2,000.00

SUNDRIES

Whereas the City Council has deemed it and deem it advisable to undertake the construction of water mains and of sewers, the repairs to pavements, etc., and that it is necessary to pay the cost of publication and printing of the present By-law, namely:—

Construction of water main and sewers, re: Hull Jail	13,000.00
Construction of a retaining wall on St. Redempteur street, between Wright and Taché streets	1,400.00
Reconstruction of sewers on Dupont and Wellington streets	800.00
Reconstruction of sewers on Leduc street, from Principe to 200 feet North	300.00
Repairs to pavement on Montcalm and B. St. Joseph from the C.P.R. tracks to Chemin de la Montagne	5,000.00

Opening of Principale street in front of the Standish Hall Hotel	7,000.00
Printing and publication of present by-law	1,000.00
	<hr/>
	28,500.00

The total amount of said By-law for the construction of pavements, sewers and various works is \$85,000.00 for which amount debentures shall be issued according to the following schedules:—

1st November

1939	\$4,000.00	1960	50.00
1940	4,000.00	1961	50.00
1941	4,500.00	1962	50.00
1942	4,500.00	1963	50.00
1943	5,000.00	1964	50.00
1944	5,000.00	1965	50.00
1945	5,500.00	1966	50.00
1946	5,500.00	1967	50.00
1947	6,000.00	1968	50.00
1948	6,500.00	1969	50.00
1949	2,500.00	1970	50.00
1950	3,000.00	1971	50.00
1951	3,000.00	1972	50.00
1952	3,000.00	1973	50.00
1953	3,000.00	1974	50.00
1954	3,500.00	1975	50.00
1955	3,500.00	1976	50.00
1956	4,000.00	1977	50.00
1957	4,000.00	1978	50.00
	<hr/>		
1959	50.00		\$85,000.00

The capital of said debentures shall mature annually from the first day of November 1939, and said debentures shall be issued payable to the bearer and shall bear interest at a rate not exceeding four and one half per cent (4½%) according to the above schedule, payable semi-annually on the first days of November and May each year;

Said issue of debentures shall be signed by the Mayor and the City Clerk and the seal of the City shall be affixed thereon.

Said debentures shall be of One Hundred Dollars denominations or its multiples;

Coupons for the half-yearly interests shall be affixed to the said debentures and said coupons shall be signed by the Mayor and the City Clerk but said signatures may be lithographed; said coupons shall be made payable to the bearer thereof at the time of maturity of the half-yearly interests;

Said debentures and the coupons affixed thereto shall be made payable at the office of The Provincial Bank of Canada in the city of Hull, in the City of Montreal and in the City of Quebec, or at the office of the City Treasurer of the City of Hull;

That portion of said debentures to the amount of \$54,500.00, being the cost of pavements, shall be payable in annual instalments on the first day of November each year, from the first day of November 1939 to the first day of November 1958 inclusively;

That portion of said debentures to the amount of \$2,000.00, being the cost of sewers shall be payable in annual instalments on the first day of November each year, from the first day of November 1939 to the first day of November 1978 inclusively;

That portion of said debentures to the amount of \$28,500.00, being the cost of various expenditures, publication and printing of said By-law, shall be payable in annual instalments on the first day of November each year, from the first day of November 1939 to the first day of November 1948 inclusively;

There shall be levied on the rate-payers of the City of Hull during a period of twenty years to pay the sum of \$18,166.67 with the interests to be accrued on said amount which represents the City's share of the cost of construction of pavements hereinabove mentioned; and, during said period of twenty years, there shall be levied on the rate-payers of said streets or parts of streets on which pavements shall be constructed a sufficient amount to pay the annual instalments or two thirds of the cost of said pavements, namely the sum of \$36,333.33, and the interests on said sum; the amounts herein mentioned being the cost of pavements and the interests mentioned in the present By-law;

There shall be levied, during a period of forty years at each and every year from and after the issue of said debentures, on the bordering proprietors on streets or parts of streets where sewers will be constructed and by the present by-law a sufficient sum is affected and shall be levied during said period on the bordering proprietors to provide for the payment of interests and annual instalments to become due each year from and after the issue of said debentures to pay the cost of said sewers, namely \$2,000.00;

There shall be levied annually, during a period of ten years and at each year from and after the issue of said debentures, and the present By-law a sufficient sum is affected on the general revenues of the City to provide for the payment of various expenditures and printing and publication of the present by-law, namely \$2,000.00, with the interests to be accrued on said amount during the above mentioned period;

The issue of said debentures, interests and instalments hereinabove mentioned shall be and are guaranteed and assured on the general funds of the City of Hull by the present By-law.

The registration of said By-law and of said debentures to be issued thereof is authorized and may be made at the Registry Office of the division of Registration for the County of Hull upon request of any original holder or any subsequent transferee and the last entered in the registration book shall be "prima facie" reputed to be the legal owner of all debentures thus registered.

The present By-law shall have force and effect only after having been approved by the majority of the Members of the City Council, by the proprietors of the City of Hull, by the Quebec Municipal Commission and by the Honorable Minister of Municipal Affairs, of Industry and of Trade.

Done and passed in the City of Hull on the date hereinabove mentioned.

H. LEON LEBLANC, **ALPHONSE MOUSSETTE,**
City Clerk Mayor.

CANADA }
PROVINCE DE QUEBEC }
Distrit de Hull }
CITE DE HULL

A une assemblée ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 9ième jour d'août 1938, à huit heures de l'après-midi à laquelle assemblée sont présents:—

Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Morin, E. Dagenais, H. Gauthier, F. E. St-Jean, formant quorum du dit conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 360

Concernant un emprunt au montant de \$48,500.00, par émission de débentures pour construction d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et de travaux divers.

ATTENDU qu'avis préalable a été donné que le présent règlement sera soumis au conseil pour approbation;

AQUEDUC

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé et juge à propos et opportun et qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour la prolongation de l'aqueduc et pour la construction de nouveaux services privés ainsi que l'achat de matériaux, etc., au montant de \$33,000.00;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT résolu et ordonné et le présent règlement ordonne et statue comme suit, savoir:-

AFIN de se procurer la somme de \$33,000.00 pour construction d'aqueduc, de services nouveaux, et pour l'achat et l'installation des accessoires, le Conseil de la Cité est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier, pour au nom de la cité, des obligations ou débentures pour un montant de \$33,000.00, le tout pour payer le coût des travaux énumérés ci-dessous:

Graham — B. St-Joseph à Scott	\$6,700.00
Richelieu — Nicolet à Dumas	\$4,300.00
Location des Fissures d'aqueduc	\$10,000.00
Raccordement Tuyau 10" Chemin d'Aylmer à Creekside Via Terrain Hadley et Rues Murray, Front et Wright	\$12,000.00
TOTAL:	\$33,000.00

EGOUTS

ATTENDU que des requêtes ont été présentées par des contribuables intéressés de certaines rues ou parties de rues demandant la construction de canaux d'égoûts et qu'il est à propos et opportun de faire construire ces canaux d'égoûts;

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public, d'entreprendre la construction de canaux d'égoûts privés des propriétaires, le coût devant en être imposé sur les propriétaires riverains et une partie sur la cité;

ATTENDU que des avis publis à cet effet ont été donnés conformément aux dispositions de la Charte de la Cité et ses amendements, en pareil cas;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et résolu et le présent règlement ordonne et statu comme suit:

AFIN de se procurer la somme de \$6,500.00 pour la construction de canaux d'égoût, le Conseil de la Cité est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la cité, des obligations ou débentures pour un montant de \$6,500.00 pour payer le coût des travaux énumérés ci-après, savoir:-

Nicolet — Richelieu à 145' ouest	\$2,100.00
Creekside — Wright à 400' Nord	\$2,500.00
Notre-Dame — Marston à 200' Nord	\$1,900.00
TOTAL	\$6,500.00

TROTTOIRS

ATTENDU que des requêtes ont été présentées par des contribuables intéressés de certaines rues demandant la construction de trottoirs dans les dites rues et qu'il est à propos et opportun de faire construire les dits trottoirs;

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public, d'entreprendre la construction de trottoirs sur les rues ci-après mentionnées, le coût devant être imposé sur les propriétaires riverains et la cité;

ATTENDU que des avis publics à cet effet ont été donnés conformément aux dispositions de la Charte de la cité et ses amendements, en pareil cas;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et résolu et le présent règlement ordonne et statue comme suit:

AFIN de se procurer la somme de \$2,000.00 pour la construction de trottoirs, le conseil de la cité est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la cité, des obligations ou débentures pour un montant de \$2,000.00, pour payer le coût des travaux énumérés ci-après, savoir:—

Carillon (Sud) Iberville à Papineau	\$ 500.00
Iberville (Nord) Carillon à Dupuis	\$ 600.00
Charlevoix (Nord) Marquette à Crique Brewery	\$ 440.00
Davies Est) Chauveau à Rouville	\$ 460.00
<hr/>	
TOTAL	\$2,000.00

DIVERS

ATTENDU que le conseil de la cité a encouru des dépenses pour l'installation de lampes dans les rues et des travaux urgents au sujet de prolongement de l'égout collecteur du Sucker Hole et qu'il encourra des dépenses pour la publication et l'impression du présent règlement, les dites dépenses étant comme suit:—

Prolongement Egoût Collecteur du Sucker Hole à 250 pieds ouest	\$5,500.00
---	------------

Installation de lampes de Rues \$ 500.00
 Impression et publication du présent règlement \$1,000.00

Total \$7,000.00

Les montants réunis du dit règlement susdit pour aqueduc, égouts, trottoirs et autres travaux et dépenses, forment un montant de \$48,500.00, pour laquelle somme des débentures seront faites et émises par séries, suivant le tableau ci-après:

TABLEAU DES ECHEANCES DU CAPITAL

1er novembre

1939	\$1,000.00	1960	1,000.00
1940	1,000.00	1961	1,000.00
1941	1,000.00	1962	1,000.00
1942	1,000.00	1963	1,000.00
1943	1,000.00	1964	1,000.00
1944	1,000.00	1965	1,500.00
1945	1,500.00	1966	1,500.00
1946	1,500.00	1967	1,500.00
1947	1,500.00	1968	1,500.00
1948	1,500.00	1969	1,500.00
1949	500.00	1970	1,500.00
1950	500.00	1971	1,500.00
1951	500.00	1972	1,500.00
1952	500.00	1973	1,500.00
1953	500.00	1974	1,500.00
1954	1,000.00	1975	1,500.00
1955	1,000.00	1976	2,000.00
1956	1,000.00	1977	2,000.00
1957	1,000.00	1978	2,500.00
1958	1,000.00		
1959	1,000.00		
			\$48,500.00

Le capital des dites débentures écherra annuellement à compter du premier novembre 1939, et les dites débentures seront faites payables au porteur d'icelles et porteront intérêt à un taux n'excédant pas quatre et demi pour cent par an, suivant le tableau annexé, payable semi-annuellement, le premier novembre et le premier mai de chaque année;

Les dites débentures lorsqu'ainsi émises seront signées par le Maire et le Greffier de la Cité et porteront le sceau de la Cité;

Les dites débentures seront de la dénomination de cent piastres chacune ou des multiples de cent;

Il sera annexé à chacune des dites débentures des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel, et les dits coupons seront signés par le Maire et le Greffier mais ces signatures pourront être lithographiées et les dits coupons seront faits payables au porteur d'iceux lors de l'échéance de l'intérêt semi-annuel;

Les dites débentures et les coupons d'intérêts annexés aux dites débentures seront payables aux bureaux de la Banque Provinciale du Canada, en la Cité de Hull, en la Cité de Montréal, et en la Cité de Québec, ou au bureau du Trésorier de la Cité de Hull;

La partie des dites débentures au montant de \$33,000.00 représentant le coût des travaux d'aqueduc et le montant de \$6,500.00 représentant le coût des travaux d'égoûts, sera payable par versements annuels, le premier novembre de chaque année, à partir du premier novembre 1939 jusqu'au premier novembre 1978 inclusivement;

La partie des dites débentures au montant de \$2,000.00 représentant le coût des travaux de trottoirs, sera payable par versements annuels le premier de novembre de chaque année, à partir du premier novembre 1939 jusqu'au premier novembre 1968 inclusivement;

La partie des dites débentures au montant de \$7,000.00 représentant les dépenses diverses et consistant en travaux d'égoût collecteur, en installation de lampes de rues et impression et publication du présent règlement, sera payable par versements annuels le premier novembre de chaque année, à partir du premier novembre 1939 jusqu'au premier novembre 1948 inclusivement;

Il sera annuellement prélevé durant l'espace de quarante ans et à chacune des années à compter de et après l'émission des dites débentures, et par le présent règlement une somme suffisante est affectée sur les revenus généraux de la cité, pour pourvoir au paiement du montant et des intérêts à accroître sur les dits montants, pour les travaux d'aqueduc et diverses réquisitions mentionnées dans ce règlement;

Il sera annuellement prélevé durant l'espace de quarante ans et à chacune des années à compter de et après l'émission des dites débentures, sur les propriétaires riverains des rues ou parties de rues où les travaux d'égoûts seront construits, et par le présent règlement une somme suffisante pendant la dite période est affectée et sera prélevée sur les propriétaires riverains intéressés, pour pourvoir au paiement des intérêts et du versement annuel à devenir dû chaque année à compter de et après l'émission des dites débentures pour paiement du coût des dits égoûts;

Il sera annuellement prélevé sur les propriétaires riverains des rues ou parties de rues où des travaux de trottoirs sont exécutés, durant l'espace de trente ans et par le présent règlement, une somme suffisante pendant la dite période est affectée et sera prélevée sur les propriétaires riverains intéressés pour pourvoir au paiement des intérêts et du versement annuel à devenir dû chaque année à compter de et après l'émission des dites débentures;

Il sera annuellement prélevé, durant l'espace de dix ans et à chacune des années à compter de et après l'émission des dites débentures, et par le présent règlement une somme suffisante est affectée sur les revenus généraux de la cité, pour pourvoir au paiement du montant pour les dépenses diverses et impression et publication du présent règlement, ainsi que les intérêts à accroître sur le dit montant pendant la période de temps susmentionnée;

L'émission des dites débentures en capital, intérêt et les versements plus haut mentionnés seront et sont par le présent règlement garantis et assurés sur les fonds généraux de la cité;

L'enregistrement du présent règlement et des dites débentures à être ainsi émises sur icelui, est autorisé et pourra être fait au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Hull, à la demande de tout porteur original ou de tout cessionnaire et le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement sera "prima facie" réputé propriétaire et possesseur légal de toute débenture ainsi enregistrée.

Le présent règlement n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par les électeurs propriétaires suivant la loi, par la ma-

ajorité des membres du Conseil, par la Commission Municipale de Québec et par le Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC ALPHONSE MOUSSETTE,
Greffier Maire

Province of CANADA
PROVINCE OF QUEBEC }
District of Hull } CITY OF HULL

At a regular adjourned meeting of the Council of the City of Hull, held on the ninth day of August 1938 at eight o'clock in the afternoon, at which meeting were present:—

His Worship Mayor Alphonse Moussette, in the Chair, and Aldermen F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, F. St-Jean, A. Desjardins forming a quorum of said Council.

The following By-law was read, moved and adopted:—

BY-LAW No. 360

Authorizing an issue of debentures to the amount of \$48,500.00 for the construction of water mains, sewers, sidewalks and various works.

Whereas notice of motion was previously given that the present By-law shall be submitted for approval by the City Council;

WATER-WORKS

Whereas the City Council has deemed it and deem it advisable and opportune and that it is necessary to effectuate a loan of \$33,000.00 for the extension of water mains and the construction of water services and also to pay the cost of materials, etc.;

It is by the present By-law resolved and ordained and the present By-law ordains and enacts as follows, namely;

In order to secure the sum of \$33,000.00 for the construction of water mains, water services and to pay the cost of purchase and installation of accessories, the City Council is by the present by-law authorized to issue, sell and negotiate for and in the name of the City of Hull bonds or debentures to the amount of \$33,000.00 to pay the cost of the following works:—

Graham — from B. St-Joseph to Scott	\$6,700.00
Richelieu — from Nicolet to Dumas	4,300.00
Location of leaks in water-works system	10,000.00
Connection of 10" pipe on the Aylmer to Creekside via Hadley property and Murray, Front and Wright streets	12,000.00
TOTAL	\$33,000.00

SEWERS

Whereas rate-payers of various streets or part of streets have petitioned the City Council for the construction of sewers and that it is advisable and opportune to undertake the construction of said sewers;

Whereas the City Council has deemed it advisable and deem it opportune and in the public interest to undertake the construction of sewer connections to houses, the cost to be imposed on the bordering proprietors and a portion of same on the City;

Whereas public notices to that effect have been given according to the City Charter and its amendments;

It is by the present By-law ordained and resolved and the present By-law ordains and enacts as follows:

In order to secure the sum of \$6,500.00 for the construction of sewers the City Council is by the present By-law authorized to issue, sell and negotiate for and in the name of the City bonds or debentures to the amount of \$6,500.00 to pay the cost of works hereunder mentioned, namely:—

Nicolet — from Richelieu to 145' West 2,100.00
Creekside — from Wright to 400' North 2,500.00
Notre Dame — from Marston to 200' North 1,900.00
Total \$6,500.00

SIDEWALKS

Whereas the rate-payers of various streets have petitioned the City Council for the construction of sidewalks on said streets and that it is advisable and opportune to undertake the construction of said sidewalks;

Whereas the City Council has deemed it advisable and deem it advisable and in the public interest to undertake the construction of sidewalks on the streets hereinafter mentioned, the cost to be imposed on the bordering proprietors and the city;

Whereas public notices to that effect have been given according to the City Charter and its amendments;

It is by the present By-law resolved and ordained and the present By-law ordains and enacts as follows:

In order to secure the sum of \$2,000.00 for the construction of sidewalks the Council of the City of Hull is by the present by-law authorized to issue, sell and negotiate for and in the name of the City bonds or debentures to the amount of \$2,000.00 to pay the cost of works hereunder mentioned, namely:—

Carillon (South) from Iberville to Papineau	\$ 500.00
Iberville (North) from Carillon to Dupuis	600.00
Charlevoix (North) from Marquette to Brewery Creek	440.00
Davies (East) from Chauveau to Rouville	460.00
Total	\$2,000.00

SUNDRIES

Whereas the City Council has incurred expenditures for the installation of street lamps and urgent work for the extension of the Sucker Hole storm sewer, and that expenses will be incurred

to pay the cost of publication and printing of the present By-law, said expenditures being as follows:-

Extension of the Sucker Hole storm sewer to 250 feet

West		\$5,500.00
Installation of street lamps		500.00
Printing and publication of present By-law		1,000.00
		<hr/>
		Total
		\$7,000.00

Serial debentures will be issued to pay the total cost of the construction of water mains, sidewalks and other works and expenses to the total amount of \$48,500.00 according to the following schedule:

1st November

1939	\$1,000.00	1960	1,000.00
1940	1,000.00	1961	1,000.00
1941	1,000.00	1962	1,000.00
1942	1,000.00	1963	1,000.00
1943	1,000.00	1964	1,000.00
1944	1,000.00	1965	1,500.00
1945	1,500.00	1966	1,500.00
1946	1,500.00	1967	1,500.00
1947	1,500.00	1968	1,500.00
1948	1,500.00	1969	1,500.00
1949	500.00	1970	1,500.00
1950	500.00	1971	1,500.00
1951	500.00	1972	1,500.00
1952	500.00	1973	1,500.00
1953	500.00	1974	1,500.00
1954	1,000.00	1975	1,500.00
1955	1,000.00	1976	2,000.00
1956	1,000.00	1977	2,000.00
1957	1,000.00	1978	2,500.00
1958	1,000.00		
1959	1,000.00		
			<hr/>
			\$48,500.00

The capital of said debentures will mature annually from the first of November 1939, and said debentures shall be issued to the bearer and shall bear interest at a rate not exceeding four and one half (4½%) per cent per annum; according to the above schedule, payable semi-annually on the first of November and the first of May each year;

Said debentures as issued shall be signed by the Mayor and the City Clerk and the seal of the City shall be affixed thereon;

Said debentures shall be of One hundred dollars denominations and its multiples;

There shall be annexed to each of said debentures coupons for the half yearly interest, and said coupons shall be signed by the Mayor and the City Clerk but said signatures may be lithographed and said coupons shall be made payable to the bearer of same on the date of maturity of the half-yearly interest;

Said debentures and interest coupons annexed to said debentures shall be payable at The Provincial Bank of Canada in the City of Montreal, in the City of Quebec and in the City of Hull, or at the Office of the City Treasurer;

That portion of said debentures to the amount of \$33,000.00 being the cost of water mains and the amount of \$6,500.00 being the cost of sewers, shall be payable in annual instalments on the first of November each year from the first of November 1939 to the first of November 1978 inclusively;

That portion of said debentures to the amount of \$2,000.00 being the cost of sidewalks shall be payable in annual instalments on the first of November each year from the first of November 1939 to the first of November 1978 inclusively;

That portion of said debentures to the amount of \$7,000.00 being the cost of various expenditures and consisting in the construction of a storm sewer, in the installation of street lamps and printing and publication of the present by-law shall be payable in annual instalments on the first of November each year from the first of November each year from the first of November 1939 to the first of November 1948 inclusively;

There shall be levied annually during a period of forty years and at each of said years from and after the issue of said debentures, and by the present by-law a sufficient sum is affected from the general revenues of the city to provide for the payment of

the annual instalments and interests accrued thereon, for the construction of water mains and various requisitions mentioned in said by-law; and the amount so affected to be levied on the general revenues of the City to provide for the payment of various expenditures and printing and publication of said by-law, also to pay the interests to be accrued on said amount during the period above mentioned;

There shall be levied annually during a period of forty years and at each of said years from and after the issue of said debentures, on the bordering proprietors of streets or sections of streets on which sewers will be constructed, and by the present by-law a sufficient sum is affected and shall be levied on the bordering proprietors during said period to provide for the payment of interest and annual instalments to become due each year from and after the issue of said debentures to pay the cost of said sewers;

There shall be levied annually on the bordering proprietors of streets or sections of streets on which sidewalks are constructed during a period of thirty years and by the present by-law a sufficient sum is affected and shall be levied during said period on bordering proprietors to provide for the payment of interests and annual instalments to become due each year from and after the issue of said debentures;

There shall be levied annually during a period of ten years and at each of said years from and after the issue of said debentures, and by the present by-law a sufficient sum is affected on the general revenues of the City to provide for the payment of various expenditures and printing and publication of said by-law, also to pay the interests to be accrued on said amount during the period above mentioned;

The issue of said debentures, interests and annual instalments above mentioned shall be and are guaranteed and assured on the general funds of the City by the present by-law;

The registration of the present by-law and said debentures to be issued in virtue of same is authorized and may be made at the Registry Office of the division of registration for the County of Hull upon request of any original holder or any subsequent transferee and the last entered in the registration book shall be prima facie reputed to be the legal owner of all debentures thus registered.

The present By-law shall have force and effect only after having been approved by the proprietors according to law, by the majority of the Members of the City Council, by the Quebec Municipal Commission and by the Honorable Minister of Municipal Affairs, of Industry and of Trade.

Done and passed in the City of Hull on the date hereinabove mentioned.

H. LEON LEBLANC, **ALPHONSE MOUSSETTE,**
City Clerk **Mayor**

Die oben erörterten drei Formen sind nicht die einzigen, welche die *Leucostoma*-Gattung aufweist. Es ist z. B. die Form *Leucostoma* *luteum* (L.) Benth. zu erwähnen, welche eine schwach gelbliche Färbung aufweist, welche sich in der Sonne zu einem hellgelben Farbton entfaltet. Die Form *luteum* ist in der Natur nicht häufig, und es ist daher nicht möglich, sie in den Tropen zu bestimmen. Es ist jedoch zu erwarten, daß sie in den Tropen nicht selten ist, da sie in den Tropen sehr häufig ist.

and the first language before the first, and the first before the second, and the second before the third, and so on, according to the following rule: the first language is the language of the first, the second language is the language of the second, and so on.



CANADA
Province de Québec } CITE DE HULL
District de Hull }
No. 14

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 1938

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures de l'après-midi, le 6 septembre 1938, à laquelle étaient présents:-

Son Honneur le Pro-Maire Monsieur Edmond Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, J. A. Morin, J. B. Cadieux, E. Dompierre, E. Dagenais, A. Beauchamp, H. Gauthier, F. E. St-Jean et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Pro-Maire.

Monsieur l'échevin Desjardins prend son siège.

1. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin J. Baker:

Que les communications qui viennent détre lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de:- Lt. Colonel de Salaberry au nom de Joseph Boucher; l'avocat Frs. Caron, au nom de René Désormeaux; Ministère de la Santé; S. S. Smith; A. R. Thibault; La Chambre de Commerce de Hull; William Freeman; Mme J. Mulvihill; Notaire Desrosiers; Mme A. Barré; Cie Super-test; J. E. Meunier; Jules Baillot.

4ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 30 août 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton,

E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier,
A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	Bob-Morris Cap Co.	\$0.50
2	Boucher Frères	0.64
3	Poste de Service Danis	30.06
4	Poste de Service Rochon	75
5	Eastman Photographic Materials	15.65
6	Pharmacie Union	4.00
7	Quik-Kil Chemical Products	10.00
8	J. R. Gaunt & Son	160.00
9	Département des Incendies	14.10
10	H. Lafleur	2.50
11	Eucher Bélanger	1.00
12	Dr. Geo. Bergeron	2.00
13	Kelly & Leduc	6.68
14	Dr. G. Bergeron	4.00
15	Pritchard-Andrews Co.	25.92
16	J. L. Lafond	.39
17	Caisse Police	176.23
18	Georges Simard	8.70
19	Aviation Electric	28.00
20	H. L. Byles	20.35
21	Laval Motor Sales	9.95
22	Charron & Ménard	11.60

SALAIRE—Paies Nos. 14-15-16-17-18 (Août 1938)

Police \$2.60

Que le Directeur de la Sureté Municipale soit autorisé d'acheter un dactylographe usagé au prix de \$75.00 et de faire faire le service d'inspection des trois dactylographes du département au coût de \$36.00 tel que prévu dans les estimés de son département.

Que la réclamation de Madame William Freeman soit référée à l'Aviseur Légal de la cité pour rapport au conseil.

J. A. Morin, président	J. B. Cadieux
H. Gauthier	E. Dagenais
F. E. St-Jean	A. Beauchamp
H. Tessier	Frs. Tremblay
E. Laramée	J. Baker
E. Dompierre	A. Desjardins

2. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 4ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

4ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 30 août 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin G. Bildeau, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins J. Baker, E. Laramée, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

23	Division d'Enregistrement Hull (Evaluateur)	\$10.10
24	A. Champagne (Comité des Bâtissés)	3.95
25	Kelly & Leduc	9.45
26	Nap. Charron	6.00
27	Jos. Pilon Ltée	24.11
28	Z. Miron & Fils	11.73
29	Enregistrement Hull (Vente pour taxes)	79.00
30	Isidore Michaud	5.00
	Règlement 359-360	5.00
31	Pritchard-Andrews (Papeterie)	9.72
32	Librairie Trudel	1.10

33	J. M. Hill	3.50
34	G. E. Gauvin & Fils	126.36
35	D. Gestetner	7.22
36	A. A. Laflamme	39.75
37	P. A. Larocque	11.20
38	Hospice St-Charles (Ass. Publique)	847.00
39	Soublière & Lepage (Trésorier)	1.74
40	Soublière & Lepage (H-de-Ville)	7.31
41	W. D. St-Cyr	2.50
42	Geo. Montpetit & Fils	5.05
43	Laboratoire Farley	.35

SALAIRE: Paies Nos. 14-15-16-17-18 (août 1938)

Evaluateur	\$160.00
Comités des bâtisseuses	10.50

Que le rapport du Greffier de la cité en date du 24 août 1938 concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

Que le Greffier de la cité soit autorisé à demander des soumissions pour faire mettre la voute de son bureau complètement à l'épreuve du feu.

Que le rapport numéro 8, en date du 29 août 1938, fait par l'Evaluateur de la cité au sujet de certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé. Que le rapport de l'Evaluateur en date du 27 juin 1938 concernant la maison partiellement démolie à 251 rue St-Laurent soit approuvé.

H. Gauthier

J. A. Morin

J. B. Cadieux

J. Baker

F. E. St-Jean

H. Tessier

E. Laramée

E. Dompierre

Frs. Tremblay

A. Desjardins

HULL, Qué., le 24 août 1938

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs :

Veuillez autoriser le Trésorier de la cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$318.58 et débiter les départements suivants :—

Greffier	\$23.55
Greffier	22.76
Ingénieur	12.75
Evaluateur	9.20
Police	80.11
Ass. Publique	6.00
Santé	.35
Vente pour Taxes	116.13
Incendies	3.50
Règl. 359-360	44.23

318.58

Bien à vous,

Le Greffier,

H. LEON LEBLANC,

BUREAU DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 8

Hull, le 29 août, 1938

A Son Honneur M. le Maire,

et Messieurs les Echevins.

Messieurs :—

J'ai l'honneur de vous faire rapport suivant des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois d'août, 1938.

(Pour rôles d'évaluation 1937-38 et 1938-39)

REGISTRE DES QUARTIERS QUARTIER No. 1 (Val Tétreau)

204½ Incrire ½ du lot 34 du quartier No. 1 rue Lanaudière à Robert McMurtie, avec évaluation de \$100.00 ½ service d'eau.

205 Incrire ½ du lot 34 à Charles Davidson avec évaluation de \$100.00, ½ service d'eau.

938-939 Substituer W. N. Davy à Cité de Hull.

1761 Substituer Dame Rose Lima Lapensée à Alfred Charbonneau pour 46 rue Lanaudière.

315 Substituer Herb Vaillant à Wilbrod Scott comme propriétaire à 56 rue Bourget. (Taxes au Ecoles dissidentes.)

849 Substituer Dame Jos Massé comme propriétaire et Thomas Poulin comme occupant à Dame Vve Léon Dupont, pour 24 Scott.

1006 Incrire J. A. Bourgeault comme occupant à 5 rue Graham.

1758 Substituer Dame Poméla Guindon ux René Lemieux, à Dame Vve Alfred Philion, pour 11 rue Jogues.

QUARTIER No. 1a (Wrightville)

3982 Enlever machines pour \$200.00 pour l'année 1938-39 à 7 rue DeBeaujeu.

2042 Substituer Mrs. Mary Thompson Shouldis a-s J. H. Shouldis, 71 rue Herridge, Ottawa, à Jean Chartrand pour 275 rue Montcalm.

4169 Ne charger qu'un service d'eau de mai 1937 à 69 rue Jogues.

4261 Substituer Trefflé Proulx à Ovide Proulx.

3368 Substituer Dame Vve Philippe Gagnon à Miss J. N. Shields pour 28 rue Caron.

2272 Substituer Normand Chrétien à Honoré Corneau comme occupant à 155 rue Amherst.

2961 Incrire Robert McMurtie comme propriétaire, laissant Emile Brisebois comme occupant à 105 rue Nicolet.

3227 Substituer Dame Elizabeth Kealy McFall à Succession P. H. Charron comme propriétaire et inscrire Dame Jean Ruben McDermott comme occupant à 54 rue Fontaine.

1948 Retrancher Cole W. A., laissant Owen McCann seul propriétaire à 69 rue Chauveau.

2315 Substituer Eugène Guay à Cité de Hull, pour lot 247-394, rue Amherst.

5269 Substituer Rose J. A. Edouard et Arthur à Rose Vve. Edouard pour 111-109 rue Montcalm.

5370 Substituer Rose J. A., Edouard et Arthur à Rose Vve. Edouard pour 1-2 rue Ferland.

5597 Retrancher Geo. D. Graham, laissant Mrs. William Nepit, comme seule propriétaire à 12 rue Charlevoix.

5584 Substituer M. C. McLean à Hilaire Legault comme propriétaire à 36-38 rue Charlevoix.

5189 Substituer Geo. Côté à Vve Eliza Deschamps et inscrire 25' de frontage pour terrain avec évaluation de \$200.00 pour terrain et \$650.00 pour la maison, formant un total de \$850.00 pour 4 rue Dupuis.

5190 Incrire 41' pour frontage avec évaluation de \$350.00 pour terrain et \$1475.00 pour la maison, formant un total de \$1825. pour 6-8 rue Dupuis.

5342 Substituer La Corporation Episcopale d'Ottawa, à la Cité de Hull pour lot 220.

QUARTIER No. 3 (Lafontaine)

6477 Substituer Mde J. E. Bériault à Scott Estate à Henning Simonson pour 80 rue St-Rédempiteur.

6217 Substituer Succession James R. Dixon à James H. Dixon pour 86 rue Frontenac.

6167 Substituer Dame Onézime Gravelle à Onézime Gravelle, père, pour 58 rue Vaudreuil.

6080 Substituer La Caisse Populaire N. D. à E. Hébert comme propriétaire et inscrire Ephrem Hébert comme occupant, à 77-79 rue Wellington.

QUARTIER No. 3A (Frontenac) 8161

- 7921 Substituer James Downie à Albert Bolduc.
- 7049 Incrire 3 services d'eau au lieu de 2 services à 61-63 rue St-Hyacinthe.
- 7050 Incrire 3 services d'eau au lieu de 4 services à 65-67 rue St-Hyacinthe.
- 7144 Incrire 3 services d'eau au lieu de 4 services à 57 rue St-Henri.
- 7163 Incrire 2 services d'eau au lieu de 1 service à 105 rue St-Henri.
- 7627 Substituer Vve Mélina Desormeaux à André Richer, 83 rue Frontenac.
- 6916 Substituer Dame Alberte Gaudry, Louis Labelle, Avila Labelle, Dame Aimé Labelle-Desrosiers, à Succession F. A. Labelle pour 111 rue St-Jacques.
- 7190 Incrire 5 services d'eau au lieu de 6 services à 100 rue St-Henri.
- 7183 Incrire 2 services au lieu de 1 service à 112 rue St-Henri.
- 7249 Incrire 2 services au lieu de 1 service à 71 rue St-Florent.
- 7226 Incrire 1 service au lieu de 2 services à 11 rue St-Florent.
- 7282 Incrire 1 service au lieu de 2 service à 60 rue St-Florent.
- 7347 Incrire 1 service au lieu de 2 services à 1 rue Brébeuf.
- 7358 Incrire 1 service au lieu de 2 services à 40 rue Falardeau.
- 7417 Incrire 1 service au lieu de 2 services à 18 rue Mance.
- 7453 Incrire 1 service au lieu de 2 services à 7 rue Guertin.
- 7630 Incrire 1 service au lieu de 2 services à 91 rue Frontenac.
- 7622 Incrire 1 service au lieu de 2 service à 73 rue Frontenac.
- 7674 Incrire 3 services au lieu de 1 service à 149 rue Papineau.
- 7677 Incrire 2 services au lieu de 1 service à 154 rue Papineau.

- 7717 Incrire 2 services au lieu de 1 service à 74 rue Garneau.
7637 Incrire 2 services au lieu de 1 service à 2 rue Laviolette.
7799 Incrire 2 services au lieu de 1 service à 101 rue St-Laurent.
7871 Incrire 9 services au lieu de 10 service à 76 Boulevard du Sacré-Coeur.
7868 Incrire 1 service au lieu de 2 service à 66 Boulevard Sacré-Coeur.
7845 Incrire 3 services au lieu de 4 services à 77-75 rue St-Etienne.
6886 Incrire 1 service au lieu de 4 service à 183 rue Dupont.
7356 Retrancher fond de commerce \$100 du 1er mai 1936 à 36½ rue Falardeau.
7627 Substituer Dame André Richer à André Richer pour 83 rue Frontenac.
7721 Substituer Dame Vve Joseph Guevremont à Joseph Guevremont pour 74 rue Charlevoix.
7616 Incrire 1 service d'eau au lieu de 3 services à 57-59 rue Frontenac.
7449 Substituer Mde Auxilia Levert à Trefflé Levert, 17 rue Guertin.
6886 Substituer Joseph Clément à Vve Isidore Paquin pour 183-185 rue Dupont.
6242 Substituer Mde Yvonne Falardeau et Rodolphe Falardeau à Adélard Falardeau à 101 rue Laval.
7348 Substituer Rodolphe Falardeau à Adélard Falardeau à 22 rue Falardeau.
7352 Substituer Mde Vve Yvonne Falardeau à Adélard Falardeau.
7513 Incrire Wilfrid Galarneau comme occupant à 21 rue Ste-Hélène.
7789 Substituer Joseph Chapman (125 rue St-Laurent) à Wright Estate et Arthur Drouin pour 123 rue St-Laurent.
7453 Substituer Osias Gauthier à Aimé Legault pour 7 rue Guertin.
7012 Charger taxes scolaires aux Ecoles catholiques au lieu de dissidentes pour 54 rue Chateauguay.

QUARTIER No. 4 (Dollard)

8520b Inscrire Fond de commerce \$500.00 à Georges Brisebois de mai 1937 au lieu de J. E. D. Caron.

8520 Retrancher fond de commerce \$500.00 à J. E. D. Caron de mai 1937.

8040 Substituer Michon Jean Paul (18 rue Caron) à Mont-cion J. T. pour lot rue Langevin.

8074 Inscrire Jos. Eusèbe Charron comme occupant à 33 rue Verchères.

QUARTIER No. 5 (Laurier)

9564 Substituer Dame J. R. Bélisle à A. D. Graham, 173 rue Notre-Dame..

9809 Retrancher Scott Estate et laissez Mde Vve Caroline Martineau Villeneuve, comme seule propriétaire à 29 rue St-Jean Baptiste.

10040b Substituer René Lecompte à Ls. Defayette comme occupant, Chemin de la Gatineau.

9161 Substituer Josaphat Pharand à Cité de Hull, 155-157 rue Dollard.

9300 Substituer Mde Adolphe Marengère, ux Adolphe Marengère, à Laurent Rose pour 187½ rue Maisonneuve.

9544 Substituer Gilles Raymond à Joseph Raymond, 238 rue Champlain.

9526 Retrancher le nom d'Adélard Falardeau et y ajouter le nom de Rodolphe Falardeau, 288 rue Champlain.

9527 Retrancher le nom d'Adélard Falardeau et y ajouter le nom de Mde Vve Yvonne Falardeau.

9577 Ajouter le nom de Arthur Chartrand comme occupant à 215 rue Notre-Dame.

9499-98 Substituer Lucien Lévesque à Calixte Galipeau, père, pour 360 et 362 rue Champlain.

9638 Substituer Marcel Ste-Marie à J. A. Ste-Marie pour lot 142 rue Notre-Dame.

9118 Ajouter Michel Morin comme occupant, laissant succession Lois Scott comme propriétaire.

9357 Incrire Poirier, Samuel comme occupant à 254 rue Maisonneuve.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

Hull, le 27 juin, 1938

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs :-

La maison appartenant à M. Armand Carrière, 251 rue St- Laurent, ayant été partiellement démolie, les modifications au rôle No. 5624 seront les suivantes:

Rôle 5624, Terrain \$400.00, Bâtisses \$400.00 formant un total de \$800.00.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

3. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le 4ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

4ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 30 août 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement,

44	Cardinal Chemical Co.	(Santé)	\$19.00
45	M. Emond	"	8.00
46	A. Beauchamp	"	62.00
47	Dr. J. Isabelle	Santé-vaccination)	621.40
48	Gauthier Co. Ltd.	(Santé)	15.00
49	Z. Miron & Fils	"	5.30
50	Canadian Toledo Scale	(Police)	18.50
51	Dr. J. Isabelle	(Hospitalisation)	22.00
52	Gatineau Power Co.	(Marché)	1.00
53	Wallaee & Tierman Ltd.	(Chlorine)	46.74
54	Nichols Chemical Co.		1188.80

Note de crédit 576.37

J. Baker, président	E. Dompierre
H. Gauthier	F. E. St-Jean
E. Laramée	E. Dagenais
J. A. Morin	Frs. Tremblay
J. B. Cadieux	A. Beauchamp

4. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le 4ième rapport du comité de Santé et Parcs qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

4ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE & ALARME

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 30 août 1938, auquel assistaient: Monsieur l'échevin H. Gauthier, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

55	Gatineau Power Co.	\$2.50
56	Marchand Electrical Co.	29.17
57	Z. Miron & Fils	3.50
58	Sylvio Alie	2.50
59	Kelly & Leduc	.75
60	Département des Incendies	12.91
61	Poste de Service Rochon	2.75

DEPARTEMENT DES INCENDIES

62	R. O. Morris	1.08
63	Marchand Electrical Co.	1.27
64	Welch & Johnston	5.95
65	Station de Service St-Denis	40.87
66	Station de Service Rochon	56.15
67	J. Pharand	19.22
68	J. Alex. McDonald	.60
69	Mine Safety Appliances	2.48
70	Poste de Gasoline Papineau	1.10
71	Lafrance Fire Engine	11.69
72	Keyes Supply Co.	8.72
73	Kelly & Leduc	1.14
74	S. S. Holden Ltd.	126.03
75	Dunlop Co. Ltd.	338.59
76	Station de Service Danis	611.38
77	Canadian Cotton & Wool	15.45
78	Bob-Morris Cap.	14.70

Que le Directeur du service des Incendies soit autorisé de faire l'achat de six douzaines de cirage à chaussures à raison de \$1.15 la douzaine, une caisse de papier de toilette Onliwon a \$7.50.

Que le Greffier de la cité soit autorisé de demander des soumissions pour l'achat du charbon nécessaire durant la saison d'hiver 1938-1939 pour chauffer les trois casernes des pompiers.

H. Gauthier, président	A. Beauchamp
J. B. Cadieux	Frs. Tremblay
F. E. St-Jean	J. A. Morin
E. Laramée	J. Baker
E. Dompierre	H. Tessier
E. Dagenais	A. Desjardins

5. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le 4ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

4ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 30 août 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

79	Carleton Motor Sales Ltd.	\$386.30
80	Can. Pacific Ry. Co.	69.35
81	Canadian Industries Ltd.	7.30
82	Boucher Frères	159.44
83	Standard Paving Ltd.	15,174.48
84	Wright Brothers Supply Ltd.	1,462.21
85	Jos. Pilon Ltée	730.26
86	D. Plouffe	22.81
87	J. Sarazin	9.00
88	Reliable Repair Shop	19.00
89	Pressure Pipe Co.	225.00
90	Jos. Pilon Ltée	558.61
91	Poste de Gasoline Papineau	88.44
92	Z. Miron & Fils	8.89
93	McMullen-Perkins Ltd.	24.57
94	Maryland Casualty Co.	163.48
95	Limoges & Frères	649.10
96	M. Levitan	695.13
97	L. Lecompte	3.75
98	Théo. Lanctot	1.35

99	Laurentian Stone Co. Ltd.	\$3,562.17
100	Instruments Ltd.	\$33.25
101	Hull Coal Co.	75.40
102	Holman Machines Ltd.	22.00
103	A. Gougeon	.75
104	Chas. Donaldson	1.50
105	Enregistrement de Hull	2.95
106	Département des Incendies	487.26
107	Pierre Charron	125.80
108	Currie Products Ltd.	278.65
109	S. C. Craig	26.00
110	Chez Pierre	23.00
111	Charron & Ménard	335.64
112	A. Champagne	71.08
113	Albert Carpentier	3.00

SALAIRE: Paies Nos. 14-15-16-17-18 (août 1938)

Egoûts	\$174.50
Règlement 346	781.05
Compensation	244.83

E. Dagenais, président	A. Beauchamp
H. Gauthier	Frs. Tremblay
J. B. Cadieux	J. A. Morin
F. E. St-Jean	J. Baker
E. Laramée	A. Desjardins
E. Dompierre	H. Tessier

6. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le 4^{me} rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

4^{me} RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 30 août 1938, auquel assistaient:— Son Honneur le Maire Alphonse Mouissette, et les échevins J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau,

A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

114	Stewart & Hoey	160
115	St-Louis Machine Shop	58.50
116	W. D. St-Cyr	5.57
117	Paquin Motors Ltd.	13.68
118	Ottawa Electric Co.	4.20
119	R. O. Morris	.60
120	Kelly & Leduc	139.13
121	Albert Gratton	6.10
122	Gatineau Power Co.	269.25
123	Corporation Cité d'Ottawa	13.51
124	Brake Service Station Ltd.	22.55
125	Jos. Brunet	12.00
126	Succ. E. R. Bisson	15.00
127	Bélanger-Taeger Service	6.00

SALAIRE: Paies Nos. 14-15-16-17-18 (août 1938)

Réparations de services	301.05
Bornes-Fontaines	81.00
Chateau d'eau	146.80
Arrosage	434.40

Frs. Tremblay, président

E. Laramée

H. Gauthier

E. Dompierre

J. B. Cadieux

E. Dagenais

F. E. St-Jean

H. Tessier

J. A. Morin

A. Desjardins

J. Baker

7. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que le 4ième rapport du comité de l'Aqueduc, qui vient d'être lu, soit approuvé. **Adopté.**

4^{ème} RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 30 août 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

128—Réclamation Moïse Taillefer, 295 rue Montcalm:— Conformément au rapport de l'Aviseur Légal de la cité en date du 16 août 1938, le Greffier est autorisé d'informer M. Taillefer que la cité ne peut pas entretenir sa réclamation pour la raison que les avis n'ont pas été donnés dans les délais légaux.

129— Réclamation Réné Desormeaux:— Cette réclamation est référée à l'Ingénieur de la cité qui devra soumettre son rapport à l'Aviseur Légal de la cité afin que ce dernier avise le conseil au sujet des responsabilités de la cité quant à la réclamation de M. Desormeaux.

130—Lettre de M. J. E. Meunier au nom de la Succession Louis Lemieux:— Cette lettre est référée au comité des bâties, lequel est prié d'obtenir un désistement des anciens propriétaires de l'emplacement autrefois connu comme Parc Royal.

131— Réclamation Joseph Boucher:— Cette réclamation est référée au Département de Santé, lequel devra faire rapport et le soumettre à l'Aviseur Légal de la cité afin que ce dernier avise le conseil de ses responsabilités légales.

132— Lettre de M. Roméo Loyer:— Cette lettre est référée au Président du Comité des Rues et Améliorations pour toute action qu'il jugera à propos de prendre.

133— Lettre de M. Donat St-Martin:— Cette lettre est référée au Président du Comité des Rues et Améliorations pour toute action qu'il jugera à propos de prendre.

134.— Réclamation Almar Constantineau:— Le Greffier est chargé d'informer le réclamant de s'adresser à la Commission de Placement de la Cité de Hull.

135.— Réclamation T. Régimbal:— Sans préjudice aux droits de la cité, le Trésorier est autorisé à payer la somme de \$29.35 à Monsieur Régimbald en règlement final de sa réclamation.

136.— Réclamation Ernest Morissette:— Sans préjudice aux droits de la cité, le Trésorier est autorisé à payer la somme de \$35.00 en règlement final de la réclamation de M. Morissette.

H. Gauthier	Frs. Tremblay
J. B. Cadieux	J. A. Morin
F. E. St-Jean	J. Baker
E. Laramée	A. Desjardins
E. Dagenais	H. Tessier
E. Dompierre	

8. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 4^{ème} rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL

District de Hull }

Rapport du Président et du Secrétaire de l'assemblée publique convoquée et tenue les 29 et 30 août 1938 pour approuver ou désapprouver les règlements numéros 359 et 360 autorisant des émissions d'obligations aux montants de \$85,000.00 et \$48,500.00 respectivement.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Nous, soussignés, Edmond Laramée, échevin et maire suppléant de la cité de Hull, président de la votation sur les règlements numéros 359 et 360, et H. Léon Leblanc, greffier de la cité, l'agissant comme secrétaire de l'assemblée publique, avons l'honneur de faire rapport:

Conformément à l'avis public affiché à cet effet, les procédures antérieures ayant été dûment remplies, une assemblée publique des contribuables propriétaires, qualifiés comme tels à voter sur les dits règlements numéros 359 et 360 autorisant des émissions d'obligations aux montants de \$85,000.00 et \$48,500.00 respectivement pour la construction de pavages, d'égoûts, d'aqueduc, de trottoirs et divers autres travaux, a été tenue lundi le 29 août 1938 dans la salle publique du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville de la dite Cité, à dix heures de l'avant-midi du dit jour.

Après lecture faite par le soussigné Greffier de la cité de Hull des avis publics et des dits règlements ci-dessous mentionnés, en langue française et anglaise, trois (3) bureaux de votation ont été régulièrement constitués pour recevoir les votes, dans la dite salle publique de l'Hôtel de Ville. Messieurs René Roger, Honorius Reinhardt et Adéodat Lambert, tous employés civiques de la cité de Hull, ayant prêté serment, ont agi en qualité de secrétaires de chacun des bureaux de votation respectivement, pour les fins de la dite votation. Le vote se continua jusqu'à cinq (5) heures de l'après-midi du dit jour 29 août 1938 et fut ajournée par le Président à dix (10) heures le lendemain matin, 30 août 1938, pour se continuer jusqu'à (5) heures de l'après-midi du même jour alors que les dits bureaux de votation furent clos.

Attendu qu'un grand nombre de votes ont été enregistrés, le résultat final n'a pu être donné à la clôture de la votation excepté pour la majorité en nombre. Le lendemain, 31 août 1938, le Greffier de la cité se mit à l'oeuvre, aidé de M. Honorius Reinhardt employé civique, afin d'établir la valeur respective des propriétés immobilières des électeurs qui avaient voté, avec le résultat suivant:

Le total des votes enregistrés est de 550. Sur ce nombre 19 personnes dont les noms ne sont pas inscrits au rôle d'évaluation de la cité de Hull se sont prononcés sur les règlements. En conséquence, le nombre total des votes enregistrés s'est trouvé réduit à 531.

Règlement No. 359	489 "oui" représentant une évaluation de 42 "nons" représentant une évaluation de	\$2,204,007.50 74,375.00
Règlement No. 360:	485 "oui" représentant une évaluation de 46 "nons" représentant une évaluation de	\$2,192,995.00 85,387.50

Suivant le rapport de l'évaluateur de la cité, de Hull, en date du 30 août 1938, le nombre de propriétaires d'immeubles inscrits aux rôles d'évaluation de la cité de Hull est de 3,156.

Comme vous pouvez le constater les règlements ont été approuvés par ou moins un dixième des électeurs propriétaires de la cité de Hull, et aussi ils ont été approuvés par une majorité d'au moins les deux tiers en nombre et en valeur immobilière de ceux qui ont voté, le tout conformément aux articles 86, 87 et 88 de la loi 56 Victoria, Chapitre 52 et ses amendements, et aux articles 586, 587 et 589 de la loi des Cités et Villes, S.R.Q. 1925, Chapitre 102.

Le tout humblement soumis.

Donné en la cité de Hull, district de Hull, ce deuxième jour de septembre 1938.

EDMOND LARAMEE H. LEON LEBLANC
Echevin et Maire suppléant Greffier de la cité,
Président de l'Assemblée Secrétaire de l'Assemblée

9. Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le rapport du Président et du Secrétaire des bureaux de votation tenus les 29 et 30 août 1938 pour recevoir les votes des électeurs propriétaires d'immeubles sur les règlements numéros 359 et 360 autorisant des émissions d'obligations aux montants de \$85,000.00 et \$48,500.00 respectivement, soit approuvé.

Que le Greffier de la cité soit autorisé de soumettre les dits règlements numéros 359 et 360 à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec et à la Commission Municipale de Québec, conformément à la loi.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire la remise des sommes suivantes; à Monsieur M. Gagnon, 133 rue Laurier \$5.84, à Monsieur D. Séguin, rue Nicolet \$3.20.

Ces montants étant la balance des dépôts faits pour fourniture de matériaux re: construction d'égoûts.

Adopté.

11 Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire la remise de \$2.25 par année à Monsieur Mastai Pichette, 64 rue Vaudreuil, pour surcharge du coût des améliorations locales du trottoir de la rue Chateauguay entre les rues Hôtel-de-Ville et Vaudreuil.

Adopté.

12 Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés de signer le contrat entre la Cie Hull Electric et la Cité pour le déplacement des voies à l'angle des rues Hôtel-de-Ville et Laurier.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin J. B. Cadieux, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés de signer le contrat entre la Hull Electric Cie et la Cité pour le passage du tuyau d'égoût sous les voies de la dite compagnie à la rue Coallier.

Adopté.

14 Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Conformément à l'avis de motion donné le 9 août 1938, que le Surintendant du département de Lumière et Alarme soit autorisé

à changer de place les fils du système d'alarme sur le Chemin d'Aylmer entre la rue Front et le Boulevard Saint-Joseph. Le coût de ces travaux ne devant pas dépasser la somme de \$75.00 à être chargée aux appropriations "Imprévus".

Adopté.

15. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que les minutes des assemblées du 4, 8, 11, 18, 22 et 26 juillet 1938, du 1er, 3 et 9 août 1938, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

16 Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que les communications numéros 7854 et 7598 soient référées à l'Evaluateur Municipal pour rapport.

Adopté.

17 Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Qu'un montant de \$100.00 soit transporté de l'appropriation "Imprévus" aux appropriations "Publicité".

Adopté.

18 Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Conformément à l'avis de motion donné à l'assemblée du 30 août 1938, que le Trésorier de la cité soit autorisé à payer à la Chambre de Commerce de Hull la somme de \$100.00 à l'occasion de la tenue du Congrès de la Fédération du Québec des Chambres de Commerce.

Adopté.

19 Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé de procéder aux réparages du trottoir de la rue Jogues entre les rues Montcalm et

Delorimier, les frais des dits réparages devant être chargés à l'appropriation "Trottoirs Règlement 346."

Adopté.

20. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le Trésorier soit autorisé de payer le compte du Taxi Boulevard au montant de \$2.05, les fonds devant être dans l'appropriations égoût règlement 346.

Adopté.

21 Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la demande de Monsieur Adélard Bédard, pour être reconnu citoyen de Hull, soit référée au comité d'enquête de citoyenneté, pour rapport au conseil.

Adopté.

22 Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que la lettre 7856 soit référée à l'Association Municipale de Récréation pour rapport.

Hull, le 30 août 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'une somme de \$100.00 soit votée à la Chambre de Commerce de Hull afin de lui aider à défrayer les dépenses occasionnées par le prochain Congrès de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec qui sera tenu dans notre cité les 21 et 22 septembre 1938. Les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour "Publicité."

(Signé) H. GAUTHIER, échevin
HULL, le 6 septembre 1938

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai qu'un règlement soit adopté pour amender les règlements suivants:-

REGLEMENT No. 143 (concernant les chiens).

Imposer une amende aux personnes qui gardent des chiens qui troubent la paix publique en hurlant, aboyant, etc, ou ennuyant les voisins ou les passants paisibles.

Ajouter une clause concernant les chenils et fixer le prix du permis à \$10.00 par année. Spécifier les conditions exigées pour obtenir tel permis, inspections, bâtiments et endroits appropriés, etc., etc.

REGLEMENT No. 299 concernant les licences et taxes d'affaires)

Imposer un permis de \$10.00 par année sur tout propriétaire ou possesseur de chenil. Ajouter à l'article 55 concernant les marchands ou colporteurs de liqueurs douces; en outre de toute taxe déjà payée, une somme additionnelle de \$20.00. Ajouter une clause, sur tout marchand ambulant de pistaches, patates-frites, blé d'inde etc. chaque voiture \$50.00.

REGLEMENT No. 319 (concernant l'enregistrement des bicycles)

Ajouter une clause fixant à 50 centins le prix du permis, aux personnes ayant déjà un permis pour vendre ou louer des bicycles.

(Signé) J. A. MORIN, échevin

23. Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que ce conseil ajourne au 12 septembre 1938.

Adopté.



CANADA }

Province de Québec }

District de Hull } CITE DE HULL

No. 15

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 12 septembre 1938, à laquelle étaient présents:-

Son Honneur le Maire, et les échevins J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Monsieur l'échevin H. Gauthier prend son siège.

1. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Dompierre;

Faisant suite à une lettre du sous-ministre Jean Grégoire en date du 9 septembre 1938, adressée au Dr. J. Isabelle et laissant entendre que l'on attend M. Alexandre Taché pour reconstituer la "Société de Bienfaisance de Hull."

Que l'Honorable Ministre de la Santé soit prié d'autoriser le Conseil Municipal de la Cité de Hull de reconstituer la "Société de Bienfaisance de Hull telle qu'elle existait déjà. Qu'il soit aussi prié de reconnaître notre Société comme étant une institution d'Assistance publique de la Province de Québec telle qu'elle l'était depuis le 19 juin 1928.

Que copie de cette résolution soit envoyée au Député de Hull Monsieur Alexandre Taché.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat de \$243,000.00 de débentures du règlement No. 346, lesquelles porteront intérêt aux taux de 3½ si l'échéance est à 10 ans ou 4% si l'échéance est à 20 ans suivant les tableaux ci-après.

EMISSION REGLEMENT No. 346

Montant — \$243,000.00

Date de l'émission — 1er novembre 1937

Intérêts payables — 1er mai et 1er novembre

Capital payable — 1er novembre

TAUX 3½%	TAUX 4%
1938 \$5,500.00	1938 \$5,500.00
1939 6,000.00	1939 6,000.00
1940 6,500.00	1940 6,500.00
1941 6,500.00	1941 6,500.00
1942 7,000.00	1942 7,000.00
1943 7,000.00	1943 7,000.00
1944 7,500.00	1944 7,500.00
1945 8,000.00	1945 8,000.00
1946 8,000.00	1946 8,000.00
1947 181,000.00	1947 8,500.00
	1948 7,500.00
	1949 8,000.00
	1950 8,500.00
	1951 9,000.00
	1952 9,500.00
	1953 9,500.00
	1954 10,000.00
	1955 10,500.00
	1956 11,000.00
	1957 89,000.00
	\$243,000.00

Adopté.

3. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat de \$55,000.00 de débentures du règlement No. 358 lesquelles porteront intérêt au taux de 3½% si l'échéance est à dix ans ou 4% si l'échéance est à 20 ans suivant les tableaux ci-après.

EMISSION REGLEMENT No. 358
MONTANT — \$55,000.00

Date de l'émission — 1er novembre 1938

Intérêts payables — 1er mai et 1er novembre

Capital payable — 1er novembre

	TAUX 3½%	TAUX 4%
1939	1,000.00	1,000.00
1940	1,000.00	1,000.00
1941	1,000.00	1,000.00
1942	1,000.00	1,000.00
1943	1,000.00	1,000.00
1944	1,000.00	1,000.00
1945	1,000.00	1,000.00
1946	1,000.00	1,000.00
1947	1,000.00	1,000.00
1948	46,000.00	1,000.00
		1,500.00
		1,500.00
		1,500.00
		1,500.00
		2,000.00
		2,000.00
		2,000.00
		2,000.00
		29,500.00
		\$55,000.00

4. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Greffier soit autorisé de demander des soumissions pour le charbon nécessaires au chauffage de l'édifice de l'Hôtel-de-Ville, soit 45 tonnes.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que la lettre de Monsieur Everett Kelly, 411 avenue Bronson, Ottawa, en date du 9 septembre 1938 soit référée au comité de police pour rapport au conseil.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le rapport de l'aviseur légal relativement à la réclamation de Madame Wm. Freeman soit référé au Président du comité des Affaires Litigieuses conjointement avec le comité de Police.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin H. Tessier:

Que la soumission de Bélanger Frères Cie Ltée pour 160 tonnes de charbon à \$9.90 la tonne pour chauffer les casernes des pompiers soit acceptée.

Adopté.

Ajournement Sine Die.

Adopté.

NOTE :

Le document contient des pages portant les numéros 159A, 159B et 159C.



CANADA
Province de Québec }
District de Hull }
CITE DE HULL

No. 15A

ASSEMBLEE SPECIALE DU 19 SEPTEMBRE 1938

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 19 septembre 1938, à laquelle sont présents:

Son Honneur le Pro-Maire, au fauteuil, et les échevins J. Baker, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

Monsieur l'échevin Gratton quitte son siège.

1. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que l'Ingénieur de la cité soit autorisé de procéder immédiatement à l'exécution des travaux autorisés par le règlement numéro 359, récemment approuvé par les électeurs-propriétaires, par la Commission Municipale de Québec et par l'Honorable Ministre des Affaires municipales, à l'exception des travaux de pavages y mentionnés.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé de demander par la voix des journaux des soumissions pour le 26 septembre pour les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux de pavages auto-

risés par le règlement 359. Les spécifications pour ces matériaux devant être identiques aux spécifications pour les travaux de pavages maintenant en cours.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que l'Ingénieur soit autorisé à demander par la voix des journaux pour le 26 septembre des soumissions pour l'exécution des travaux d'égoûts autorisés par le règlement No. 360, rues Creekside, Nicolet, Notre-Dame, dont le coût doit être payé par les propriétaires riverains. La main d'oeuvre employée sera désignée par le conseil.

Pour les autres travaux autorisés par le dit règlement 360, l'ingénieur de la cité est autorisé à procéder immédiatement à leur exécution.

Proposé en amendement par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à procéder immédiatement à la journée à l'exécution des travaux autorisés par le règlement No. 360.

Pour l'amendement les échevins: Baker, Morin, Cadieux, Dom-pierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Desjardins, Tessier. 9.

Contre l'amendement les échevins: Bilodeau, Gauthier. 2.

L'amendement est remporté et la motion principale perdue sur même division.

4. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la résolution numéro 6 de l'assemblée du 18 juillet 1938 soit rescindée et la résolution du 19 mai 1938 accordant la permission à Monsieur Alcidas Charron de faire l'installation de réservoirs à gasoline soit maintenue. Monsieur Charron est requis par la présente de signer une convention à l'effet de faire un échange.

de propriété avec la cité de Hull au cas où cette dernière entreprendrait certains travaux dans cette localité.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin J. Baker:

Que la résolution numéro 14 de l'assemblée du 5 mai 1938 soit rescindée et remplacée par la suivante:-

Que permission soit accordée à Parfield Oil Limited de faire l'installation de réservoirs à gasoline à 412 Chemin d'Aylmer, Hull suivant son application en date du 19 septembre 1938 et conformément aux stipulations du règlement 309 de la cité de Hull régissant tels établissements. Cette installation devra être faite sous la surveillance et suivant l'approbation du Directeur du Service des Incendies et de l'Ingénieur de la cité.

Adopté.

Ajournement Sine Die.



CANADA
Province de Québec }
District de Hull }
CITE DE HULL

No. 16

SEANCE DU 3 OCTOBRE 1938

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 3 octobre 1938, à laquelle sont présents:-

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette au fauteuil et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de:- Oscar Gagnon, La Chambre de Commerce de Hull, Le N. Desrosiers, Le Notaire Binet, Requête pour ouverture de la rue Hôtel-de-Ville, La Commission de Placement, M. Beaudry, Syndicats Catholiques Nationaux, L'avocat H. Maloney, Société Provinciale d'Assistance aux Aveugles, Supertest Petroleum Corporation.

Adopté.

5ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 27 septembre 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Pro-Maire M. Edmond Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau,

A. Morin, J. B. Cadieux, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1. Réclamation de la cité contre M. Léon Mainville:- L'Aviseur Légal de la cité est autorisé à demander le paiement de la somme de \$140.00 pour dommages causés par M. Mainville lorsque son automobile brisa un poteau à l'angle des rues Papineau et Leduc. Si, toutefois, M. Mainville refusait d'accéder à cette demande, l'Aviseur Légal est par les présentes autorisé à prendre les procédures nécessaires pour recouvrer cette somme.

2. Réclamation de M. Joseph Boucher:- Le Greffier de la cité est chargé d'informer le procureur de M. Boucher que la cité de Hull n'a aucune responsabilité dans cette affaire, conformément à l'opinion de l'Aviseur Légal de la cité en date du 24 septembre 1938.

3. RE: J. T. White admis à l'Hôpital de Bordeaux le 13 juin 1938:- Le Greffier de la cité est chargé de remettre le dossier dans cette affaire à l'Aviseur Légal de la cité avec prière de faire les démarches nécessaires afin de dispenser la cité de Hull du paiement de l'entretien de ce patient à l'Hôpital de Bordeaux attendu que J. T. White n'a pas son domicile dans cette cité.

R. Gratton, président A. Beauchamp

J. Baker and H. Gauthier

F. E. St-Jean **E. Laramée**

E. Dagenais E. Tremblay

J. H. Morin H. Desjardins
E. Dompierre G. Bilodeau

E. Demarie, G. Dhodeau

2. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 5ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé. **Adopté.**

5ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 27 septembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin G. Bi-lodeau, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, A. Morin, J. B. Ca-dieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	Hospice St-Charles	(Ass. Publique)	\$823.50
2	G. E. Gauvin & Fils	(Papeterie)	45.36
3	Le Progrès de Hull	"	60.65
4	J. A. Larose	"	11.00
5	Evans & Kert Ltd.	"	56.35
6	L'Opinion	"	15.12
7	P. A. Larocque	"	11.20
8	J. M. Hill	"	2.50
9	Librairie Trudel	"	2.00
10	A. A. Laflamme	"	56.97
11	Jos. Pilon Ltée	(C. des Bâtisses)	31.50
12	Soublière & Lepage	"	.65
13	Z. Miron & Fils	"	1.86
14	Soublière & Lepage	(H-de-Ville)	12.60
15	W. D. St-Cyr	"	3.95
16	Can. Pacific Ry.	(Egouts)	1.00
17	J. M. Hill	(Trésorier)	.50

SALAIRE: Paies Nos. 19-20-21-22 (Septembre 1938)

Evaluateur

152.66

Que le rapport du Greffier de la cité en date du 27 septembre 1938, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

Que le rapport de l'Evaluateur de la cité en date du 26 septembre 1938, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé.

G. Bilodeau, président H. Gauthier
Ed. Laramée R. Gratton
Frs. Tremblay J. B. Cadieux
F. E. St-Jean J. Baker
J. A. Morin A. Beauchamp
E. Dompierre,

HULL, le 27 septembre 1938

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs :

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$288.67 et débiter les départements suivants :-

Trésorier	\$29.82
Greffier	158.36
Ingénieur	35.29
Evaluateur	9.83
Police	41.31
Incendies	8.06
Ass. Publique	6.00
	\$288.67

Bien à vous,

H. LEON LEBLANC,

Greffier

BUREAU DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 9

Hull, le 26 septembre, 1938

A Son Honneur M. le Maire,

Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois de septembre, 1938.

(Pour rôles d'évaluation 1937-38 et 1938-39)

QUARTIER No. 1 (Val Tétreau)

425 Substituer Godreau à Vve Louis Godreau à 53 rue Bégin.

1406 Substituer Ferdinand Bergeron à A. J. Desfossés à 79 rue Desjardins.

889-890 Retrancher le nom de Thomas Riendeau, laissant seul le nom de Succession L. Bissonnette comme propriétaire à 35 rue Chapleau.

163 Substituer Gouvernement Provincial à la Cité de Hull.

1582 Substituer Champlain Oil Products Limited à Benzoline Corporation Limited, rue Montcalm.

38 Substituer Vve Marie St-Jean à Cyprien Joanette à 345 Chemin d'Aylmer.

39 Substituer Vve Marie St-Jean à Napoléon Joanette à 341-343 Chemin d'Aylmer.

QUARTIER No. 1a Wrightville)

2041 Substituer 2 services d'eau à 3 services pour 271 rue Montcalm.

4202 Substituer Frith Walter à Mulvihill John à 15 rue Connaught.

2035 Substituer Dame Irène Grignon-Meloche, ux Wilbrod Meloche à Melle Irene Grignon, laissant Yvonne, Thérèse, Gédéon, Alfred Grignon et Dame Ubald Beaudin, pour 253 rue Montcalm.

2126 Substituer Dame Irène Grignon-Meloche, ux Wilbrod Meloche à Melle Irene Grignon pour 260 rue Montcalm.

2121 Incrire Aurèle Gratton propriétaire de moitié de la propriété avec Wilfrid Gratton propriétaire de l'autre moitié de 276 rue Montcalm.

3226 Substituer Dame Jean Ruben McDermott à Michael David Kelly comme occupant à 60 rue Fontaine.

3227 Retrancher Dame Elizabeth Kealy McFall comme propriétaire, et Dame Jean Ruben McDermott comme occupant, laissant seule la Succession P. H. Charron comme propriétaire à 54 rue Fontaine.

4200 Substituer Dame Vve Aurélie Telmose à Dame Vve Aurélie Laframboise à 19 rue Connaught.

QUARTIER No. 2 (Montcalm)

5603 Substituer Eugénie Tremblay ux Joseph Tremblay à Wilfrid Régimbal pour 183 rue St-Laurent.

5179 Substituer Paroisse Ste-Bernadette à Mayburry W. F. et Emile Pilon pour 23 rue Carillon. Incrire \$200.00 pour terrain seulement, la maison étant démolie, retrancher le service d'eau, et inscrire évaluation exemptée par la loi.

5485 Substituer Parent Oscar, Alphonse, Aldoria, Lucien et Fernand à Graham C.K. et J.K. et Vve Georges Parent pour 1 rue Garneau.

5340 Substituer La Corporation Episcopale d'Ottawa comme propriétaire et la Paroisse Ste-Bernadette, Amand Rollin, Ptre curé, comme occupant à Robert McMurtie.

5342 Substituer La Corporation Episcopale d'Ottawa comme propriétaire et La Paroisse Ste-Bernadette, Amand Rollin, Ptre-Curé, comme occupant, à Cité de Hull. (Lots 220-221).

5373 Substituer Dame Vve Délia Rémillard (A-s Jos. Caron) à Willie Rossignol pour 15 rue Ferland.

5292 Substituer Champlain Oil Products Limited à Benzoline Corporation Limited, rue Montcalm.

QUARTIER No. 3 (Lafontaine)

6442-6443-6444 Substituer Roméo Sarazin (adresse 1491 rue Nicolet, Montréal) comme propriétaire à Ludger Vézina, pour 96-98 et 100-102 rue Dupont.

6433 Incrire Osias Arbique comme propriétaire avec Dame Vve Elodie Arbique à 62-64 rue Dupont.

6030 Retrancher Arthur Myre et inscrire Henri Blackburn & Cie comme occupant.

6235 Substituer J. A. Clairoux à Caron J. E. D. pour 79 rue Laval.

6456 Substituer Sam Silverman à Capital Trust Corporation pour 57 rue Dupont.

QUARTIER No. 3A (Frontenac)

7400 Incrire Evariste Beauchamp, comme occupant à 47 rue Falardeau.

7179 Incrire Aldoria Laurin comme occupant à 120 rue St-Henri.

7229 Substituer Nap. Charron à La Cité de Hull, 17 rue St-Florent.

QUARTIER No. 4 (Dollard)

8298 Substituer Dame Edouardina Vézina à Bélanger Henri et Yvette pour 20 rue Dollard.

8409 Incrire Jeanne-Germaine, et Rose Bélanger-Patrice, ux Thomas Patrice comme propriétaire avec Dame Normand Tellier à 156 rue Champlain.

8124 Substituer La Cité de Hull à Brading's Co. pour 173-175 rue Hôtel de Ville, inscrire \$1225 pour évaluation du terrain seulement, la maison étant démolie, retrancher service d'eau, et inscrire dans la colonne exemptée par la loi.

8032 Substituer Dame Irène Grignon-Meloche, ux Wilbrod Meloche, à Melle Irene Grignon, laissant Yvonne, Gédéon et Alfred Grignon, à 43 rue Courcelette.

QUARTIER No. 5 (Laurier)

9531 Dauray Desjardins à Ovila Latulippe et al pour 274-276 rue Champlain.

9563 Substituer Geo. D. Graham à Vve Joseph Cousineau pour 167 rue Notre-Dame.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur.

3. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le 5ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

5ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 27 septembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin H. Gauthier, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramee, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dom-pierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, A. Desjardins et H. Tessier.

Le comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

18	Marchand Electrical Co.	.97
19	Northern Electrical Co.	68.27
20	Gatineau Motors Co.	.40
21	Charron & Ménard	2.85
22	Kelly & Leduc	2.06
23	Gatineau Power Co.	9.55
24	Can. Westinghouse Co. Ltd.	48.30
25	Département des Incendies	12.95
26	Pritchard-Andrews Co.	2.70

DEPARTEMENT DES INCENDIES

27	Soublière & Lepage	2.85
28	Dr. J. E. Perrin	6.00
29	Puritan Laboratories Ltd.	6.48
30	McMullen Supplies Ltd.	5.40
31	R. O. Morris	.40

32	Keyes Supply Co. Ltd.	2.85
33	Kelly & Leduc	22.19
34	Hôpital du Sacré-Coeur	3.00
35	I. Ducharme & Fils	175.00
36	J. R. Douglas Ltd.	2.78
37	P. D'Aaoust Ltée	14.40
38	Danis Service Station	529.54
39	Dr. Gerald Brisson	6.00

Le Directeur du Service des Incendies est autorisé à faire les achats suivants: - un coat imperméable au coût de \$8.50; un pneu et une chambre à air pour le camion G.M.C. au coût de \$29.90, conformément à sa demande en date du 27 septembre 1938.

Le Surintendant du Département de Lumière est autorisé à faire peinturer son bureau et la chambre des batteries au coût approximatif de \$15.00; conformément à sa demande en date du 27 septembre 1938.

H. Gauthier, président	J. A. Morin
E. Dompierre	E. Laramée
J. B. Cadieux	E. Dagenais
J. Baker	G. Bilodeau
Frs. Tremblay	R. Gratton
F. E. St-Jean	A. Beauchamp

4. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 5ième rapport du comité de Feu, Lumière & Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

5ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mardi le 27 septembre 1938, auquel assistaient: - Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Pro-Maire M. Edmond Laramée, et les échevins F. Tremblay, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

40	Gauthier Cie Ltée	(Santé)	\$6.00
41	Pharmacie Lafond	"	7.03
42	Eucher Bélanger	"	35.00
43	Dr. J. Isabelle	(Santé)	64.35
44	Département des Incendies	"	15.84
45	Z. Miron & Fils	"	.50
46	Hôpital St-Jean-de-Dieu	"	20.00
47	Boucher Frères	(Parcs)	.36
48	Strathcona Hospital	(Hospitalisation)	145.00
49	Nichols Chemical Co.	(Chlorine)	1188.00
		(Note de crédit)	806.92

J. Baker, président	J. B. Cadieux
E. Dompierre	Frs. Tremblay
H. Gauthier	E. Dagenais
G. Bilodeau	A. Beauchamp
R. Gratton	A. Desjardins
E. Laramée	J. A. Morin
F. E. St-Jean	

5. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le 5ième rapport du comité de Santé et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

5ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 27 septembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Pro-Maire M. Edmond Laramée et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

50	Département des Incendies	\$12.54
51	Underwood Elliot Fisher Ltd.	75.00
52	Maurice Bédard	29.75
53	A. R. Farley	1.80
54	George Bourne	1.50
55	M. Levitan	55.00
56	LaFrance Fire Engine	20.40
57	Dominion Bridge Co. Ltd.	77.44
58	Dr. G. Bergeron	8.00
59	R. O. Morris	.48
60	Geo. Simard	7.35
61	Hugh Carson Co.	8.00
62	A. Champagne	2.40
63	Bob-Morris Cap. Co.	20.00
64	Poste de Service Danis	30.56
65	Breadner Co. Ltd.	5.10
66	Eastman Photographic Materials	15.39
67	Euchre Bélanger	1.00
68	Laval Motor Sales	1.75
69	Charron & Ménard	11.29
70	Limoges Frères	56.70
71	H. Lafleur	.35
72	Boucher Frères	.96
73	Marian Tomaro	848.75
74	Ed. Laramée & Cie	79.14
75	Pritchard-Andrews Co.	18.36
76	H. L. Byles	17.36
77	Caisse Police	171.30

SALAIRE: Paies Nos. 19-20-21-22 (Septembre 1938)

Police \$1.95

Le Greffier de la cité est autorisé à demander des soumissions pour la confection de 6 tuniques d'automne, 6 pardessus d'automne,

4 pardessus d'hiver (civiliens) 9 pardessus d'hiver (uniformes) et pour 28 paires de chaussures.

Le Directeur de la Sureté municipale est autorisé à faire l'achat de 7 casques d'hiver pour les hommes de son département, conformément à sa lettre en date du 26 septembre 1938.

J. A. Morin, président	E. Dagenais
G. Bilodeau,	E. Dompierre
F. E. St-Jean	J. Baker
H. Gauthier	R. Gratton
E. Laramée	A. Beauchamp

6. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 5ième rapport du comité de Police qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

5ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 27 septembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin Frs. Tremblay, président, Son Honneur le Pro-Maire M. Edmond Laramée, et les échevins J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

78	Victoria Foundry Co. Ltd.	\$176.33
79	St-Cyr W. D.	10.08
80	People's Gas Supply	15.00
81	Paquin Motors Ltd.	24.47
82	Ottawa Electric Co.	5.15
83	Z. Miron & Fils	37.89
84	Kelly & Leduc	332.53

85	A. Gougeon	2.25
86	Grenier Geo.	.50
87	I. Ducharme & Fils	80.50
88	Dominion Smelting Works Ltd.	22.00
89	Département des Incendies	462.74
90	Boucher Alexis	3.75
91	Brabant Dan	12.40
92	Bélanger-Taeger Service	1.94
93	Succ. E. R. Bisson	15.00

SALAIRE: Paies Nos. 19-20-21-22 (Sept. 1938)

Arrosage	\$326.46
Chateau d'eau	86.80
Usine Electrique	14.20
Egoûts	155.55

Frs. Tremblay, président	J. B. Cadieux
F. E. St-Jean	A. Beauchamp
E. Dagenais	J. Baker
J. A. Morin	H. Gauthier
E. Dompierre	E. Laramée
R. Gratton	G. Bilodeau

7. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le 5ième rapport du comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

5ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 27 septembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Pro-Maire Monsieur Edmond Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

94	Zagerman & Co. Ltd.	\$30.00
95	Wright Brothers Supply Ltd.	1,014.65
96	Standard Paving Ltd.	17,961.36
97	Soublière & Lepage Ltée	.82
98	St-Louis Machine Shop	74.00
99	J. Sarazin	10.06
100	Poste de Service Rochon	2.40
101	Poste de Gasoline Papineau	143.92
102	Jos. Pilon Ltée	596.28
103	Mueller Ltd.	263.40
104	Ottawa Drug Co.	4.00
105	Pharmacie Nationale	21.84
106	M. Levitan	156.80
107	R. Lévesque	5.50
108	Laurentian Stone Co. Ltd.	800.32
109	Albert Gratton	40.70
110	Instruments Ltd.	1.72
111	Hull Coal Co.	193.80
112	Hull Electric Co.	94.00
113	Holman Ltd.	22.00
114	General Supply Co.	24.55
115	Gatineau Motors	1.48
116	Gatineau Power Co.	2,482.80
117	A. Ferland	10.00
118	Chez Pierre	35.26
119	Currie Products Ltd.	396.20
120	Charron & Ménard	196.21
121	S. C. Craig	39.50
122	Can. Pacific Ry.	72.47
123	Carleton Motor Sales	411.95
124	A. Champagne	196.93
125	Pierre Charron	178.56
126	Joseph Brunet	22.50
127	Boucher Frères	344.42
128	Bélanger Frères	59.58

SALAIRE: Paies Nos. 19-20-21-22 (Sept. 1938)

Réparations Service	\$269.90
Bornes-Fontaines	46.50
Règlement 346	766.65
Compensation	177.50

E. Dagenais, Président
J. B. Cadieux
J. Baker
Frs. Tremblay
F. E. St-Jean
A. Desjardins

E. Dompierre
H. Gauthier
R. Gratton
A. Beauchamp
G. Bilodeau
J. A. Morin

8. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin
A. Beauchamp:

Que le 51ème rapport du comité des Rues et Améliorations,
qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

Distrit de Hull

CITE DE HULL

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue
au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à
huit heures de l'après-midi, le 3 octobre 1938, à laquelle étaient
présents:

Son Honneur, le Maire Monsieur A. Moussette et les échevins
Tremblay, Baker, Bilodeau, Laramée, Morin, Cadieux, Gratton,
Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Desjardins
et Tessier, formant quorum du dit conseil.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 361

Amendant le règlement No. 143
concernant les chiens.

ATTENDU que ce conseil juge opportun et à propos d'amender le règlement No. 143 concernant les chiens;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce conseil à l'offset que le dit règlement concernant les chiens serait amendé;

IL EST EN CONSEQUENCE par le présent règlement déclaré, statué et ordonné comme suit:

1. Le règlement No. 143 est amendé en y ajoutant après l'article 1, l'article 1A, lequel se lira comme suit:

1A Tout propriétaire ou possesseur de chien ou de chienne qui troublera la paix publique en hurlant, aboyant, jappant, ennuier ou incommodant les voisins ou passants paisibles, sera passible de l'amende prévue au présent règlement et au cas d'une seconde offense à la confiscation et saisie de tout tel animal, en plus du paiement de l'amende et des frais;

2. Le règlement No. 143 est amendé en ajoutant après la section 7ième, la section suivante, étant la section 7A:

7A: Toute personne désirant construire un chenil devra au préalable obtenir un permis de la Cité pour la dite construction.

Tel permis sera accordé par l'Inspecteur des Bâtisses et ce, après que ce dernier aura examiné et approuvé la nature et l'endroit de la construction à être effectuée; le coût de tel permis sera de \$200.00

3. Le présent règlement viendra en force et vigueur suivant la loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an en premier lieu mentionnés.

H. LEON LEBLANC

Greffier

ALPHONSE MOUSSETTE

Maire

9. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le règlement Numéro 361 soit adopté tel que lu, et que le Greffier soit autorisé à faire les procédures requises par la loi pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

Monsieur l'échevin Baker dissident.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC }
Distrit de Hull }
CITE DE HULL

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville, de la dite Cité, à huit heures de l'après-midi, le 3 octobre 1938, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire, Monsieur A. Moussette et les échevins Tremblay, Baker, Bilodeau, Laramée, Morin, Cadieux, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Desjardins et Tessier, formant quorum du dit conseil.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 362

Pour amender le règlement No. 319 concernant
l'enregistrement des bicycles et leur circulation
dans la Cité.

ATTENDU que ce conseil juge opportun et à propos d'amender le règlement No. 319 concernant l'enregistrement des bicycles et leur circulation existant actuellement dans la Cité;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce conseil à l'effet que le dit règlement concernant l'enregistrement des bicycles et leur circulation serait amendé;

IL EST EN CONSEQUENCE par le présent règlement déclaré, statué et ordonné comme suit:

1. La section 3 du règlement No. 319 est abrogée et remplacée par la section suivante:

“3. Le coût de tel permis est fixé à la somme de \$1.00
“Cependant, le coût de tel permis ne sera que de .50c
“par bicycle pour les personnes ayant déjà payé et
“obtenu de la Cité une licence pour vendre ou louer
des bicycles.”

2. Le présent règlement viendra en force et vigueur suivant
la loi;

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus
mentionnés.

H. LEON LEBLANC, ALPHONSE MOUSSETTE
Greffier Maire.

10. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin
E. Dompierre:

Que le règlement Numéro 362 soit adopté, tel que lu, et que
le Greffier de la Cité soit autorisé à faire les procédures requises
par la loi pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC }
District de Hull }
CITE DE HULL

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue
au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville, de la dite Cité, à
huit heures de l'après-midi, le 3 octobre 1938, à laquelle étaient
présents:

Son Honneur le Maire Monsieur Alph. Moussette et les échevins
Tremblay, Baker, Bilodeau, Laramé, Morin, Cadieux, Gratton,
Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Desjardins
et Tessier, formant quorum du dit conseil.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 363

pour amender le règlement No. 299
concernant les taxes d'affaires.

ATTENDU que ce conseil juge opportun et à propos d'amender le règlement No. 299 concernant les taxes d'affaires existant actuellement dans la Cité;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce conseil à l'effet que le dit règlement concernant les taxes d'affaires serait amendé;

IL EST EN CONSEQUENCE par le présent règlement déclaré, statué et ordonné comme suit:

1. La section 55 du règlement No. 299, tel qu'amendé par la section 7 du règlement No. 323 est de nouveau amendé en abrogeant la dite section et en la remplaçant par la suivante:

55. Sur tout marchand, manufacturier, ou colporteur de liqueurs douces, résident	20.00
Non résident, par voiture	300.00

2. Le dit règlement 299 est amendé en ajoutant après la section 66, les sections suivantes qui se liront comme suit:

66A: Sur tout marchand ambulant de pistaches, patates frites, blé d'inde, etc., par voiture

50.00

66B Sur toute personne opérant un chenil dans les limites de la Cité et en retirant un revenu

200.00

3. Le présent règlement viendra en force et vigueur suivant la loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an en premier lieu mentionnés.

H. LEON LEBLANC, ALPHONSE MOUSSETTE
Greffier Maire

11. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le règlement numéro 363 qui vient d'être lu, soit adopté, et que le Greffier soit autorisé à faire les procédures requises par la loi pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

Monsieur l'échevin Baker dissident.

12. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les minutes des assemblées du 6 et 12 septembre 1938, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que la lettre de l'avocat J. Harold Maloney (7860) concernant l'évaluation de l'Hôtel Standish Hall, soit référée au Bureau de [Révision].

Adopté.

14. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les communications Nos. 7963 et 7598 soient référées à l'Evaluateur de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que Son Honneur le Maire, le Président des Finances et le Trésorier soient autorisés à s'entendre avec la Banque Provinciale du Canada pour obtenir un escompte de \$195,000.00 pour couvrir une partie des dépenses en rapport avec les règlements Nos. 346, 359 et 360 autorisant des emprunts pour la construction de pavages, égoûts, trottoirs, aqueduc, lumière viz:

Règlement 346.....	\$135,000.00
Règlement 359.....	35,000.00
Règlement 360.....	25,000.00

Ces billets seront renouvelés à échéance jusqu'à ce que la Cité reçoive le produit de la vente des débentures de ces règlements (Nos 346-359-360).

Que le Greffier de la Cité soit autorisé à demander à la Commission Municipale de Québec la permission de contracter ces emprunts temporaires.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la Cie Hull Electric soit priée de changer de place ses poteaux sur la rue St-Hyacinthe entre la rue St-Etienne et la voie du Chemin de Fer C.P.R. L'Ingénieur de la cité devra désigner les endroits où la compagnie érigera ses nouveaux poteaux.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J.A. Morin:

Que le Greffier de la cité soit chargé d'écrire à Monsieur et Madame William Freeman, les informant que le Président du Comité des Affaires Litigieuses et le Directeur de la Sureté Municipale les rencontreront prochainement au sujet de leur réclamation.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Greffier de la cité soit autorisé de faire l'achat d'une machine à polycopier, marque "Gestetner" au coût de \$385.00. Les fonds à cet effet devant être pris à même les appropriations suivantes:- Papeterie pour une somme de \$185.00 —Règlement No. 346 pour une somme de \$100.00—Règlement No. 359 pour une somme de \$65.00 et Règlement No. 360 pour une somme de \$35.00.

Adopté.

19. Considérant que la Cité de Hull a prévu dans son budget pour la période du 1er mai au 31 décembre 1938 une somme de \$333.33 comme octroi à la Ligue d'Hygiène Sociale de Hull;

Considérant que la cité de Hull a déjà versé une somme de \$1,000.00 à la Ligue d'Hygiène Sociale de Hull laissant un déficit de \$667.67 pour la période du 1er mai au 31 décembre 1938;

Il est proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que conformément à l'avis de motion donné antérieurement, que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer à la Ligue d'Hygiène de Hull la somme de \$500.00 comme octroi en faveur du dispensaire anti-tuberculeux et de puériculture de Hull;

Que le Gouvernement de la Province de Québec soit prié de contribuer la somme de \$1,000.00 à la Ligue d'Hygiène Sociale de Hull comme il le faisait dans le passé en plus de sa contribution annuelle.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à Monsieur Alexandre Taché, député de Hull, avec prière de faire cette demande à l'Honorable Ministre de la Santé, et faire le remboursement à la Cité de Hull du montant de \$500.00 payé à la Ligue en vertu de la présente résolution.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin H. Tessier:

Que la demande de Monsieur Adélard Beaudry et Monsieur Joseph Bleau, 162 rue Dollard, demandant la reconnaissance de leur droit de citoyen de Hull soient référées au comité chargé de faire enquête à ce sujet, et ensuite de bien vouloir faire rapport au conseil.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Pour faire suite au rapport de l'Evaluateur de la Cité pour le comité d'enquête de citoyenneté, que Monsieur Jim Connally soit reconnu comme citoyen de Hull.

Adopté.

22. Considérant qu'il est de l'intention du conseil de la Cité de Hull de procéder au remplissage du lac "Minnow" et le prolongement de la rue Hôtel-de-Ville, en autant que les moyens financiers le permettent,

Il est proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, des échevins du quartier, du Président du comité de Santé et Parcs et de l'ingénieur de la cité, soit formé pour établir un plan définitif sur la manière de conduire les travaux afin d'en retirer le plus de profit possible.

Ce comité fera rapport au conseil.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le Greffier de la cité soit chargé de retourner, sans les ouvrir, les soumissions reçues pour la fourniture des matériaux de pavages.

Le vote est demandé.

Pour la résolution les échevins: Tremblay, Baker, Laramée, Morin, Cadieux, Dompierre, Beauchamp, Dagenais. 8.

Contre la résolution les échevins: Bilodeau, Gratton, St-Jean, Gauthier, Desjardins, Tessier. 6.

Le vote étant favorable à la résolution Son Honneur le Maire déclare la résolution remportée.

Monsieur l'échevin Bilodeau quitte son siège.

24. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin A. Morin:

Que l'Ingénieur soit chargé de faire rapport au conseil relativement aux travaux de pavages exécutés en vertu du règlement numéro 346—pour la prochaine assemblée de ce conseil afin de prendre connaissance de nos activités dans ce règlement.

Proposé en amendement par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que l'Ingénieur de la cité soit autorisé à continuer la construction des pavages du règlement numéro 359—sur les rues de terre—avec les mêmes matériaux et la même Compagnie tel qu'actuellement.

Pour l'amendement les échevins: Tremblay, Baker, Dompierre, Beauchamp, Dagenais. 5.

Contre l'amendement les échevins: Laramée, Morin, Cadieux, Gratton, St-Jean, Gauthier, Desjardins, Tessier. 8.

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur même division.

25. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que l'Aviseur légal soit prié de donner avis à la Banque Provinciale du Canada, qu'elle sera tenue responsable de tous dommages ou tout retard qu'elle pourra causé par les travaux qu'elle est à exécuter ou exécutera à sa propriété de la rue Montcalm connue sous le nom de manufacture "J.B. Larose".

Que l'Ingénieur de la cité soit chargé de donner les informations nécessaires à l'Aviseur légal.

Adopté.

Hull, le 27 septembre 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai que le Greffier de la cité soit autorisé de faire l'échange de la machine à polycopier en usage dans son bureau pour une autre de modèle récent dont le coût sera de \$385.00. Les fonds à cet fin devant être pris à même le règlement numéro 346 pour un montant de \$100.00, à même le règlement numéro 359 pour un mon-

tant de \$65.00 et à même le règlement numéro 360 pour un montant de \$35.00, et à même l'item appropriation Papeterie au montant de \$185.00.

(Signé) G. BILODEAU, échevin.

Président Comité des Finances

Hull, le 27 septembre 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblé je proposerai qu'une somme de \$500.00 soit votée à titre d'octroi en faveur du dispensaire anti-tuberculeux et de puériculture de Hull. Les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

(Signé) JOS. BAKER,

Président Comité Santé et Parcs

26. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que ce conseil ajourne au 6 octobre 1938.



CANADA
Province de Québec }
District de Hull }
CITE DE HULL

No. 17

SEANCE DU 6 OCTOBRE 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, jeudi le 6 octobre 1938, à laquelle sont présents :—

Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, J. A. Morin, R. Gratton, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que la soumission de Sparks-Harrison Limited pour la confection de six (6) tuniques d'automne à \$22.00 chacune, six (6) pardessus d'automne pour civiliens à \$22.00 chacun et quatre (4) pardessus d'hiver pour civiliens à \$25.00 chacun, taxe comprise, soit acceptée; que la soumission de Marian Tomaro pour la confection de neuf (9) pardessus d'hiver en Irish-freize, fris fer, à \$35.00 chacun, taxe comprise, soit acceptée.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que la soumission de Hull Coal Company pour quarante-cinq (45) tonnes de Welsh No. 1, Buckwheat, à \$12.50 la tonne, pour l'Hôtel-de-Ville, soit acceptée.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que la soumission de Office Specialty Company au prix de \$146.34 pour tablettes en acier à être installées dans la voute du Bureau du Greffier, soit acceptée.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin H. Tessier:

Que le Greffier de la cité soit chargé de se conformer à la requête de la compagnie Supertest Petroleum Corporation Limited et retourner à cette dernière sa lettre en date du 19 septembre 1938.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que la lettre de l'avocat Harold Maloney, en date du 4 octobre 1938, relativement à la réclamation de monsieur Donat Labelle, soit référée à l'Aviseur Légal pour rapport au conseil. Au cas de poursuite légale, l'Aviseur Légal est par le présent autorisé à produire une défense au nom de la cité.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer le compte de Oscar Goulet au montant de \$138.60 pour 28 paires de chaussures pour les hommes du Département de Police.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que l'Ingénieur de la cité soit autorisé de continuer à faire exécuter les travaux de pavages des rues de terre autorisés en vertu du règlement numéro 359. Ces pavages devront être de trois (3) pouces d'épaisseur.

Le matériel employé devra être le même que celui employé sur les travaux de pavages exécutés en vertu du règlement numéro

346. La compagnie Standard Paving Limited devra fournir ces matériaux aux mêmes conditions qu'elle l'a fait pour les travaux de pavages du règlement numéro 346.

Le vote est demandé:

Pour:- les échevins Desjardins, Tremblay, Baker, Cadieux, Da-

genais, Gratton, Laramée, Beauchamp, et Morin. 9.

Contre:- les échevins St-Jean, Gauthier, Tessier, et Bilodeau. 4

8. Proposé par l'échevin H. Tessier, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Qu'une somme de \$100.00 soit votée à l'Association Hull-Volant et que le Trésorier de la cité soit autorisé à payer cette somme à même les appropriations du comité industriel.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que l'Ingénieur de la cité soit chargé de préparer des spécifications pour le pavage de la rue Montcalm, à partir de la rue Principale jusqu'aux voies du chemin de fer Pacifique Canadien, pour rapport au conseil.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, du Président du comité des affaires litigieuses, des échevins du quartier Dollard (4), soit prié de rencontrer les autorités de la compagnie Hull Electric relativement aux travaux à exécuter à l'angle des rues Laurier et Hôtel-de-Ville.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que le protêt des compagnies J. R. Booth Limited, the Ottawa Electric Company, The Ottawa Electric Railway Company, The Bronson Company, The Gatineau Power Company, The E. B. Eddy Company Limited, The Royal Trust Company, soit référé à l'Aviseur Légal de la cité.

L'Aviseur Légal de la cité est prié d'aviser le conseil à savoir s'il n'y a pas lieu de tenir la compagnie E. B. Eddy responsable des dommages qui pourraient être causés par les opérations de son industrie en rapport avec l'entrée de la crique Brewery, entre le chemin d'Aylmer et la rivière Ottawa.

Adopté.

Hull, le 6 octobre 1938.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai qu'un montant de \$50.00 soit transporté des appropriations pour imprévus aux appropriations du Comité Industriel, afin de permettre de voter cette somme comme octroi à l'Association Hull-Volant.

(Signé) HECTOR TESSIER,

Echevin et Président du
Comoité Industriel.

Ajournement Sine Die.



CANADA
Province de Québec
District de Hull
No. 18

CITE DE HULL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 1938

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures du soir, lundi le 17 octobre 1938, à laquelle sont présents:- Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier et A. Desjardins formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé à l'unanimité:

Ce conseil offre à l'échevin Georges Bilodeau et à Madame Bilodeau l'expression de ses vives condoléances à l'occasion du décès de M. Alfred Leamy.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que Son Honneur le Maire soit délégué auprès de l'Honorable Ministre du Travail, M. Tremblay, à Québec, relativement aux travaux remédiateurs au chômage et à l'assistance aux personnes inaptes au travail. Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer les frais de voyage de son Honneur le Maire.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Conformément au rapport de l'Aviseur Légal de la cité en date du 9 septembre 1938 et au rapport du comité des affaires litigieuses en date du 17 octobre 1938, ce conseil offre la somme de \$76.32 à Madame Wm. Freeman en règlement final de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la cité. Le Trésorier de la cité est par la présente résolution autorisé à payer cette somme de \$76.32 sur acceptation de cette offre.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. B. Cadieux

Que Me J. Harold Maloney, procureur de Monsieur Donat Labelle, soit informé que la cité de Hull n'est pas responsable des dommages réclamés, conformément à l'opinion de l'Aviseur Légal en date du 11 octobre 1938.

Adopté.

L'échevin E. Dagenais dissident.

5. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que l'Aviseur Légal de la cité soit prié d'aviser le conseil relativement aux responsabilités des compagnies d'utilités publiques de déplacer leurs poteaux et fils lorsque requis par la cité de Hull pour fins d'améliorations locales et de sécurité publique, et spécialement en rapport avec les travaux d'améliorations projetés à l'angle des rues Laurier et Hôtel-de-Ville.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que cette assemblée spéciale soit ajournée au 24 octobre 1938.

Adopté.



CANADA
Province de Québec
District de Hull
No. 19

SEANCE DU 24 OCTOBRE 1938.

A une assemblée spéciale ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, huit heures du soir, lundi le 24 octobre 1938, à laquelle sont présents:-- Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins E. Tremblay, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean et H. Tessier formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé à l'unanimité:

Ce conseil apprend avec regret la mort subite de Me J. Albéric Parent, C.R., Recorder de la cité de Hull, et offre à Madame Parent et à la famille éprouvée ses vives sympathies.

Adopté debout

L'échevin H. Gauthier prend son siège.

2. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Afin de se rendre à la demande de M. J. L. Bisson, ingénieur divisionnaire du Ministère des Travaux Publics du Canada, exprimée dans sa lettre en date du 19 octobre 1938, ce conseil consent à payer la moitié du coût du "stand by" de l'énergie électrique pendant la période de temps nécessaire à la construction de la base du mur de protection du côté ouest de la crique Brewery.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que l'Ingénieur de la cité soit autorisé à s'entendre avec les officiers de la compagnie E. B. Eddy pour l'installation d'ouvertures pour recevoir des "stop logs" dans les fondations de leur pont présentement en construction et traversant l'entrée de la crique Brevewry près de la rivière Ottawa.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que Monsieur le député Alexandre Taché soit prié de faire des démarches auprès des autorités provinciales afin d'obtenir le montant de \$13,200.00 pour payer le coût de la main d'oeuvre qui sera employée à la construction de l'égoût et de l'aqueduc de la Prison de Hull, attendu que la cité de Hull s'est engagée à fournir les matériaux nécessaires à ces travaux.

Adopté.

Ajournement sine die.



CANADA
Province de Québec
District de Hull
No. 20

CITE DE HULL

SEANCE DU 31 OCTOBRE 1938

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 31 octobre 1938, à laquelle sont présents:- Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean et H. Gauthier, formant formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

L'avis de convocation de la dite assemblée ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

1. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que l'Ingénieur de la cité soit autorisé de commencer les travaux de construction de l'égout et de l'aqueduc devant desservir la Prison en collaboration avec le Ministère du Travail de la Province de Québec et conformément aux dispositions du règlement numéro 359 de la cité de Hull. La main d'oeuvre et le camionnage devant être payés à même les octrois pour travaux remédiateurs au chômage. L'Ingénieur de la cité devra demander, par la voix des journaux, des soumissions pour les matériaux nécessaires à ces travaux. Ces soumissions devront être reçues avant quatre heures le 7 novembre prochain.

Adopté.

L'échevin F. E. St-Jean quitte son siège.

2. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Qu'un comité, composé des échevins E. Laramée, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, H. Tessier, J. B. Cadieux, E. Tremblay, Emile Dompierre, soit formé pour s'occuper des travaux de chômage dans la cité de Hull. Ce comité sera sous la présidence du maire suppléant E. Laramée et devra faire rapport au conseil.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Greffier de la cité soit chargé d'écrire à la compagnie Hull Electric lui demandant l'information suivante: "A quelles conditions la compagnie Hull Electric fera-t-elle le déplacement de ses rails et poteaux à l'angle des rues Laurier et Hôtel-de-Ville?"

Adopté.

4. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que cette assemblée spéciale soit ajournée au 2 novembre 1938.

Adopté.

CANADA



Province de Québec CITE DE HULL
District de Hull

No. 21



SEANCE DU 2 NOVEMBRE 1938

A une assemblée spéciale ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, mercredi le 2 novembre 1938, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire-suppléant Edmond Laramee, au fauteuil, et les échevins Frs. Tremblay, Joseph Baker, Georges Bilodeau, J. Achille Morin, J. B. Cadieux, Rodolphe Gratton, Emile Dompierre, Adélard Beauchamp, Eugène Dagenais, F. Ernest St-Jean, Henri Gauthier et Hector Tessier formant quorum du dit conseil sous la présidence du Maire-suppléant.

1. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. Baker:

Qu'une délégation, composée du Maire-suppléant, des échevins François Tremblay et Emile Dompierre, soit chargée de rencontrer, s'il y a lieu, l'honorable Ministre du Travail à Montréal, relativement au chômage.

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer les frais de voyage de cette délégation.

Adopté.

Ajournement sine die.



CANADA

Province de Québec

District de Hull

CITE DE HULL

No. 22

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 1938

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi, le 7 novembre 1938, à laquelle sont présents:-

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilo-deau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin G. Gauthier, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de: Joseph Leclair; Emile Dériger; J. T. White; Adélard Régimbald; Augustin Morn; René Désormeaux; J. Noël Beauchamp, avocat au nom de Louis Gagnon; Club Dollard Ouvrier; G. E. Hanson et G. D. Graham; F. Brunet; A. Amyot; Hotel Standish Hall;; Le Droit; Madame Arthur Barré; Wilfrid Frécette; Hull Electric Co; Notaire Desrosiers Chambre de Commerce Junior de Hull.

Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mercredi le 2 novembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire suppléant E. Laramée.

et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	E. Laramée et Cie	88.26
2	Caisse	173.09
3	Kelly & Leduc	2.37
4	Georges Simard	11.55
5	Département des Incendies	9.02
6	Thornton & Truman Limited	1.00
7	Danis Service Station	36.06
8	Pharmacie Union	2.23
9	Eastman Photographic Materials Ltd.	19.09
10	Pritchard-Andrews Ltd.	2.38
11	Hugh Carson Co. Ltd.	7.50
12	J. H. Meilleur	1.61
13	R. O. Morris	.60
14	Charron-Ménard	16.08
15	La Compagnie Paula	2.90
16	Pharmacie Union	.39

Que le Greffier de la cité soit autorisé de demander des soumissions pour l'achat des articles suivants: - 26 paires de chaussures, 2 paires de bottes pour les officiers de la motocyclette, 11 paires de mitaines, 15 paires de gants et 2 paires de mitainés pour officiers de la motocyclette, le tout conformément aux demandes du Directeur de la Sureté municipale en date de 19 et 27 octobre 1938.

J. A. Morin, Président	E. Dompierre
Frs. Tremblay	E. Dagenais
E. Laramée	A. Beauchamp
H. Gauthier	R. Gratton
F. E. St-Jean	G. Bilodeau
J. B. Cadieux	

2. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 6ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre, mercredi le 2 novembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Maire suppléant E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

17	M. Emond	33.50
18	Soublière-Lepage	.60
19	Le Droit	2.50
20	The Nichols Chemical Company	1,188.80
	The Nichols Chemical Co. "Note de Crédit"	1,748.30
21	Institut Vaccinal de Montréal	64.50
22	A. R. Farley	6.95
23	J. Isabelle	13.00
24	Département des Incendies	15.84
25	Gatineau Power Company	1.00
26	D. Benedict	140.00
27	A. Beauchamp	15.00
28	Connaught Laboratories	43.20
29	Gauthier et Compagnie	28.00
30	Ministère de la Santé (assistance Publique)	14,009.82

J. Baker, président	E. Dagenais
Frs. Tremblay	J. A. Morin
J. B. Cadieux	E. Dompierre
E. Laramée	H. Tessier

H. Gauthier	A. Beauchamp
F. E. St-Jean	R. Gratton
E. Dagenais	G. Bilodeau

3. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le 6ième rapport du comité de Santé et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le mercredi le 21 novembre 1938, auquel assistaient: Monsieur l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Maire suppléant M. E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

31. Réclamation de M. Joseph Leclair, 6 rue Oxford, Eastview, Ont.:—La lettre de M. Leclair en date du 1er novembre 1938 est référée à l'Ingénieur de la cité pour rapport à être soumis à l'Aviseur Légal afin que ce dernier avise la cité quant à sa responsabilité dans cette affaire.

32. Protêt de Monsieur Augustin Morin, 33 rue Frontenac, Hull:—Monsieur Morin s'étant présenté devant le Bureau de Revision du rôle d'évaluation de la cité de Hull relativement à l'évaluation de sa propriété portant le numéro civique 33 rue Frontenac, ce conseil ne croit pas devoir entretenir cette réclamation.

33. RE: J. T. White, interné à l'hôpital de Bordeaux:—La Cité de Hull ayant produit entre les mains du sous-ministre du Ministère de la Santé de la province de Québec les pièces nécessaires à l'effet de déterminer que le domicile de White n'est pas et n'a jamais été dans la cité de Hull, ce conseil n'est pas responsable du paiement de la pension de ce patient à l'hôpital.

34. Réclamation de René Désormeaux:— La réclamation de M. Desormeaux est référée à l'Aviseur Légal de la cité avec prière de donner son opinion légale au conseil.

35. Réclamation de M. Adélard Régimbald, 21 rue Eddy:— La réclamation de M. Régimbald est référée à l'Ingénieur de la cité pour rapport au conseil.

36. Réclamation de M. Louis Gagnon:— Monsieur Gagnon ayant signé une entente au mois de juillet 1936 relativement à sa réclamation, ce conseil ne croit pas devoir l'entretenir de nouveau.

R. Gratton, président	J. Baker
Frs. Tremblay	J. A. Morin
J. B. Cadieux	H. Tessier
E. Laramée	E. Dagenais
E. Dompierre	A. Beauchamp
H. Gauthier	G. Bilodeau
F. E. St-Jean	

4. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le 6ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE ET ALARME A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme, dûment assemblé en chambre, mercredi le 2 novembre 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin H. Gauthier, président, Son Honneur le Maire suppléant E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT DES INCENDIES

37	M. Viau	\$4.64
38	Marian Tomaro	825.00
39	J. E. Séguin	30.01
40	Poste de Service Rochon	27.25
41	Dr. J. E. Perras	6.00
42	The People's Gas Supply Co. Ltd.	1.50
43	Jos. Pilon Ltée	12.50
44	Ottawa Motor Sales Limited	10.08
45	McMullen Supplies Ltd.	7.67
46	R. O. Morris	.82
47	Z. Miron	1.71
48	G. Montpetit & Fils	141.23
49	E. Laramée & Cie	29.45
50	Lafrance Fire Engine Ltd.	218.99
51	Kelly & Leduc	21.57
52	Keyes Supply Co. Ltd.	.90
53	S. S. Holden Limited	9.18
54	E. Groulx	1.00
55	A. R. Farley	4.60
56	Dominion Rubber Co. Ltd.	7.90
57	Dominique Danis	450.78
58	P. D'Aoust Limitée	5.51
59	J. R. Douglas Limited	.75
60	Alp. Couture & Cie	.40
61	Charron-Ménard	27.87
62	Bélanger Frères & Cie	436.68
63	Succ. Dr. J. N. Boivin	11.00
64	Brake Service Station	.43

DEPARTEMENT DE LUMIERE ET ALARME

65	Northern Electric Co. Ltd.	15.79
66	C. C. B. Electric Works	3.50
67	Z. Miron & Fils	3.00
68	Marchand Electrical Co. Ltd.	12.28
69	Charron-Ménard	7.82
70	J. Pharand	1.14
71	Gatineau Power Co.	2.50

72	Poste de Service Rochon	2.00
73	Département des Incendies	17.03
74	Gatineau Motors	.57
75	Boucher Frères	.60

Que le Directeur du service des incendies soit autorisé de faire les achats suivants:— 2 douzaines de serviettes au coût de \$6.00; 1 douzaine de draps de lits au coût de \$13.20; 6 couvre-pieds au coût de \$10.20; 1 douzaine de chamois au coût de \$12.00; 1 douzaine de brosses à chaussures au coût de \$2.25; 6 pardessus d'hiver à raison de \$30.00 chacun et 11 casquettes d'hiver à \$2.00 chacune, le tout conformément à sa demande en date du 31 octobre 1938. Les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations du département des incendies.

Que le Surintendant du Département de Lumière et Alarme soit autorisé de faire l'achat de 100 lampes de rues au prix de la soumission acceptée à cet effet.

H. Gauthier, président	J. Baker
Frs. Tremblay	H. Tessier
J. B. Cadieux	E. Dagenais
E. Laramée	R. Gratton
F. E. St-Jean	J. A. Morin
E. Dompiere	G. Bilodeau

5. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le 6ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mercredi le 2 novembre 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin G. Bilodeau, président, Son Honneur le Maire suppléant E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompiere, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

76	Nap. Charron	3.00
77	Jos. Pilon Ltée	35.15
78	Z. Miron & Fils	11.68
79	Kelly & Leduc	15.10
80	J. Sarazin	4.50
81	Hull Coal Company	25.00
82	Soublière-Lepage Ltée	.69
83	G. E. Gauvin & Fils	50.76
84	Charron-Ménard	.35
85	Burroughs Adding Machine Co.	22.50
86	J. M. Hill	37.35
87	A. A. Laflamme	28.62
88	Département des Incendies	1.10
89	Librairie Trudel	3.95
90	D. Gestetner (Canada) Ltd.	399.40
91	Canadian Charts & Supplies Ltd.	3.42
92	L'Opinion	28.62
93	Le Progrès de Hull Ltée	17.95
94	P. A. Larocque	46.25
95	Orphelinat St-Joseph d'Ottawa	1931.70
96	Hospice St. Charles d'Ottawa	694.35
97	J. Bte. Michon	50.00
98	Réné Roger	50.00
99	Fred. C. McLean	50.00
100	Jos. Caron	50.00
101	Soublière-Lepage Ltée	.42

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer le salaire de M. Léon T. Madore pour la période du 15 au 30 septembre 1938, conformément à sa demande en date du 3 octobre 1938.

Que le rapport de l'Evaluateur de la cité en date du 31 octobre 1938, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé.

G. Bilodeau, président
Frs. Tremblay
E. Laramée
H. Gauthier
F. E. St-Jean

E. Dompierre
H. Tessier
A. Beauchamp
R. Gratton

BUREAU DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 10

Hull, le 31 octobre, 1938

A Son Honneur M. le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs :—

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois d'octobre, 1938.

(Pour rôles d'évaluation 1937-38 et 1938-39)

QUARTIER No. 1 (Val Tétreau)

- 1189 Substituer W. Ainsworth à Cité de Hull (255-740).
283 Substituer Damase Dubreuil à René Fournier, 42 rue Tétreau.
444 Substituer Dame Alcibiade Robillard (Vve) à Alcibiade Robillard, 50 rue Bégin.
1674 Substituer Emmanuel Lefebvre à Cité de Hull, pour 9 rue Lois.

QUARTIER No. 2 (Montcalm)

- 5098 Substituer René Thérien à Vve Alphonse Thérien, 79 rue St-Rédempteur.
5355 Substituer Geo. D. Graham à Ferd. Larocque, 35 rue Taché.
5560 Substituer André Berniquez à Estate M. S. Wright, 35 rue Charlevoix.
5310 Substituer Henri Blackburn à Jos. Simard, 30 rue Wright.

QUARTIER No. 1a (Wrightville)

3081a Substituer Charles Warren Bell à Frank Albert pour 130 rue Jeanne d'Arc, inscrire pour taxes scolaires aux écoles protestantes.

4008 Substituer Madame Léa Dufresne à Vve Arthur Martin, pour 174 Boulevard St-Joseph.

3981 Substituer Melle Amélia Charest à Cité de Hull, 6 rue Falon.

3311 Substituer Melle Amélia Charest à Cité de Hull, 11 rue Caron.

3040 Substituer Fortunat Lalonde à Vve Johnny Lalonde pour 29 rue Jeanne d'Arc.

2789-90 Substituer Rév. J. A. Richard (adresse Blue Sea Lake) à Andrew Rowan et Succession J. A. Larocque, rue Dumas.

4033 Substituer Melle Amélia Charest à Donat Charest, pour 240 Boulevard St-Joseph.

4214 Substituer Maurice Drouin à Henri Arvisais, 47 rue Walker.

1833 Substituer Georges Marion à Alcide DeGranmont et W. A. Cole pour 74 rue Delorimier.

4442 Retrancher le nom de W. A. Cole et laisser le nom de Albert Labonté comme seul propriétaire, 24 rue Richelieu.

4032 Retrancher les noms de Latulippe Ovila, Amanda et Dolphis, et laisser le nom de Corine Latulippe comme seule propriétaire, 236 Boulevard St-Joseph.

QUARTIER No. 3 (Lafontaine)

6072 Substituer Ferd. McLean (22 rue Front) à Capital Trust Corporation pour 119-121 rue Wellington.

6435 Substituer Charron-Ménard à Dame Vve Alice Brodeur pour 70 rue Dupont.

6064 Substituer J. Alfred Harper à Vve Wm. Harper, 147 rue Wellington.

6039 Incrire 2 services d'eau au lieu de 3 services du 1er mai, 1938.

QUARTIER No. 3a (Frontenac)

6864 Substituer Orphila St-Jacques à Joseph St-Jacques pour 316 rue St-Rédempteur.

7781 Substituer Adélard Bertin à Bernardin Bertrand pour 143 rue St-Laurent.

7924a Substituer Dame Vve Imelda Vandette à M. Emile Vandette pour propriété au Lac Leamy.

6842 Substituer Adélard Villemaire à M. J. Moreau pour 250 rue St-Rédempteur.

7232 Retrancher 1 cheval, du 1er mai, 1937.

7870 Incrire 3 services d'eau au lieu de 4 services pour 70-72 74 Boulevard Sacre-Coeur.

7182 Substituer Wilfrid Brais à Alexis Letellier comme propriétaire et retrancher le nom de Succession P. H. Durocher pour 114 rue St-Henri.

7616 Substituer Dame Florine Lavigne à Alphé Bertrand pour 57-59 rue Frontenac.

6909 Substituer Dame J. R. Bélisle comme propriétaire à Scott Estate et inscrire Emile Gagnon comme occupant à 136 rue Dupont.

QUARTIER No. 4 (Dollard)

8219 Incrire William Groulx comme occupant à 31-33 rue Kent.

8262 Incrire 1 service d'eau au lieu de 2 services à 53 rue Dollard.

8449 Substituer Dame Vve Marguerite Mester à Vve Marguerite Massia pour 49-51 rue Champlain et inscrire pour taxes scolaires aux écoles protestantes.

8412 Envoyer comptes de taxes à Dame Ephrem Perras pour 166 rue Champlain.

8342 Retrancher Graham J. K. et C. K. et inscrire Joseph Normand comme propriétaire et Louis Geo. Robitaille et Jos. Edouard Robitaille comme occupant, à 143-145 rue Maisonneuve.

8489 Ajouter Roger Léon et Roger Ferdinand comme propriétaires à 141-145 rue Notre-Dame.

QUARTIER No. 5 (Laurier)

9090 Substituer Vve Félix Bélisle à Félix Bélisle pour 123 rue Kent.

9736 Substituer La Banque Provinciale du Canada à Charles Auguste Simon pour 269 rue Laurier.

9309a Incrire Oscar Viau pour Partie Ouest du lot 36 avec \$550.00 d'évaluation et '66' sur la rue Reboul et '66' sur la rue Maisonneuve pour améliorations locales. La batisse étant évaluée à \$825.00 pour le rôle de 1939-40 formant un total de \$1175.00 et charger 1 service d'eau pour ce rôle seulement. Celui de 1938-39 devant être de \$550.00 pour le terrain et inscrire améliorations locales comme ci-dessus, mais seulement $\frac{1}{2}$ service d'eau.

9309 Substituer Partie E. 36 à 36 avec évaluation de \$250.00 au lieu de \$800.00 avec 33' au lieu de 99' pour améliorations locales, $\frac{1}{2}$ service d'eau.

9901-2-3 Substituer Emile Séguin à Vve Joseph Séguin, rue St-Bernard.

9639 Substituer Mrs. William Tannahil à Philippe Roy comme occupante à 302 rue Notre-Dame.

9040-41 Substituer Josephat Pharand à Vve Christophe Tessier, rue Laval.

9484 Substituer J. Pharand à Isidore Plouffe et Anita Plouffe pour 392 rue Champlain.

9031 Incrire La Caisse Populaire Notre-Dame de Hull, comme propriétaire, et Jos. Carpentier comme occupant au lieu de René Larose pour 206 rue Laval.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD.

Evaluateur

6. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Dagenais :

Que le 6ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mercredi le 2 novembre 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin F. Tremblay, président, Son Honneur le Maire suppléant E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

102	Jos. Pilon Limitée	\$1087.31
103	Mueller Limited	543.81
104	E. Laramée & Cie	12.95
105	R. O. Morris	1.75
106	Jos. Michon	1.00
107	Thos. Lawson & Sons Ltd.	189.09
108	The Ottawa Electric Co.	4.20
109	Maryland Casualty Co.	48.22
110	The People's Gas Supply Co. Ltd.	11.00
111	A. Morin & Frères	146.57
112	Thos. Robertson (Canada) Ltd.	27.92
113	Soublière-Lepage Ltée	15.46
114	Osc. Samson	3.00
115	W. D. St-Cyr	7.40
116	Wright Bros. Supply Ltd.	3628.31
117	M. Zagerman & Co. Ltd.	18.64
118	E. Laramée & Cie	15.45
119	Succ. E. R. Bisson	15.00
120	Bélanger-Taeger Service	18.95
121	Jos. Brunet	21.00
122	A. Champagne	376.77
123	Alp. Couture & Cie	8.00
124	Pierre Charron	430.10
125	Dominion Smelting Works Ltd.	52.25
126	Département des Incendies	532.18
127	J. M. Frazer	10.00

128	The E. B. Eddy Co. Ltd.	19:20
129	Gatineau Power Co.	3013.27
130	Albert Gratton	34.58
131	Georges Grenier	1.00
132	Kelly & Leduc	595.93
133	Dominion Bridge Company	890.00
134	M. Levitan	464.15
135	Limoges Frères	300.29
136	Laurentian Stone Co. Ltd.	2844.23

Frs. Tremblay, président	J. Baker
J. B. Cadieux	E. Dagenais
E. Laramée	R. Gratton
H. Gauthier	J. A. Morin
F. E. St-Jean	G. Bilodeau
E. Dompierre	A. Beauchamp

7. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 6ième rapport du comité de l'Aqueduc, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

6ième RAPPORT DU COMITE DES RUES ET AMELIORATIONS A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mercredi le 2 novembre 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Maire suppléant E. Laramée, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, G. Bilo-deau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beau-champ, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, et H. Tessier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

137	Boucher Frères	509.14
138	A. Amyot	360.92
139	Canada Iron Foundries Ltd.	5796.13
140	Chelsea Service Station	.30

141	Théo. Lanctot	20.00
142	Le Droit	3.75
143	Keyes Supply Co. Ltd.	6.09
144	Instruments Ltd.	5.48
145	A. Gougeon	14.00
146	I. Ducharme & Fils	300.00
147	Carleton Motor Sales Ltd.	586.50
148	Currie Products Ltd.	124.33
149	Chez Pierre "le cordonnier"	75.85
150	S. C. Craig	179.40
151	Z. Miron & Fils	66.67
152	Hull Coal Company	141.90
153	Charron-Ménard	323.28
154	Canadian Pacific Ry Co.	72.38
155	The Bell Telephone Co.	8.09
156	Bélanger Frères & Cie Ltée	12.60
157	Pharmacie Lafond	10.84
158	D. O. Laviolette	35.00
159	Nap. Rouleau	3.00
160	Pressure Pipe Co. of Canada	572.61
161	Pharmacie Nationale	19.50
162	The General Supply Co. Ltd.	13.00
163	Hollman Machines Ltd.	44.00
164	Standard Paving Ltd.	12,127.99
165	Jos. Sarazain	76.00

E. Dagenais, président

E. Dompierre

Frs. Tremblay

J. Baker

J. B. Cadieux

A. Beauchamp

E. Laramée

R. Gratton

H. Gauthier

J. A. Morin

F. E. St-Jean

G. Bilodeau

8. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le 6ième rapport du comité des Rues et Améliorations, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

HULL, le 7 novembre 1938

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs :

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$610.66 et débiter les départements suivants :—

Règlement No. 359	71.28
Règlement No. 360	41.29
Règlement No. 346	100.00
Trésorier	102.64
Greffier	226.99
Ingénieur	28.88
Evaluateur	7.30
Police	17.86
Incendies	5.39
Règlements 358	6.28
Ass. Publique	1.50
Comité des Bâtisses	1.25
	<hr/>
	\$610.66

Bien à vous,

H. LEON LEBLANC,

Greffier

9. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée :

Que le rapport du Greffier de la cité en date du 7 novembre 1938, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

Adopté.

10 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée :

Que la soumission de L. G. Beaubien & Cie et Hanson Bros. offrant 98.59 et les intérêts accrus pour l'achat de \$237,500.00 de débentures du règlement No. 346 et de \$55,000.00 de débentures du règlement No. 358 de la Cité de Hull soit acceptée.

Que le Greffier soit autorisé à remettre à l'autre soumissionnaire le chèque qui accompagnait sa soumission.

Adopté.

11 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que l'intérêt a été payé sur l'emprunt de \$55,000.00 du règlement No. 358 soit fixé à 4% payable semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre de chaque année.

Il est résolu de plus qu'autorisation soit demandée au Ministre des Affaires Municipales de l'Industrie et du Commerce conformément aux dispositions de l'article 3 du chapitre 111 des Statuts Refondus 1925 tel que modifié par la loi 22 Geo. 5 Chapitre 54 d'autoriser ce conseil à émettre les obligations prévus au règlement No. 358 à courte échéance à 20 ans viz:

EMISSION REGLEMENT No. 358

Date de l'émission — 1er novembre 1938

Montant \$55,000.00

Echéance en série de 1 à 20 ans — Intérêt 4%

Capital échéant le 1er novembre

4% Intérêt

1939	\$1,000.00	1950	1,500.00
1940	1,000.00	1951	1,500.00
1941	1,000.00	1952	1,500.00
1942	1,000.00	1953	1,500.00
1943	1,000.00	1954	2,000.00
1944	1,000.00	1955	2,000.00
1945	1,000.00	1956	2,000.00
1946	1,000.00	1957	2,000.00
1947	1,000.00	1958	29,500.00
1948	1,000.00		
1949	1,500.00		\$55,000.00

Adopté.

12) Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que l'intérêt a être payé sur l'emprunt de \$243,000.00 du règlement No. 346 (dont \$5,500.00 sont passées dûes depuis le 1er novembre 1938) soit fixé à 4%, payable semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre chaque année.

Il est résolu de plus qu'autorisation soit demandé au Ministre des Affaires Municipales de l'Industrie et du Commerce, conformément aux dispositions de l'article 3 du chapitre 111 des Statuts Refondus 1925 tel que modifié par la loi 22 Geo. 5 Chapitre 54 d'autoriser ce conseil à émettre les obligations prévues au règlement No. 346 à courte échéance à 20 ans viz:

Emission règlement No. 346

Date de l'émission — 1er novembre 1937

Montant \$243,000.00

Echéance en série de 1 à 20 ans — Intérêt 4%

Capital échéant 1er novembre

1938	5,500.00	1949	8,000.00
1939	6,000.00	1950	8,500.00
1940	6,500.00	1951	9,000.00
1941	6,500.00	1952	9,500.00
1942	7,000.00	1953	9,500.00
1943	7,000.00	1954	10,000.00
1944	7,500.00	1955	10,500.00
1945	8,000.00	1956	11,000.00
1946	8,000.00	1957	89,000.00
1947	8,500.00		
1948	7,500.00		\$243,000.00

Adopté.

13 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Trésorier soit autorisé à faire imprimer les débentures des règlements numéros 346 et 358 et aussi à s'entendre avec Monsieur Emile Morin, secrétaire de la Commission Municipale de Québec, afin qu'il se rende à Hull pour les signer afin de pouvoir en faire la livraison aussitôt que possible.

Adopté.

14 Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que les minutes des assemblées du 18 septembre, du 3, 6 et 17 octobre 1938, imprimées et distribuées aux membres du conseil soient approuvées.

Adopté.

15 Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que la soumission de G. E. Gauvin & Fils pour l'impression de 3000 factures au coût de \$9.00 et 10000 reçus au coût de \$38.00 plus la taxe de vente, soit acceptée.

Proposé en amendement par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la soumission du journal "Le Droit" pour l'impression de 3000 factures au coût de \$10.25 et 10000 reçus au coût de \$44.00 plus la taxe soit acceptée.

Pour l'amendement les échevins: Tremblay, Baker, Laramée, Bilodeau, Morin, Cadieux, Beauchamp, Dagenais, Desjardins, Tessier, St-Jean. 11

Contre l'amendement les échevins: Gratton, Dompierre, Gauthier. 3.

L'amendement est remporté et la motion principale battue sur même division.

16 Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que la soumission de la Canada Iron Foundries pour la fourniture de tuyaux d'aqueduc de 6" au prix de \$69.72 la tonne, délivrés sur les travaux, soit acceptée.

Adopté.

17 Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin A. Morin:

Que les soumissions de Laurentian Stone et Wright Brothers, soient acceptées pour la fourniture de tuyaux d'égoût de 12 pouces à raison de \$0.55 le pied à part égale.

Proposé en amendement par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que la soumission de Pressure Pipe Co. of Canada Ltd. pour 1800 pieds de tuyaux d'égoûts de 12 pouces à raison de \$0.50 le pied, taxe incluse et livraison faite sur les travaux, soit acceptée.

Pour l'amendement les échevins: Laramée, Bilodeau, Desjardins. 3.

Contre l'amendement les échevins: Tremblay, Baker, Morin, Cadieux, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Tessier. 11.

Son Honneur le Maire déclare l'amendement perdu et la motion principale remportée sur même division.

18. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que les listes électorales préparées par le Greffier de la Cité pour les fins de l'élection municipale du 12 décembre 1938, soient approuvées en y faisant les changements recommandés dans le rapport de l'Evaluateur municipal en date du 31 octobre 1938 et approuvé par ce conseil ce soir. (56 Victoria, Chap. 52 — art. 35).

Adopté.

19. Proposé par l'échevin H. Tessier, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Conformément à l'avis de motion donné le 6 octobre 1938, que le Trésorier de la cité soit autorisé de transporter une somme de \$50.00 des appropriations pour imprévus aux appropriations du Comité Industriel.

Qu'une somme de \$50.00 soit votée à l'Association Hull-Volants et que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer ce montant à même les appropriations du Comité Industriel.

Adopté.

20 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer l'octroi de \$6,666.67 à l'Ecole Technique de Hull, telle que prévue dans les appropriations pour la période du 1er mai au 31 décembre 1938.

Adopté.

21 Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que la communication No. 7886 du notaire Henri Desrosiers soit référée à l'Evaluateur pour rapport au conseil.

Adopté.

22 Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que l'Ingénieur soit autorisé de demander par la voie des journaux des soumissions pour la fourniture du sable pour l'entretien des trottoirs pour la saison d'hiver 1938-39. Ces soumissions devant être remises au bureau du Greffier jusqu'à quatre (4) heures de l'après-midi le 14 novembre 1938.

Adopté.

23 Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Conformément aux dispositions du règlement numéro 309 de la cité de Hull, tel qu'amendé par le règlement numéro 355, que le Directeur du Service des Incendies soit l'officier de ce conseil proposé à l'émission des permis pour l'installation de souffleurs et stokers aux systèmes de chauffage installés ou à être installés dans les bâtisses.

Adopté.

24 Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que la lettre de la compagnie Bell Telephone en date du 28 octobre 1938, demandant la permission de faire certains changements au réseau téléphonique dans notre cité soit référée à l'Ingé-

nieur de la cité, M. Théo. Lanctot, I.C. et au Surintendant du département de Lumière et Alarme, Monsieur F. Trudel, pour rapport au conseil.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin H. Tessier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Conformément à l'avis de motion donné le 2 novembre 1938, le Trésorier de la cité est autorisé à transporter la somme de \$125.00 des appropriations pour imprévus aux appropriations du Comité de Publicité.

Que le conseil est heureux de souscrire la somme de \$125.00 au journal "Le Droit" pour une page d'annonce dans le numéro-souvenir qui sera publié à l'occasion du 25ième anniversaire de la fondation du journal.

Adopté.

26 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin H. Tessier:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, des échevins H. Gauthier, J. Baker, et de Monsieur F. Trudel, soit formé pour déterminer les endroits où seront érigées des lampes de rues autorisées par le règlement numéro 360. Ce comité fera rapport au conseil pour la prochaine assemblée du 21 novembre 1938.

Adopté.

Monsieur l'échevin A. Morin, dissident

27 Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la réclamation de Monsieur F. Brunet soit référée à l'Ingénieur de la cité pour rapport au conseil.

Adopté.

28 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que l'Evaluateur de la Cité de Hull soit autorisé à retenir les services de Monsieur Thomas Patrice comme employé temporaire

d'ici au 31 décembre 1938, au même salaire qu'il recevait. Son salaire devant être chargé à même les revenus du Comité des bâtiesse.

Adopté.

29. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, du Président du comité de Santé et Parcs Monsieur l'échevin J. Baker, des échevins St-Jean et Tessier, d'un représentant de chacune des Chambres de Commerce de Hull, soit formé dans le but d'étudier la suggestion de la Chambre de Commerce Junior de Hull de créer une Commission de créer une Commission d'Urbanisme dans la cité de Hull. Ce comité devra faire rapport au conseil.

Adopté.

30. Proposé par l'échevin J. B. Cadieux, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer la somme de \$194.55 à Monsieur Louis Gagnon en règlement final de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la cité. Les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour affaires litigieuses.

Déclaré hors d'ordre par Son Honneur le Maire.

31. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que permission soit accordée à Monsieur Albert Amyot, 275 boulevard Saint-Joseph, de faire l'installation d'un réservoir à gasoline de 300 gallons, pour son propre usage, sur son terrain, conformément aux dispositions du règlement numéro 309. Cette installation devra être faite sous la surveillance du Directeur du Service des Incendies et suivant son approbation.

Adopté.

32. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que la lettre de Monsieur G. E. Hanson et G. D. Graham soit référée à l'ingénieur pour faire faire les réparations à même le chômage.

Adopté.

33 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin J. Baker:

Que la lettre du Comité Conjoint des Métiers de la Construction soit référée au comité spécial du conseil relativement au chômage, pour rapport au conseil.

Adopté.

Monsieur l'échevin R. Gratton quitte son siège.

34 Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Greffier soit chargé de répondre à Monsieur Harold Maloney du Standish Hall Hotel, que les améliorations projetées en face de cette propriété sont autorisées en vertu du règlement numéro 359. Ces travaux ne commenceront pas avant l'été prochain (1939). Les plans et devis peuvent être vus dans le Bureau de l'Ingénieur de la cité à l'Hôtel-de-Ville.

Adopté.

Hull, le 2 novembre 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai qu'un montant de \$70.00 à même le règlement numéro 360, soit employé pour l'érection de deux lampes de rues, une sur la rue Graham et l'autre sur la rue Bienville.

(Signé) JOS. BAKER,
Echevin du quartier Un

Hull, le 2 novembre 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'une somme de \$125.00 soit transportée des appropriations "Imprévus" aux appropriations du "Comité de Publicité" et je proposerai que ce montant de \$125.00 soit employé pour payer le coût d'une page d'annonce dans le numéro-souvenir qui

sera publié à l'occasion du 25ième anniversaire de la fondation du journal "Le Droit".

(Signé) HECTOR TESSIER, échevin
Président du Comité de Publicité

Hull, le 2 novembre 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai que la somme de \$194.55 soit payée à Monsieur Louis Gagnon en règlement final de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la cité. Les fonds à cette fin devant être pris à même les appropriations pour affaires litigieuses ou dommages.

(Signé) J. B. CADIEUX, échevin
Quartier Montcalm

Hull, le 7 novembre 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$28.00 pris à même les appropriations du règlement numéro 360, soit approprié pour l'installation d'une lampe de rue sur le Chemin d'Aylmer en face de la rue Bel-leau.

(Signé) Frs. TREMBLAY, échevin.
Quartier Val Tétreau

Hull, le 2 novembre 1938

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$85.00 soit voté pour l'installation de deux lampes de rues sur la rue Marquette, entre les rues Charlevoix et St-Laurent.

(Signé) J. A. MORIN, échevin.
Quartier Montcalm (2)

35 Proposé par l'échevin A. Beauchamp, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que ce conseil ajourne au 21 novembre 1938.

Adopté.



CANADA

Province de Québec

District de Hull

No. 23

CITE DE HULL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures du soir, lundi le 21 novembre 1938, à laquelle sont présents:-

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, E. Dagenais, A. Beauchamp, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, du Pro-Maire, des échevins Bilodeau, Gratton, Gauthier, Tessier et du proposeur, les Présidents des comités d'urbanisme de la Chambre de Commerce de Hull et de la Chambre de Commerce Junior de Hull, Monsieur Lessard représentant l'association des Petits Propriétaires, soit chargé d'organiser une réception à Monsieur Greber afin de discuter un plan d'ensemble pour l'embellissement de la Cité de Hull.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. Baker:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire, des échevins Tremblay, Beauchamp, Morin, du Maire-Suppléant, soit chargé de s'occuper de la question des traverses à niveau.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin J. Baker:

Que Monsieur Alfred Avon et Dionne Laviolette, soient reconnus comme citoyens de Hull.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que l'aviseur légal de la cité soit autorisé de produire une défense au nom de la cité de Hull dans la cause de Mme Laura Graham & vir vs la Cité de Hull, bref numéro 6449 de la Cour Supérieure, district de Hull.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la lettre de l'Association des Petits Propriétaires de Hull en date du 21 novembre 1938 soit référée à l'Aviseur Légal afin d'aviser le conseil relativement à la procédure à suivre pour un référendum.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que la réclamation de Monsieur Edward P. Smith soit référée à l'Ingénieur de la Cité pour rapport à être soumis à l'Aviseur légal afin que ce dernier avise ce conseil de la responsabilité de la cité en cette affaire.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la réclamation Yvonne St-Cyr, 70 rue Jourges soit référée à l'Ingénieur pour rapport au conseil.

Adopté.

8. Attendu que l'Assistant procureur général de la province de Québec, dans une lettre en date du 10 novembre 1938, informe la Corporation de la cité de Hull que, par l'arrêté ministériel numéro 2290, en date du 5 novembre 1938, il a plu au Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer Monsieur Rodrigue Bédard, avocat, de la cité de Hull, recorder de la cité de Hull;

Il est proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin A. Morin:

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer le salaire de recorder de la cité de Hull au montant de \$100.00 par mois à Monsieur Rodrigue Bédard, avocat, et ce depuis la date du 10 novembre, à être pris dans les appropriations pour imprévus jusqu'au 31 décembre 1938."

Adopté.

9. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Qu'un comité, composé des échevins Dagenais, Tremblay, Baker, Bilodeau, de l'Ingénieur, de l'évaluateur, soit formé pour rencontrer Monsieur J. L. Gagnon relativement à son offre de terrain pour l'ouverture de la rue St-François et son élargissement.

Ce comité devra faire rapport au conseil.

Adopté.

10 Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le rapport du Comité spécial en date du novembre 1938 relativement à l'installation de 10 lampes de rues autorisée par le règlement numéro 360 soit approuvé en ajoutant la rue Notre-Dame entre les rues St-Jean-Baptiste et St-Laurent.

Que le Surintendant du département de Lumière et Alarme soit autorisé de procéder à l'exécution de ces travaux immédiatement.

Adopté.

Monsieur l'échevin Morin dissident.

11. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. Baker:

Que le dossier de la réclamation Désormeaux soit retourné à l'Aviseur Légal avec autorisation de faire les démarches qu'il mentionne dans son rapport du 10 novembre 1938 auprès de Me Frs. Caron, procureur de Monsieur Désormeaux.

L'Aviseur légal est prié de faire un rapport additionnel au conseil à ce sujet.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le Greffier soit chargé d'informer Monsieur Leclair que la Cité de Hull n'est pas responsable des dommages à son automobile conformément au rapport de l'aviseur légal en date du 17 novembre 1938.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que le Trésorier soit autorisé de payer la somme de \$4.50 à Monsieur Adélard Régimbal, 21 rue Eddy, en règlement final de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la cité et conformément au rapport de l'Ingénieur en date du 16 novembre 1938.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le Greffier de la Cité soit chargé de retourner, sans les ouvrir, les soumissions reçues pour la fourniture du sable.

Que l'Ingénieur de la Cité soit chargé de demander par la voix des journaux de nouvelles soumissions pour le sable pour les trottoirs nécessaire durant la saison d'hiver 1938-1939. Ces soumissions devant être remises au Greffier de la Cité pas plus tard que quatre (4) heures p.m. le 29 novembre 1938.

Le coût de ces avis dans les journaux devra être payé par l'ingénieur de la Cité.

Adopté.

Messieurs les échevins Bilodeau et Morin dissidents.

15 Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean :

Que ce conseil ajourne au 29 novembre 1938.

Adopté.



CANADA
Province de Québec }
District de Hull }
CITE DE HULL

No. 24

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité à huit heures du soir, mardi le 29 novembre 1938, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. Baker:

Que l'Aviseur Légal de la cité soit autorisé de produire une défense au nom de la cité de Hull dans la cause de Réné Désormeaux, es-qualityé vs la Cité de Hull, et faire faire l'examen médical suggéré dans son rapport en date du 28 novembre 1938.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que permission soit accordée à Messieurs W. St-Denis et E. St. Denis, faisant affaires sous le nom de Poste de Service St. Denis, de faire faire l'installation de réservoirs à gasoline sur leur propriété à l'angle des rues Courcelette et Maisonneuve, suivant les stipulations du règlement numéro 309 et ses amendements. Cette installation devra être faite sous la surveillance du Directeur du Département des Incendies et de l'Ingénieur de la cité.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que la soumission de Wilbrod Villeneuve pour la fourniture du sable nécessaire pour l'entretien des trottoirs durant la saison d'hiver 1938-1939 au prix de \$0.65 la verge cube soit acceptée. Le sable devra être tel que l'échantillon accompagnant la soumission.

Proposé en amendement par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le contrat du sable soit accordé à Ernest Bélanger, de Hull, au prix de \$0.65 la verge cube. Le sable devra être tel que l'échantillon accompagnant la soumission.

Pour l'amendement:- les échevins Cadieux, Morin, Beauchamp. 3.

Contre:- les échevins Tremblay, Desjardins, Baker, St-Jean, Gauthier, Dagenais, Dompierre, Gratton, Laramée, Bilodeau. 10.

L'amendement est perdu et la motion principale déclarée remportée sur même division.

Hull, le 29 novembre 1938.

Je, soussigné, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai un règlement autorisant un emprunt au montant de \$243,000.00, dont les échéances seront réparties sur une période de 30 ans, et devant annuler et remplacer le règlement numéro 346 autorisant un emprunt de \$243,000.00 à 40 ans.

(Signé) G. BILODEAU,
Echevin et président
du comité des Finances

Ajournement Sine Die.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } CITE DE HULL.
District de Hull.

No. 25

SEANCE DU 5 DECEMBRE 1938

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, à huit heures de l'après-midi, le 5 décembre 1938, à laquelle sont présents:

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs moins celles de:- Me J. Bertrand au nom de Edward P. Smith; Le comité des noms de rues; Le Ministère de la Santé; La Chambre de Commerce Junior de Hull; Paul Cusson; A. R. Sykes; J. A. Larose; H. Lessard; Yvonne St-Cyr; Toronto Trust; Le Notaire Desrosiers; Canadian Underwriters Association.

Adopté.

7ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité des Finances, dûment assemblé en chambre, mardi le 29 novembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin, G. Bilodeau, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	Bureau Statistiques (Federal) C. Industriel	.50
2	Soublière & Lepage (Hôtel-de-Ville)	3.13
3	Charron & Ménard.....	11.20
4	Hull Coal Co.....	91.88
5	Henri Lafrance	10.00
6	Jos. Pilon Ltée.....	4.32
7	Leon Couture, régistrateur (V. Taxes)	258.80
8	Légion Canadienne Succ. 30 (Imprévus)	10.00
9	Chez Henri Hotel	23.44
10	Librairie Trudel (Papeterie)	2.95
11	G. E. Gauvin & Fils	104.76
12	P. A. Larocque	14.60
13	D. Gestetner	14.40
14	Le Droit	58.59
15	J. M. Hill	17.30
16	Canadian Charts & Supplies	5.71
17	A. A. Laflamme	238.68
18	Charron & Ménard	85.34
	Charron & Ménard (Voute, Greffier)	9.15
19	Soublière & Lepage43
20	Office Specialty Mfg	146.34
21	Kelly & Leduc20
22	Hospice St-Charles (Ass. Publique)	938.50
23	Soublière & Lepage42
24	A. Champagne.....	.35
25	Leon Couture, régistrateur (Evaluateur)	16.60

SALAIRE

Paies Nos. 23-24-25-26 (octobre 1938) Evaluateur 63.03

Paies Nos. 27-28-29-30-31 (nov. 1938) C. Bâtisses 103.50

Que le rapport numéro 11 de l'Evaluateur de la cité, en date du 28 novembre 1938, concernant certains changements au rôle d'évaluation soit approuvé.

Que le rapport du Greffier de la cité en date du 28 novembre 1938, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la cité soit autorisé de faire, dans ses livres, les transports y mentionnés.

G. Bilodeau, président	E. Laramée
H. Gauthier	E. Dompierre
F. E. St-Jean	E. Dagenais
J. B. Cadieux	Frs. Tremblay
A. Desjardins	R. Gratton
A. Beauchamp	J. A. Morin

HULL, Que., le 28 novembre 1938

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins.

Messieurs:-

Veuillez autoriser le Trésorier de la cité à créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$544.25 et débiter les départements suivants:-

Trésorier	\$343.00
Greffier	87.85
Ingénieur	20.23
Evaluateur	25.05
Police	52.47
Comité des bâtisses	15.65

Bien à vous,

H. LEON LEBLANC,

Greffier

BUREAU DE L'EVALUATEUR

Rapport No. 11

HULL, le 28 novembre, 1938

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins.

Messieurs:-

J'ai bien l'honneur de vous soumettre le rapport des changements et mutations au rôle d'évaluation pour le mois de novembre 1938.

(Pour rôle d'évaluation 1938-1939, 1939-1940)

(Quartier No. 1 Val Tétreau)

1189 Substituer Wesley et Rose Andrews à W. S. Ainsworth pour le lot 255-740.

572-573-574-575 Substituer C. et A. Stafford et Henri Routhier à Josaphat Pharand.

QUARTIER No. 1a Wrightville)

1859 Substituer Dame Alice Sirois ux Omer Dubois à Omer Sirois pour 53 rue Rouville.

(Quartier No. 2 Montcalm)

5493 Substituer Vve Jos. Filion à Jos. Filion pour 17 rue Garneau.

5242 Substituer Commission Scolaire de Hull comme seul propriétaire à Ogilvie Flour Mills Ltd.

5244 Substituer Commission Scolaire de Hull à Maybury Mrs. M. R. et Graham Geo. D.

5336 Substituer Commission Scolaire de Hull à Graham C. K. et J. K. et Mullen Edmond.

5337 Substituer Commission Scolaire de Hull à Graham C. K. et J. K. et Lafrance Louis.

5195 Substituer Robert James McGlashan à Welland Vale Mfg. Co.

(Quartier No. 3 Lafontaine)

6143 Substituer Corporation des Ecoles Techniques ou Professionnelles à Jos. Fournier, 46-48 rue Hôtel-de-Ville

1289 Substituer Valmore Lemieux à Louis Lemieux pour 55 rue St-Jacques.

QUARTIER No. 3a Frontenac)

7161 Substituer Edgar Blais à Vve Jacques Ste. Croix pour 101-103 rue St-Henri.

6820 Incrire 5 services au lieu de 6 du 1er mai 1938 à 188 St-Rédempteur.

7165 Incrire 1 service au lieu de 2 du 1er mai 1937 au numéro 109 rue St-Henri.

7189 Retrancher Lionel Bourgeois laissant la Caisse Populaire St-Jean Baptiste comme seul propriétaire et envoyer compte de taxes à M. Marius Guay, gérant au numéro 9 de la rue Arthur, Ottawa, Ont. pour le numéro 102 rue St-Henri.

7795 Substituer F. X. Laurin à Cité de Hull à 32 rue St-Florent.

(Quartier No. 4, Dollard)

8520 Substituer Dame Vve Ls. de G. Raby à J. E. D. Caron, cadastre 75 P. E. 74, 58 rue Laurier.

8027 Substituer Willie St-Denis (Denis Service Station) à Cité de Hull.

(Quartier No. 5, Laurier)

9451 Substituer Hector Parent à Cité de Hull pour 299 rue Champlain.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD,
Evaluateur

2. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le 7ième rapport du comité des Finances, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

7ième RAPPORT DU COMITE DE RUES ET AMELIORATIONS
A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 29 novembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin E. Dagenais, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramee, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

26	St-Jean & Lavigne	\$30.00
27	Standard Paving Ltd.	20,986.35
28	Wright Brothers Supply	2,451.48
29	A. R. Lévesque	99.00
30	Charles Lévesque	3.00
31	St-Louis Machine Shop	84.85
32	Laurentian Stone Co.	5,104.51
33	J. Sarazin	29.75
34	McMullin-Perkins Ltd.	7.91
35	Limoges & Frères	55.16
36	Kelly & Leduc	269.62
37	Pharmacie Nationale	21.84
38	Instruments Ltd.	8.59
39	Currie Products Ltd.	153.11
40	Holman Machines Ltd.	54.29
41	Bell Telephone	71.04
42	Carleton Motor Sales	607.74
43	Léon Couture, régistraire	.60
44	Boucher Frères	344.31
45	Département des Incendies	637.02
46	A. Ferland	13.00
47	Ernest Dubuc	87.50
48	General Supply Co.	34.78
49	Hull Coal Co.	62.40
50	Bélanger Frères Cie	55.20
51	Bélanger & Dalpé Ltée	61.10
52	Bélanger & Taeger	3.95
53	Aldège Bouthot	4.00
54	Pierre Charron	301.33
55	Canadian Industries	21.06
56	Canadian Pacific Ry Co.	70.55
57	Chez Pierre	48.70
58	S. C. Craig	79.70

SALAIRE

Paies Nos. 23-24-25-26 octobre 1938

Réparations de services	\$379.78
Bornes-Fontaines	66.25
Règlement No. 346	652.15
Règlement No. 359	142.00
Règlement No. 360	15,516.69
Compensation	265.21

Paies Nos. 27-28-29-30-31 (Novembre 1938)

Réparations de services	\$300.20
Bornes Fontaines	437.50
Neige	80.00
Règlement No. 346	406.30
Règlement No. 359	731.60
Règlement No. 360	13,425.23
Compensation	351.92

E. Dagenais, Président	J. B. Cadieux
G. Bilodeau	E. Dompierre
R. Gratton	A. Desjardins
Frs. Tremblay	J. A. Morin
F. E. St-Jean	E. Laramée
A. Beauchamp	

3. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin
A. Beauchamp:

Que le 7ième rapport du comité des Rues et Améliorations,
qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

7ième RAPPORT DU COMITE DE SANTE ET PARCS

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Santé et Parcs dûment assemblé en chambre,
mardi le 29 novembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin J. Baker, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

59	Département des Incendies	(Santé)	\$15.58
60	A. R. Farley	"	4.95
61	Ed. Beauchamp	"	28.00
62	Z. Miron & Fils	"	2.92
63	Gauthier Cie Ltée	"	28.00
64	Kelly & Leduc	"	1.25
65	St-Jean-Lavigne	"	24.00
66	Nichols Chemical Ltd.	(Chlorine)	1188.80
67	Strathcona Hospital	(Hospital.)	23.00
68	W. T. Shirreff	"	50.00
69	Soublière & Lepage	(Parc)	1.30
	G. Bilodeau	J. A. Morin	
	A. Desjardins	J. B. Cadieux	
	E. Dagenais	F. E. St-Jean	
	E. Dompiere	A. Beauchamp	
	H. Gauthier	E. Laramée	
	R. Gratton		

4. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que 7ième rapport du comité de Santé et Parcs, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

7ième RAPPORT DU COMITE DE FEU, LUMIERE et ALARME A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 29 novembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin H. Gauthier, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompiere, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

DEPARTEMENT DES INCENDIES

70	J. E. Séguin	\$8.67
71	Morris & Davis Ltd.	22.50
72	Bob-Morris Cap Co.	24.00
73	A. Workman & Co. Ltd.	11.50
74	Lafrance Fire Engine	83.58
75	Marian Tomaro	180.00
76	Jos. Pilon Ltée	27.11
77	Pharmacie Principale	1.85
78	J. Pharand	30.57
79	Ottawa Paint Works	12.00
80	McMullen Supplies Ltd.	2.50
81	R. O. Morris	6.91
82	Marchand Electrical	.65
83	G. Montpetit & Fils	13.79
84	Z. Miron & Fils	12.00
85	P. de Gaz Papineau	4.25
86	J. A. Lalonde	7.00
87	Keyes Supply Co.	3.11
88	Kelly & Leduc	10.20
89	E. Groulx	2.00
90	A. R. Farley	7.87
91	Dominion Rubber Co.	7.65
92	P. de Gas. Danis	706.49
93	P. D'Aoust	.90
94	Charron & Ménard	37.50

DEPARTEMENT LUMIERE ET ALARME

95	E. Laramée & Cie	16.85
96	Kelly & Leduc	.20
97	Sylvio Alie	2.50
98	Jos. Pilon Ltée	8.40
99	Laurentian Stone Co.	.85
100	Gatineau Motors	.59
101	Gatineau Power	2.50
102	Northern Electric	21.00
103	Département des Incendies	12.87
104	Limoges & Frères	34.99

105	Marchand Electrical	24.90
106	Marchand Electrical	4.89

SALAIRE: Paies Nos. 27-28-29-30-31. (novembre 1938)

Lumière et Alarme	8.00
-------------------	------

Que la lettre du révérend A. Rollin, curé de la Paroisse Ste. Bernadette de Hull, en date du 21 novembre 1938 soit référée au Surintendant du Département de Lumière et Alarme. Ce dernier devra s'occuper de faire déplacer le poteau en face de l'Eglise Ste. Bernadette sans aucun frais à la cité de Hull.

H. Gauthier, Président	Frs. Tremblay
G. Bilodeau	A. Desjardins
A. Beauchamp	J. B. Cadieux
E. Dompierre	R. Gratton
F. E. St-Jean	E. Laramée

5. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le 7ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

7ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 29 novembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur l'échevin J. A. Morin, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

107	Département des Incendies	\$9.69
108	Eastman Photographic	22.50

109	P. de Gas. Danis	31.19
110	Underwood Elliot	9.00
111	H. Lafleur	8.00
112	Dominion Bridge Co.	44.00
113	H. L. Byles	34.43
114	Breadner Co. Ltd.	5.10
115	J. Pharand	8.70
116	P. de Gas. Rochon	.50
117	Georges Simard	9.60
118	George Bourne	1.50
119	Dr. J. L. Pichette	94.50
120	Charron & Ménard	21.79
122	Caisse Police	163.80
123	Maurice Bédard	33.25

SALAIRE: Paies Nos. 27-28-29-30-31 (Novembre 1938)

Police \$4.50

Que la soumission de I. Ducharme & Fils pour 26 paires de chaussures de la marque Mc & L Shoe No. 6109-40, à raison de \$5.00 la paire, soit acceptée pour les hommes du département de Police.

121 Limoges & Frères 90.72

Que la soumission de E. Binet pour deux paires de bottes d'officiers à raison de \$8.00 la paire soit acceptée.

Que la soumission de la maison Josephat Pharand pour 11 paires de mitaines à raison de \$2.50 la paire, 15 paires de gants à \$1.00 la paire et 2 paires de mitaines pour les officiers de la motocyclette à \$4.25 la paire, soit acceptée.

A. Beauchamp
E. Dagenais
E. Laramée
J. B. Cadieux
E. Dompierre

G. Bilodeau
A. Desjardins
H. Gauthier
F. E. St-Jean
R. Gratton

6. Proposé par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que le 7ième rapport du comité de Police, qui vient d'être lu soit approuvé.

Adopté.

7ième RAPPORT DU COMITE DE L'AQUEDUC

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de l'Aqueduc dûment assemblé en chambre, mardi le 29 novembre 1938, auquel assistaient:— Monsieur l'échevin F. Tremblay, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

124	Woods Mfg Co. Ltd.	\$1.40
125	M. Zagerman & Co. Ltd.	23.72
126	People's Gas Supply	14.50
127	P. de Gas. Rochon	2.25
128	Nap. Tremblay	193.25
129	Jos. Pilon Ltée	639.26
130	Ottawa Evening Citizen	13.80
131	Ottawa Electric Co.	4.20
132	McKay Smelters Ltd.	167.98
133	Z. Miron & Fils	9.89
134	Mueller Ltd.	53.46
135	P. de Gas. Papineau	147.61
136	Thos. Lawson & Son	318.06
137	J. O. Lafleche	11.16
138	M. Levitan	1839.80
139	A. Champagne	222.39
140	Chelsea Service Station	7.75
141	Succ. E. R. Bisson	15.00
142	Joseph Brunet	4.50
143	Builders Sales Ltd.	43.00
144	A. Amyot	5.60

145	A. Gougeon	7.40
146	Albert Gratton	5.26
147	Dominion Bridge Co. Ltd.	210.00
148	Corporation d'Ottawa	26.85
149	Charron & Ménard	254.64
150	Journal Dailies	7.20
151	Godin Frères	13.70
152	Keyes Supply Co. Ltd.	26.20
153	Maryland Casualty Co.	1,717.02

SALAIRE

Paies Nos. 23-24-25-26 (Octobre 1938)	
Chateau d'eau	\$121.55
Egoûts	138.00
Rues Pavées	307.25

Paies Nos. 27-28-29-30-31 (novembre 1938)	
Chateau d'eau	89.60
Egoûts	165.60
Rues Pavées	142.40

Frs. Tremblay, Président	R. Gratton
A. Desjardins	J. B. Cadieux
J. A. Morin	E. Dompiere
G. Bilodeau	E. Dagenais
H. Gauthier	A. Beauchamp
F. E. St-Jean	

7. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que le 7ième rapport du comité de l'Aqueduc, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

7ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 29 novembre 1938, auquel assistaient:- Monsieur

l'échevin R. Gratton, président, Son Honneur le Maire Alphonse Moussette, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

154 Réclamation M. Charles Auguste Dagenais:- La lettre de Me François Caron, avocat, en date du 23 novembre 1938, réclamant \$199.00 en compensation des dommages subis par M. Dagenais est référée au Comité de Police pour rapport à l'Aviseur Légal. L'Aviseur Légal de la cité est prié d'aviser le conseil municipal relativement aux responsabilités de la cité dans cette affaire.

155 La lettre de The Toronto General Trusts Corporation, en date du 29 novembre 1938, est référée à l'Aviseur Légal afin qu'il prenne connaissance des nouvelles informations qu'elle contient au sujet du chemin partant du chemin d'Aylmer et conduisant à la nouvelle Prison de Hull. L'Aviseur Légal est prié de faire rapport au conseil dans cette affaire.

156 Le Greffier de la cité est chargé d'envoyer une copie du rapport de l'Aviseur Légal en date du 24 novembre 1938 à l'Association des Petits Propriétaires de Hull. Ce rapport traite de la suggestion de l'Association de réduire le nombre des échevins et de payer une indemnité.

R. Gratton, Président

J. A. Morin

G. Bilodeau

E. Laramée

J. B. Cadieux

Frs. Tremblay

A. Beauchamp

E. Dompierre

E. Dagenais

8. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que le 7ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin R. Gratton :

Que le Trésorier de la cité soit autorisé de payer la somme de \$7.00 à Melle Yvonne St-Cyr, en règlement final de sa réclamation, sans préjudice aux droits de la cité.

Adopté.

10 Proposé par l'échevin F. Tremblay, secondé par l'échevin G. Bilodeau :

Que l'Ingénieur soit autorisé de défaire la coffer-dam à la crique Brewery et nettoyer l'entrée de la crique avec la main-d'œuvre du chômage.

Proposé en amendement par l'échevin A. Desjardins, secondé par l'échevin H. Tessier :

Que ce conseil accède à la demande de Monsieur Albert Tremblay, en date du 26 novembre 1938, de défaire à ses frais et dépens la coffer-dam à la crique Brewery lui donnant tout le bois qu'il pourra en retirer. Monsieur Tremblay devra dégager la ville de toute responsabilité suivant les instructions et sous la surveillance de l'ingénieur de la cité.

Pour l'amendement les échevins : Baker, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Desjardins, Tessier. 6.

Contre l'amendement les échevins : Tremblay, Laramée, Bilodeau, Morin, Cadieux, Gratton, Dompiere, Gauthier. 8.

L'amendement est battu et la motion principale remportée sur même division.

11 Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin R. Gratton :

Que les minutes des assemblées des 24 et 31 octobre 1938, des 2, 7 et 21 novembre 1938, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient approuvées.

Adopté.

12 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le règlement numéro 363A soit adopté, tel que lu, et que le Greffier de la Cité soit autorisé à faire les procédures requises par la loi pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

13 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que le règlement numéro 364 soit adopté, tel que lu, et que le Greffier de la Cité soit autorisé à faire les procédures requises par la loi pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

14 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Qu'autorisation soit demandée au Ministre des Affaires Municipales de l'Industrie et du Commerce, conformément aux dispositions de l'article 3 du chapitre 111 des Statuts Refondus 1925 tel que modifié par la loi 22 Geo. 5 Chapitre 54 d'autoriser ce conseil à émettre les obligations prévues au règlement numéro 364 à courte échéance à 20 ans viz:

EMISSION REGLEMENT 364

Date de l'émission — 1er novembre 1937

Montant \$243,000.00

Echéance en série de 1 à 20 ans

Intérêt 4%, — Capital échéant, 1er novembre

1938	\$5,500.00	1949	8,000.00
1939	6,000.00	1950	8,500.00
1940	6,500.00	1951	9,000.00
1941	6,500.00	1952	9,500.00
1942	7,000.00	1953	9,500.00
1943	7,000.00	1954	10,000.00
1944	7,500.00	1955	10,500.00
1945	8,000.00	1956	11,000.00
1946	8,000.00	1957	89,000.00
1947	8,500.00		
1948	7,500.00		

Adopté.

15 Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que demande soit faite, par le Greffier de la cité, à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, pour autorisation de vendre les débentures à être émises en vertu du règlement numéro 364 de la Cité de Hull, par vente de gré à gré à L. G. Beaubien et Compagnie et Hanson Bros. Inc. à un prix qui ne sera pas moindre de 98.59 et les intérêts accrus au premier décembre 1938, sans avis et sans demande de soumission.

Adopté.

16 Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que l'Aviseur Légal de la cité soit autorisé de produire une défense au nom de la Cité de Hull dans la cause de Joseph Boucher vs Cité de Hull.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Que le rapport en date du 14 novembre 1938 fait par le comité chargé de faire l'étude des changements de noms des rues soit accepté et que dorénavant le chemin reliant la prison de Hull au Chemin d'Aylmer soit désigné et connu comme "Rue St-François" Remerciements aux membres du comité.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que la lettre du notaire Desrosiers en date du 15 novembre 1938, concernant la vente de propriétés, soit référée à l'Evaluateur pour rapport au conseil.

Adopté.

19 Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin Frs. Tremblay:

Sur recommandation du Comité de Santé de la Cité de Hull, que le Greffier de la cité soit chargé d'envoyer une copie, à la Commission Scolaire de Hull, de la lettre en date du 29 novembre, 1938, reçue de Monsieur Jean Grégoire, sous-ministre au Ministre de la Santé de la Province de Québec, relativement à l'inspection d'une classe au sous-sol de l'Académie Ste-Marie.

Adopté.

Hull, le 29 novembre 1938

Je, soussigné, donne avis de motion que je proposerai à la prochaine assemblée, qu'un montant de \$60.00 soit voté comme bonus aux journalistes. \$15.00 à Monsieur A. R. Sykes, représentant du journal "Journal"; \$15.00 à Monsieur J. A. Larose, représentant du journal "Citizen"; \$15.00 à Monsieur Henri Lessard, représentant du journal "Le Droit"; \$15.00 à Monsieur Paul Cusson, représentant du journal "Le Progrès de Hull". Ce montant devant être pris à même les appropriations "Imprévus".

(Signé) G. BILODEAU,
Echevin

20. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin F. E. St-Jean;

Que ce conseil ajourne au 20^e décembre 1938.

Adopté.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC }
District de Hull }
CITE DE HULL

A une assemblée du conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 5ième jour de décembre, 1938, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents :- Son Honneur le Maire, M. Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dom-pierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, H. Gauthier, F. E. St-Jean, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 363A

Abrogeant le règlement No. 346, qui avait pour objet l'émission de débentures au montant de \$243,000.00.

ATTENDU qu'avis préalable a été donné que le présent règlement sera soumis au Conseil pour approbation;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT résolu, ordonné et statué et le présent règlement ordonne et statue comme suit:-

1. Le règlement No. 346 concernant un emprunt au montant de \$243,000.00, pour l'émission de débentures pour construction d'aqueduc, d'égoûts, de pavages, de trottoirs et de travaux divers, adopté à l'assemblée du conseil, en date du 4 octobre 1937, et toutes les procédures subséquentes sur icelui, sont par le présent règlement cassés et annulés à toutes fins que de droit;

2. Le présent règlement viendra en force et vigueur suivant la loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC, ALPHONSE MOUSSETTE,
Greffier Maire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC }
Distrit de Hull }
CITE DE HULL

A une assemblée du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 5ième jour de décembre, 1938, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:- Son Honneur le Maire, M. Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, H. Gauthier, F. E. St-Jean, A. Desjardins et H. Tessier, formant quorum du dit conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 364

Concernant un emprunt au montant de \$243,000.00, pour émission de débentures pour construction d'aqueduc, d'égoûts, de pavages, de trottoirs et de travaux divers.

ATTENDU que la Cité, en vertu de la Loi dite "Aide aux Chômeurs", a fait une entente avec l'Honorable Ministre des Travaux Publics, à Québec, pour effectuer des travaux d'aqueduc, d'égoûts, de pavages, de trottoirs, etc. le Gouvernement de la Province de Québec contribuant de ses deniers en payant les salaires des employés, et la Cité en fournissant les matériaux;

ATTENDU que ces travaux ont été faits afin de rémédier au chômage dans la Cité;

ATTENDU que la part de la Cité pour l'exécution des dits travaux, tel que dit plus loin, s'élève à la somme de \$243,000.00; vu les dispositions de la Loi Geo. V, chap. 2 et ses amendements, autorisant cette municipalité à faire un emprunt par émission de bons ou d'obligations, et l'approbation du règlement par la majorité des membres présents du Conseil formant quorum et par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, et l'Industrie et du Commerce;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce conseil que le présent règlement sera soumis au conseil pour approbation;

AQUEDUC

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé et juge qu'il est à propos et opportun et qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour la prolongation de l'aqueduc et pour la construction de nouveaux services privés, ainsi que l'achat de matériaux, etc., au montant de \$19,500.00;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT résolu et ordonne et le présent règlement ordonne et statue comme suit, savoir:—

AFIN de se procurer la somme de \$19,500.00 pour construction d'aqueduc, de services nouveaux, et pour l'achat et l'installation des accessoires, le Conseil de la Cité est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier, pour et au nom de la Cité, des obligations ou débentures pour un montant de \$19,500.00, le tout pour payer le coût des travaux énumérés ci-dessous:

Connaught—Montclair à Fontaine	
Scott—Chemin d'Aylmer à Aqueduc existant	
Crémazie—Aqueduc existant à Laurentian Stone	
Nicolet—Richelieu à 150' ouest	
St-Pierre—Aqueduc existant à Chénier	
Booth—Chapleau à 250' ouest	
Eddy—Chapleau à 500' ouest	
Scott—Aqueduc existant à 200' nord	
Graham—Scott à 300' ouest	
Chemin Montagne—Archambault à 600' ouest	
Construction stop logs et prise d'eau	
Creusage tuyau de décharge usine électrique	
	\$19,500.00
PART DE LA CITE	\$19,500.00
	\$19,500.00

EGOUTS

ATTENDU que des requêtes ont été présentées par des contribuables intéressés de certaines rues ou parties de rues demandant la construction de canaux d'égoûts et qu'il est à propos et opportun de faire construire ces canaux d'égoûts;

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public, d'entreprendre la construction de canaux d'égoûts aux endroits ci-après mentionnés, et d'ordonner leur raccordement avec les égoûts privés des propriétaires, le coût devant en être imposé sur les propriétaires riverains et une partie sur la cité;

ATTENDU que des avis publics à cet effet ont été donnés conformément aux dispositions de la Charte de la Cité et ses amendements, en pareil cas.

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et résolu et le présent règlement ordonne et statue comme suit, savoir:-

AFIN de se procurer la somme de \$78,500.00 pour la construction de canaux d'égoûts, le Conseil de la Cité est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la cité des obligations ou débentures pour un montant de \$78,500.00, pour payer le coût des travaux énumérés ci-après, savoir:

QUARTIER 1

Duquesne—Blvd. St-Joseph à 440' ouest (R)

Booth—Bld St-Joseph à 600' ouest (R)

Chatelain—Bld St-Joseph à Scott (R)

Bienville—Bld St-Joseph à Chapleau (R)

Eddy—Bld. St-Joseph à Chapleau (R)

Lois et Desjardins à Blvd. St-Joseph pour prévenir inondations et dommages.

Total pour Quartier 1	\$9,450.00
-----------------------	------------

QUARTIER 1A

Bourque—Bld St-Joseph à Berry (R)

Talon—Blvd. St-Joseph à Raymond (R)

Raymond—100' sud Tracy à Talon (R)

Tracy—Blvd St-Joseph à lots 362-377 (R)

Lots 362-377—Tracy à Talon

Talon—Lots 362-377 à Cousineau

Pour permettre égouttement des rues Tracy, Talon et Raymond

Richelieu—Amherst à Montcalm (R)

Nicolet—Fortier à Richelieu (R)

Chauveau—Davies à 325' nord (R)

Total pour Quartier 1A \$10,030.00

QUARTIER 2

Carillon—Papineau à 150' sud (R)

Total pour Quartier 2 300.00

QUARTIER 3

Raccordement Savard rue Leduc (R)

Total pour Quartier 3 100.00

QUARTIER 3A

Mance—Blvd. S. Coeur à L. Division (R)

St-Rédempteur—Blvd. S. Coeur à 500' nord (R)

Total pour Quartier 3A 3,045.00

QUARTIER 4

Dollard—Intersection rue Victoria pour prévenir inondations et dommages

Total pour Quartier 4 \$575.00

QUARTIER 5

Verdun—Laurier à 70-72 Verdun (R)

Reboul—Champlain à Maisonneuve pour soulager égoût rue Champlain.

Total pour quartier 5 \$700.00

EGOUTS COLLECTEURS

Val Tétreau—Kings Park à égout existant (R)

Desjardins—Blvd. St-Joseph limites ouest (R)

Davies—Desjardins à Amherst (R)

Construction de Puisards

Total pour égouts collecteurs \$54,300.00

GRAND TOTAL \$78,500.00

PART DE LA CITE\$47,190.00

PART PROPRIETAIRES\$31,310.00

\$78,500.00

PAVAGES

ATTENDU que des requêtes ont été présentées par des contribuables intéressés de certaines rues ou parties de rues demandant le pavage des dites rues et qu'il est à propos et opportun de faire faire les dits pavages;

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public, d'entreprendre la construction de pavages sur les rues ci-après mentionnées, le coût devant en être imposé sur les propriétaires riverains et sur la cité;

ATTENDU que des avis publics à cet effet ont été donnés conformément aux dispositions de la Charte de la Cité et ses amendements, en pareil cas;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et résolu et le présent règlement ordonne et statue comme suit:—

AFIN de se procurer la somme de \$120,000.00 pour la construction de pavages, le Conseil de la Cité est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la Cité, des obligations ou débentures pour un montant de \$120,000.00, pour payer le coût des travaux énumérés ci-après, savoir:

QUARTIER 1

Boucherville—Chemin Aylmer au Nord (R)

Wright—Front à Montcalm (R)

DeLorimier—Lois à Demontigny (R)
Chemin Aylmer (Montcalm à limites ouest)
(élargissement du pavage)

Total pour Quartier 1 \$9,305.00

QUARTIER 1A

Jeanne D'Arc—Blvd St-Joseph à Berri (R)
Jogues—Montcalm à Desjardins (R)
Berri—Montcalm à Ch. Montagne (R)
DeMontigny—Delorimier à Binet (R)
Montcalm—Davies à Montmartre (R)
Delorimier (1/2)—Lois à Demontigny (R)
Amherst—Blvd. St-Joseph à Rochon (R)

Total pour Quartier 1A \$31,185.00

QUARTIER 2

LaSalle—St-Rédempteur à Carillon (R)
Carillon—Wright à Charlevoix (R)
Garneau—St-Rédempteur à Crique Brewery (R)
Iberville—St-Rédempteur à Carillon (R)
Marquette—Papineau à Chalevoix (R)
Burke—Carillon à St-Rédempteur (R)
St-Rédempteur (1/2)—Wright à Papineau (R)

Total pour Quartier 2 \$14,600.00

QUARTIER 3

St-Jacques—Hôtel-de-Ville à Frontenac (R)
Frontenac (1/2)—Dupont à St-Rédempteur (R)
Vaudreuil—Dupont à St-Rédempteur (R)

Total pour Quartier 3 \$3,085.00

QUARTIER 3A

St-Jacques—Frontenac à Papineau (R)
Laval ((1/2)—Frontenac à Salaberry (R)
Frontenac (1/2)—Dupont à St-Rédempteur (R)

Ste-Hélène—St-Etienne à Gamelin (R)
Falardeau—Bld. S. Cœur à L. Division (R)
St-Henri—St-Laurent à L. Division (R)
St-Rédempteur (½) Wright à Papineau (R)
St-Florent—St-Laurent à Voies C.P.R. (R)
Laval—St-Laurent à B. Sacré-Coeur (R)

Total pour Quartier 3A \$20,020.00

QUARTIER 4

Courselette—Maisonneuve à Principale (R)
Champlain—Langevin à Hôtel-de-Ville (R)
Langevin—Maisonneuve à Champlain (R)
Verchères—Notre-Dame à Maisonneuve (R)
Notre-Dame—Hôtel-de-Ville à Verchères (R)
Laval (½)—Frontenac à Salaberry (R)
St-Jean Baptiste (½)—Notre-Dame à Champlain (R)
Pavage intersection Laurier et Hôtel-de-Ville

Total pour Quartier 4 \$13,915.00

QUARTIER 5

Dollard—St-Jean-Bte. à St-Laurent (R)
Kent—St-Jean Baptiste à B. Sacré-Coeur (R)
Dollard—St-Bernard à B. Sacré-Coeur (R)
Laval—St-Laurent à B. Sacré-Coeur (R)
Maisonneuve—St-Laurent à B. Sacré-Coeur (R)
St-Jean Baptiste Notre-Dame à Champlain (R)
Pavage rue Champlain en face des lots pte No. 228
pte 281,, pte 276, pte S-272.

Total pour quartier 5 22,890.00

Achat de (gravier) pour pavages \$5,000.00

GRAND TOTAL \$120,000.00

PART DE LA CITE \$49,646.67

PART PROPRIETAIRES \$70,353.33

\$120,000.00

TROTTOIRS

ATTENDU que des requêtes ont été présentées par des contribuables intéressés de certaines rues ou parties de rues demandant la construction de trottoirs dans les dites rues et qu'il est à propos et opportun de faire construire les dits trottoirs;

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et jugé à propos et dans l'intérêt public, d'entreprendre la construction de trottoirs sur les rues ci-après mentionnées, le coût devant être imposé sur les propriétaires riverains et la Cité;

ATTENDU que des avis publics à cet effet ont été donnés conformément aux dispositions de la Charte de la Cité et ses amendements, en pareil cas;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et résolu et le présent règlement ordonne et statue comme suit:

AFIN de se procurer la somme de \$16,000.00 pour la construction de trottoirs, le conseil de la Cité est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la cité, des obligations ou débentures pour un montant de \$16,000.00, pour payer le coût des travaux énumérés ci-après, savoir:

QUARTIER 1

Lanaudière (S)—Bégin à Belleau (R)

Lanaudière (N)—Bégin à Limites Ouest (R)

Lanaudière (S)—Limites Ouest à 150' Est (R)

St-Ursule (O)—Provost à Maricourt (R)

Coaillier (E)—C.P.R. à Bourget (R)

Total pour Quartier 1 \$3,650.00

QUARTIER 1A

Dumas (N)—Fortier à Richelieu (R)

B. Montclair (S)—Blvd. St-Joseph à St-Rédempteur

Demontigny (E)—Amherst à McKenzie (R)

J. D'Are (S)—Fortier à Richelieu (R)

Elargissement trottoir Blvd. St-Joseph et Montclair de Crémazie à Talon

Total pour Quartier 1A \$5,970.00

QUARTIER 3A

Chateauguay (E)—Frontenac à Papineau

Laval (O)—No. 122 à Salaberry

Frontenac (N)—Dupont à St-Rédempiteur

Total Pour Quartier 3A 1,330.00

QUARTIER 4

Laval (E)—No. 117 à Salaberry

Dollard (O)—Victoria à Salaberry

Total pour Quartier 4 880.00

QUARTIER 5

Dollard (O) —St-Laurent à St-Jean Baptiste

Kent (O)—St-Laurent à Verdun

St-Jean Ete (N)—Notre-Dame à Champlain

Total pour Quartier 5 \$1,275.00

Construction trottoirs aux intersections de rues 2,895.00

GRAND TOTAL \$16,000.00

Part de la Cité \$3,925.00

Part Propriétaires 12,075.00

\$16,000.00

ATTENDU que le Conseil de la Cité juge à propos d'acheter certains outillages nécessaires pour fins municipales, de faire des travaux et l'achat de lampes pour le système d'éclairage, et qu'il aura à rencontrer les dépenses d'impression et de publication du présent règlement, et que ces dépenses se chiffrent à la somme de \$9,000.00;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et résolu et le présent règlement ordonne et statué comme suit:

AFIN de se procurer la somme de \$9,000.00 pour rencontrer les dépenses ci-haut mentionnées, le conseil de la Cité est par le présent règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la cité, des obligations ou débentures pour un montant de \$9,000.00, pour payer les susdites dépenses, savoir.

Achat d'outillage	7,000.00
Lumières de rues	1,000.00
Frais de règlement	1,000.00
	<hr/>
Part de la Cité	\$9,000.00

Les montants réunis du dit règlement susdit pour aqueduc, égouts, pavages, trottoirs, autres travaux et dépenses, formant un total de \$243,000.00 pour laquelle somme des débentures seront faites et émises par séries, suivant le tableau ci-après:

EMISSION \$243,000.00

Echéant en série de 1 à 30 ans

Intérêts payables semi-annuellement le 1er mai

et le 1er novembre

Taux des intérêts 4%

Capital échéant le 1er novembre

Année				
1938	\$5,500.00	1954		10,000.00
1939	6,000.00	1955		10,500.00
1940	6,500.00	1956		11,000.00
1941	6,500.00	1957		11,500.00
1942	7,000.00	1958		6,500.00
1943	7,000.00	1959		6,500.00
1944	7,500.00	1960		6,500.00
1945	8,000.00	1961		7,500.00
1946	8,000.00	1962		7,500.00
1947	8,500.00	1963		7,500.00
1948	7,500.00	1964		8,000.00
1949	8,000.00	1965		9,000.00
1950	8,500.00	1966		9,000.00
1951	9,000.00	1967		9,500.00
1952	9,500.00			
1953	9,500.00	Total		\$243,000.00

Le capital des dites débentures écherra annuellement à compter du premier novembre 1938, jusqu'au premier novembre 1967 inclusivement, et les dites débentures seront faites payables au porteur d'icelles et porteront intérêt à un taux de quatre pour cent par an, suivant le tableau annexé, payable semi-annuellement, le premier novembre et le premier mai de chaque année;

Les dites débentures lorsqu'ainsi émises seront signées par le Maire et le Greffier de la Cité et porteront le sceau de la Cité;

Les dites débentures seront de la dénomination de cent piastres chacune ou des multiples de cent;

Il sera annexé à chacune des dites débentures des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel, et les dits coupons seront signés par le Maire et le Greffier mais ces signatures pourront être lithographiées et les dits coupons seront faits payables au porteur d'iceux lors de l'échéance de l'intérêt semi-annuel;

Les dites débentures et les coupons d'intérêts annexés aux dites débentures seront payables aux bureaux de la Banque Provinciale du Canada, en la Cité de Hull, en la Cité de Montréal, et en la Cité de Québec, ou au bureau du Trésorier de la Cité de Hull;

La partie des dites débentures au montant de \$98,000.00 représentant des travaux d'aqueduc et d'égouts sera payable par versements annuels; le premier novembre de chaque année, à partir du premier novembre 1938 jusqu'au premier novembre 1967, inclusivement;

La partie des dites débentures au montant de \$120,000.00 représentant le coût des pavages, sera payable par versements annuels le premier novembre de chaque année, à partir du premier novembre 1938 jusqu'au premier novembre 1957 inclusivement;

La partie des dites débentures au montant de \$16,000.00 représentant le coût des trottoirs, sera payable par versements annuels le premier de novembre de chaque année, à partir du premier novembre 1938 jusqu'au premier novembre 1967 inclusivement;

La partie des dites débentures au montant de \$9,000.00 représentant les dépenses diverses, publication et impression du règlement, sera payable par versements annuels, le premier novembre de chaque année, à partir du premier novembre 1938 jusqu'au premier novembre 1947 inclusivement;

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la Cité de Hull pendant l'espace de vingt ans, un montant suffisant pour payer la somme de \$49,646.67, ainsi que les intérêts à accroître sur le dit montant, et cette somme représentant la part payable par la cité pour les travaux de pavages mentionnés plus haut dans ce règlement, et, pendant la susdite période de vingt ans, il sera prélevé sur les propriétaires riverains des dites rues ou de parties des dites rues où les pavages seront construits, une somme suffisante pour rencontrer les versements annuels ou les deux tiers du coût des dits pavages et des intérêts sur la susdite somme; les montants ci-dessus mentionnés représenteront le coût des pavages et les intérêts mentionnés dans le présent règlement;

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la cité de Hull, pendant l'espace de trente ans, un montant suffisant pour payer la part de la cité dans le coût de construction de trottoirs, propriétaires, savoir \$12,075.00, ainsi que les intérêts à accroître sur la dite somme, et, pendant la susdite période de trente ans, il sera annuellement prélevé sur les propriétaires riverains des rues ou parties de rues où les dits travaux de trottoirs seront exécutés une somme suffisante pour pourvoir au paiement de la part des propriétaires, savoir \$12,075.00, ainsi que les intérêts à accroître sur le dit montant;

Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la cité de Hull, pendant l'espace de trente ans, et à chacune des années à compter de et après l'émission des dites débentures, un montant suffisant pour payer la part de la cité dans la construction des canaux d'égoûts susmentionnés, savoir la somme de \$47,190.00, ainsi que pour payer les intérêts à accroître sur le dit montant; et, il sera aussi prélevé, pendant la susdite période de trente ans, et à chacune des années à compter de et après l'émission des dites débentures, sur les propriétaires riverains des rues ou parties de rues où les dits travaux d'égoûts seront construits et par le présent règlement, une somme suffisante pendant la dite période est affectée et sera prélevée sur les propriétaires riverains intéressés, pour pourvoir au paiement des intérêts et du versement annuel à devenir dû chaque année à compter de et après l'émission des dites débentures pour paiement du coût des dits égoûts, sur la part

payable par les propriétaires, savoir la somme de \$31,310.00;

Il sera annuellement prélevé, durant l'espace de trente ans et à chacune des années à compter de et après l'émission des dites débentures, et par le présent règlement une somme suffisante est affectée sur les revenus généraux de la cité pour pourvoir au paiement du montant et des intérêts à accroître sur le dit montant pour les travaux d'aqueduc et diverses réquisitions mentionnées dans ce règlement;

Il sera annuellement prélevé, durant l'espace de dix ans et à chacune des années à compter de et après l'émission des dites débentures, et par ce règlement une somme suffisante est affectée sur les revenus généraux de la cité, pour pourvoir au paiement du montant pour les dépenses diverses encourues par le présent règlement, ainsi que les intérêts à accroître sur le dit montant pendant la période de temps susmentionnée;

L'émission des dites débentures en capital, intérêt et les versements plus haut mentionnés seront et sont par le présent règlement garantis et assurés sur les fonds généraux de la cité;

L'enregistrement du présent règlement et des dites débentures à être ainsi émises sur celui, est autorisé et pourra être fait au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Hull, à la demande de tout porteur originaire ou de tout cessionnaire et le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement sera "prima facie" réputé propriétaire et possesseur légal de toute débenture ainsi enregistrée;

Le présent règlement aura force et effet après avoir été approuvé par la majorité des membres présents du conseil de la cité de Hull, et formant quorum, par la Commission Municipale de Québec et par le Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC, ALPHONSE MOUSSETTE
Greffier Maire.



CANADA

Province de Québec }
District de Hull }
CITE DE HULL

No. 26



SEANCE DU 20 DECEMBRE 1938

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, huit heures du soir, mardi le 20 décembre 1938, à laquelle sont présents:-

Son Honneur le Maire-Suppléant Monsieur Edmond Laramée, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Gratton, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire-Suppléant.

1. Proposé par l'échevin R. Gratton, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que ce conseil ajourne au 22 décembre 1938.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC }
District de Hull. }
CITE DE HULL



No. 27

82 107

SEANCE DU 22 DECEMBRE 1938.

1. À une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances en l'Hôtel-de-Ville de la cité, à huit heures du soir, jeudi le 22 décembre 1938, à laquelle sont présents:-

Son Honneur le Maire Monsieur Alphonse Moussette, au fauteuil, et les échevins F. Tremblay, J. Baker, E. Laramée, G. Bilodeau, J. A. Morin, J. B. Cadieux, R. Grattan, E. Dompierre, A. Beauchamp, E. Dagenais, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin J. Baker:

Conformément à l'avis de motion donné le 29 novembre 1938, que le Trésorier de la cité soit autorisé à remettre à Monsieur A. R. Sykes, représentant du journal "Journal"; à Monsieur J. A. Larose, représentant du journal "Citizen"; à Monsieur Henri Lessard, représentant du journal "Le Droit"; à Monsieur Paul Cusson, représentant du journal "Le Progrès de Hull", la somme de \$15.00 chacun. Ce montant devant être pris à même les appropriations "Imprévus".

Adopté.

2. Proposé par l'échevin G. Bilodeau, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que le Trésorier soit autorisé à payer les dépenses du Maire pour les voyages faits comme Maire de la Cité de Hull à Québec et à Montréal depuis le 15 septembre 1938.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dagenais :

(a) Que la liste des rues où se fait l'arrosage et dont une taxe spéciale est chargée au propriétaire soit révisée de manière à y inclure toutes rues pavées dans les limites de la cité.

(b) Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à réviser et préparer cette liste et d'en remettre une copie au Greffier pour les archives, à l'Evaluateur pour en repartir le coût sur les rôles et au Trésorier pour en faire la perception.

(c) Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé de procéder à l'arrosage des rues qui seront mentionnées sur la liste à être préparée.

(d) Que la taxe spéciale s'y rapportant soit répartie sur les rôles de 1939-1940 et que le Trésorier de la Cité soit autorisé d'en faire la perception.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin E. Dagenais :

(a) Que la liste des rues où se fait l'enlèvement de la neige des trottoirs et dont une taxe spéciale est chargée au propriétaire soit révisée de manière à y inclure toutes rues ou des trottoirs existent.

(b) Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à réviser et préparer cette liste et d'en remettre une copie au Greffier pour les archives, à l'Evaluateur pour en repartir le coût sur les rôles et au Trésorier pour en faire la perception.

(c) Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé de faire faire l'enlèvement de la neige des trottoirs qui seront mentionnés sur la liste à être préparée dès cette année.

(d) Que le Trésorier de la Cité soit autorisé d'ajouter sur les rôles de l'année courante la taxe s'y rapportant et d'en faire la perception.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin E. Dagenais, secondé par l'échevin A. Beauchamp:

Que le rapport de l'Evaluateur de la Cité en date du 22 décembre 1938, établissant les répartitions du coût des travaux d'améliorations locales autorisés et exécutés en vertu des règlement 346 et 364, soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire faire les rôles de perception et à en percevoir les montants tels que spécifiés au dit rapport.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin R. Gratton:

Que la résolution numéro 11 de l'assemblée du 4 mars 1929 soit rescindée et que Monsieur Osias Arbique soit nommé huissier de la Corporation de la Cité de Hull en remplacement de Monsieur Isidore Michaud.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que ce conseil siège en comité général.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin F. Tremblay:

Que ce comité général lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Frs. Tremblay, secondé par l'échevin G. Bilodeau:

Que Monsieur L. Lefebvre soit engagé surintendant du Chateau d'eau et de l'Usine électrique au salaire annuel de \$2,000.00, payable semi-annuellement le 15 et le dernier jour de chaque mois comme pour les autres employés réguliers de la Corporation, Monsieur Lefebvre entrera en fonction le 15 janvier 1939.

Le Trésorier de la Cité est autorisé à payer le salaire à Monsieur Lefebvre tel que spécifié ci-dessus.

Proposé en amendement par l'échevin J. A. Morin, secondé par l'échevin J. B. Cadieux:

Que Monsieur W. Fréchette soit engagé surintendant au Chateau d'eau et à l'Usine Electrique au salaire annuel de \$2,000.00 payable semi-annuellement le 15 et le dernier jour de chaque mois comme pour les autres employés de la Corporation. Le Trésorier est autorisé à payer le salaire de Monsieur Fréchette tel que spécifié ci-dessus.

Proposé en sous-amendement par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Dagenais:

Que Monsieur Joseph I. Pelletier, soit engagé surintendant au Chateau d'eau et de l'Usine électrique au salaire de \$2,000.00, payable semi-annuellement le 15 et le dernier jour de chaque mois comme pour les employés réguliers de la Corporation. Le Trésorier est autorisé à payer le salaire de Monsieur Pelletier tel que spécifié ci-dessus.

Pour le sous-amendement les échevins: Baker, Dagenais. 2.

Contre le sous-amendement les échevins: Tremblay, Laramée, Bilodeau, Morin, Cadieux, Gratton, Dompierre, Beauchamp, St-Jean, Gauthier, Desjardins. 11.

Pour l'amendement les échevins: Morin, Cadieux. 2.

Contre l'amendement les échevins: Tremblay, Baker, Laramée, Bilodeau, Gratton, Dompierre, Beauchamp, Dagenais, St-Jean, Gauthier, Desjardins. 11.

Le sous-amendement et l'amendement sont battus. Son Honneur le Maire déclare la motion principale remportée sur même division.

10. Proposé par l'échevin J. Baker, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Directeur du Service des incendies et l'ingénieur soient chargés de faire rapport au conseil pour la prochaine assemblée régulière du 3 janvier 1939, du nombre de gallons d'huiles à moteur acheté de "Papineau Service Station" et de "Chelsea Service Station", en spécifiant la qualité et le prix payé dans chaque cas, et ce depuis que les dernières soumissions ont été acceptées par ce conseil.

Adopté.

Ajournement Sine Die.